



# Évaluation du soutien des trois organismes à la formation en recherche et au perfectionnement des compétences

## Rapport final

Division de l'évaluation du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie  
Prairie Research Associates  
Réseau Circum Inc.  
Unité d'évaluation des Instituts de recherche en santé du Canada

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2024

Numéro de catalogue : CR22-128/2024F-PDF  
ISBN 978-0-660-69239-5

## Remerciements

Nous tenons à remercier les quelque 17 000 étudiantes et étudiants de cycle supérieur, actuels et anciens, qui ont contribué à cette étude. Le temps et les efforts que vous avez consacrés à la description de votre expérience dans le cadre des entretiens et de l'enquête étaient indispensables, et nous en sommes particulièrement reconnaissants. Nous tenons également à remercier les chercheuses et chercheurs participants qui détiennent des subventions d'organismes et qui supervisent des membres du corps étudiant au sein de leurs équipes de recherche, ainsi que les personnes représentant des organisations de parties prenantes qui ont apporté leur contribution, notamment les autres bailleurs de fonds des étudiantes et étudiants de cycle supérieur et les organisations qui représentent la population étudiante et les universités. La présente évaluation a grandement bénéficié de l'aide de membres d'organisations qui menaient leurs propres études et qui ont aimablement fait part de leurs constats. Nous vous remercions de votre temps et de votre engagement à améliorer la façon dont les trois organismes de financement de la recherche favorisent la formation aux cycles supérieurs.

L'équipe d'évaluation comprenait trois personnes étudiant aux cycles supérieurs, et deux autres personnes étudiant aux cycles supérieurs ont apporté leur contribution à des moments importants. En effet, il était essentiel d'avoir le point de vue de ce groupe sur la collecte, l'analyse et l'interprétation des données. Nous souhaitons également souligner que la plupart des membres de l'équipe d'évaluation des organismes étudiaient aux cycles supérieurs au cours de la période couverte par cette étude (de 2014 à 2021) et qu'un certain nombre d'entre eux bénéficiaient également du soutien d'organismes pendant cette période.

Enfin, pour leur vision, leurs conseils et leur soutien, nous tenons à remercier les membres du Comité consultatif de l'évaluation et du Groupe de travail sur l'évaluation, ainsi que les membres de la direction du Conseil de recherches en sciences humaines, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et des Instituts de recherche en santé du Canada.

## Table des matières

Sommaire .....	v
Introduction .....	vi
Objectif de l'évaluation.....	2
Portée de l'évaluation.....	3
Questions d'évaluation et démarche.....	3
À propos du portefeuille de financement de la formation.....	6
Aperçu des conclusions.....	12
Recommandations .....	33
Références .....	52
Annexe A : Liste des acronymes.....	54
Annexe B : Glossaire .....	55
Annexe C : Possibilités de financement du portefeuille .....	58
Annexe D : Méthodologie .....	69

## Sommaire

Le présent rapport résume les principales conclusions de l'évaluation du soutien à la formation des étudiantes et étudiants de cycle supérieur offert par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche. Cette étude horizontale pluriannuelle se veut un moyen d'orienter la prise de décisions stratégiques sur le financement de la formation en recherche par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Les conclusions portent sur trois aspects prioritaires : l'accès des étudiantes et étudiants au financement offert par les organismes, leur expérience à l'égard de la formation et leur cheminement. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont également été recensées.

L'objectif stratégique de cette évaluation se reflète dans ses recommandations, qui figurent dans le tableau ci-dessous et en détail dans le rapport. Les recommandations portent sur les possibilités pour les organismes de diversifier leur accès aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur et de renouveler leur contribution à la formation en recherche. Les recommandations tiennent également compte des rôles et responsabilités que se partagent les multiples acteurs en vue du développement de la future communauté de recherche du Canada et de la mise en place d'un système de financement des études cohérent et équitable.

<b>Outiller les étudiantes et étudiants</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer les communications et les rapports publics des organismes sur leurs investissements dans la formation aux cycles supérieurs. Fournir une source centralisée d'information précise et à jour sur l'ensemble du portefeuille.</li> <li>2. Travailler avec les établissements universitaires pour améliorer la transparence et la clarté des politiques et pratiques de réaffectation de fonds.</li> </ol>	
<b>Faire preuve d'initiative pour améliorer les pratiques de financement des études</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Travailler avec les établissements universitaires pour réduire les répercussions des réaffectations sur la communauté étudiante et s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui motivent les pratiques de réaffectation de fonds.</li> </ol>	
<b>Élaborer une stratégie pour l'ensemble du portefeuille</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>4. La future élaboration d'une stratégie sur la formation en recherche devra englober l'ensemble du portefeuille.</li> <li>5. Prendre des mesures pour accroître l'accessibilité et l'utilisation des données relatives au soutien offert aux étudiantes et étudiants à l'échelle du portefeuille afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et les rapports publics.</li> </ol>	
<b>Financement du volet indirect</b>	<b>Financement du volet direct</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Clarifier les objectifs de formation dans le cas des subventions de recherche des organismes, en veillant à ce que les attentes à l'égard de la formation soient clairement formulées à l'intention des candidates et candidats potentiels.</li> <li>7. Il est recommandé de continuer à investir dans les trois types de financement indirect. Envisager d'augmenter les investissements</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Réévaluer le financement direct et clarifier son rôle dans le futur portefeuille. Il est recommandé que les organismes réfléchissent attentivement à ce qu'ils veulent réaliser avec les bourses à l'avenir, à ce qu'il est réaliste d'attendre de ce type d'intervention et à la faisabilité de l'investissement nécessaire – en temps, en efforts et en argent – pour renouveler les bourses.</li> </ol>

<p>dans les types de financement indirect appuyant la formation intersectorielle et professionnelle (type 3 et type 4).</p> <p>8. Envisager d'augmenter le montant des subventions, de prendre en parallèle des mesures pour accroître la proportion des subventions qui est destinée à la formation, et d'augmenter en conséquence le montant des allocations par étudiante ou étudiant.</p>	<p>Au moment de réévaluer les bourses directes, les organismes devront aussi tenir compte des recommandations ci-dessous, concernant la formation ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion, et de la disponibilité des ressources pour les mettre en œuvre :</p> <p>10. Envisager d'augmenter le nombre de bourses pour les études de maîtrise et les études de premier cycle.</p> <p>11. Prolonger la période d'admissibilité au cours des études de doctorat ou éliminer les restrictions quant à la période d'admissibilité selon l'étape des études.</p> <p>12. Permettre aux personnes étudiant à temps partiel de présenter leur candidature pour l'obtention d'une bourse d'un organisme sans qu'elles aient à justifier leur statut à temps partiel.</p> <p>13. Remédier à l'insuffisance du financement associé aux bourses.</p> <p>14. Travailler avec les établissements pour améliorer la transparence et la perception d'équité associées aux processus d'examen et pour protéger les renseignements personnels des étudiantes et étudiants en ce qui concerne la déclaration volontaire et les circonstances particulières.</p>
---	--

Le présent rapport comporte quatre parties : l'introduction, suivie de la description du portefeuille de financement des organismes pour la formation des étudiantes et étudiants de cycle supérieur, puis la troisième partie, qui présente l'aperçu des principales conclusions, suivie des recommandations détaillées dans la quatrième partie. En annexe figurent la description des programmes des organismes et un survol de la méthodologie.

Pour les lectrices et lecteurs qui souhaitent obtenir des détails supplémentaires sur cette étude et ses conclusions, **trois** rapports complémentaires présentent de façon approfondie **les conclusions**. Chacun des trois aspects prioritaires de l'évaluation – l'accès des étudiantes et étudiants au financement, leur expérience à l'égard de la formation et leur cheminement – fait l'objet d'un rapport. Ces documents contiennent l'information sur le contexte, les données descriptives et les résultats détaillés qui permettent de bien comprendre les conclusions. **On peut demander ces rapports en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).**

## Introduction

La présente évaluation a porté sur le financement de la formation des étudiantes et étudiants de cycle supérieur par les trois organismes<sup>2</sup>. Plus précisément, elle s'est attardée à la façon dont le financement des organismes permet aux membres du corps étudiant de saisir des possibilités de formation, contribue à la richesse et au caractère inclusif de la formation et influence le cheminement d'étude. Ce faisant, l'évaluation a porté sur les possibilités de renforcer les efforts que les organismes déploient collectivement pour faire progresser la formation en recherche. Il s'agit d'une étude horizontale sur les investissements des organismes dans la formation des étudiantes et étudiants. Son objectif, sa portée et la démarche sont décrits ci-dessous.

Tout d'abord, il est essentiel de souligner que le parcours suivi aux études supérieures est complexe et dépend d'innombrables facteurs et considérations. En 2019-2020, sur les quelque 1,3 million de personnes inscrites dans les universités canadiennes, plus de 273 000 étaient aux cycles supérieurs : 79 p. 100 étaient inscrites à la maîtrise et 21 p. 100, au doctorat (PSIS, 2021). Ces étudiantes et étudiants suivaient leurs études dans près de 80 universités, dont la taille, l'emplacement, la langue et les programmes variaient considérablement. Ce sont leurs expériences qui ont servi de toile de fond à cette évaluation.

Le parcours qui mène aux études supérieures est propre à chacune et chacun. Des facteurs sociaux, culturels et économiques influencent indéniablement la manière dont les études correspondent à la vision de l'apprentissage et aux objectifs professionnels propres à la personne. Les pressions exercées sur les membres du corps étudiant pour qu'elles et ils se conforment aux cadres d'apprentissage que les universités proposent et celles exercées sur les universités pour qu'elles s'adaptent à la diversité de la communauté étudiante sont à l'œuvre en permanence, ce qui crée des tensions qui modifient l'enseignement supérieur au Canada. Ces forces évoluent ensemble dans un écosystème en fonction de plusieurs facteurs, notamment de sa structure institutionnelle décentralisée et de la multiplicité des parties prenantes et acteurs concernés. Dans ce contexte, l'importance du financement des trois organismes s'accroît en parallèle avec l'augmentation des inscriptions aux études supérieures, de la diversité du corps étudiant et de la variété des parcours professionnels ainsi que l'augmentation de la collaboration interdisciplinaire et internationale et des rôles que jouent activement les bailleurs de fonds (Statistique Canada, 2020b).

Les universités canadiennes dépendent principalement du financement public et des droits de scolarité pour fonctionner. Au Canada, l'éducation relève de la compétence des provinces. Cependant, compte tenu de l'importance que revêt l'éducation à l'égard des priorités nationales, comme l'économie, les ministères et organismes fédéraux apportent également leur soutien aux établissements d'enseignement et aux étudiantes et étudiants au niveau postsecondaire. Les programmes fédéraux visent à atteindre des objectifs conformes au mandat des ministères ou organismes<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

<sup>3</sup> Par exemple, le Programme canadien de prêts aux étudiants est un programme fédéral d'Emploi et Développement social Canada qui vient en aide aux étudiantes et étudiants à faible revenu en offrant des subventions et des prêts en collaboration avec les provinces. Ce programme vise à améliorer l'accès des bénéficiaires à l'éducation afin de les aider à réussir sur le marché du travail; voir [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2021/edsc-esdc/Em20-152-2021-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/edsc-esdc/Em20-152-2021-fra.pdf). De même, en versant des fonds destinés aux étudiantes et étudiants des programmes d'études supérieures axés sur la recherche, les trois organismes fédéraux de financement de la recherche s'efforcent de faire progresser la formation des futures chercheuses et futurs chercheurs.

En 2018-2019, les gouvernements provinciaux ont contribué au financement total des universités à hauteur de 35 p. 100 (soit de 11 milliards de dollars). Quant aux droits de scolarité, ils représentaient 29 p. 100 (soit 9 milliards de dollars) de ce financement, et le gouvernement fédéral a apporté sa contribution à hauteur de 11 p. 100 (soit de 3 milliards de dollars). D'autres fonds proviennent de dons, du secteur privé et d'organismes sans but lucratif (Statistique Canada, 2020a). En tant qu'acteurs majeurs dans le cadre de la contribution fédérale, les trois organismes ont versé aux universités en 2018-2019 un montant estimé à 1,46 milliard de dollars dans le cadre des possibilités de financement (PF) visées par la présente évaluation, ce qui représente près de la moitié de la contribution du gouvernement fédéral à cet exercice-là. D'autres fonds versés par les organismes et d'autres ministères et organismes fédéraux ont constitué le reste de cette contribution. Les divers bailleurs de fonds assortissent le soutien qu'ils apportent de conditions qui, combinées à la vision et aux priorités de chaque université, façonnent en fin de compte l'expérience des étudiantes et étudiants.

Au moment de prendre connaissance des résultats de l'évaluation, il est essentiel de garder à l'esprit ce contexte général. Les programmes offerts par les trois organismes ne représentent qu'une des nombreuses contributions qui façonnent les études supérieures au Canada. Ils interagissent avec les autres sources de financement, sont mis en œuvre selon les processus propres à chaque établissement universitaire et prennent différentes formes selon l'emplacement. Leurs effets dépendent également des circonstances propres à chaque personne inscrite aux études supérieures. Cela signifie qu'il est impossible de tenir compte de tous les facteurs interreliés qui influencent l'expérience universitaire des étudiantes et étudiants. En fin de compte, les conclusions présentées ci-dessous reflètent d'innombrables expériences individuelles.

## Objectif de l'évaluation

Cette évaluation se voulait un moyen d'orienter la prise de décisions stratégiques au sujet du financement de la formation par les organismes et de déterminer les possibilités de renforcer la contribution des trois organismes à l'appui de la formation en recherche. L'un des principaux objectifs était d'orienter l'élaboration d'une stratégie en matière de formation pour les trois organismes. L'évaluation respecte également les exigences du Conseil du Trésor en matière d'évaluation<sup>4</sup>. L'exercice a aussi été conçu à titre de première phase d'une étude longitudinale visant à évaluer les tendances qui influencent la formation des étudiantes et étudiants et leur cheminement professionnel à long terme<sup>5</sup>.

La vision relative à la Stratégie des trois organismes en matière de formation consiste à soutenir, à inspirer et à outiller la prochaine génération de dirigeantes et de dirigeants, au sein de l'écosystème de la recherche de même qu'ailleurs, au profit du Canada. La Stratégie se veut axée sur les étudiantes et étudiants, transparente et fondée sur des données probantes, et elle vise à établir la vision commune des trois organismes et à respecter les principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) (CCRC, 2022).

Les organismes s'engagent depuis longtemps à élaborer des programmes fondés sur des données probantes. Il est particulièrement important de tirer parti de l'évaluation pour appuyer la stratégie dans

<sup>4</sup> Cette évaluation englobe le Programme de bourses d'études supérieures du Canada des trois organismes et les trois programmes des répertoires des programmes du CRSNG et du CRSH en lien avec la responsabilité essentielle à l'égard du financement de la recherche et de la formation. Pour le CRSNG : Formation en recherche et perfectionnement des compétences, Recherche axée sur la découverte et Partenariats de recherche, et pour le CRSH : Formation en recherche et perfectionnement des compétences, Recherche axée sur la connaissance et Partenariats de recherche.

<sup>5</sup> Pour de plus amples renseignements sur la conception et les méthodes de l'étude, voir l'annexe D.

les environnements complexes où la réussite repose sur l'innovation, l'adaptation et l'apprentissage continu. En plus de fournir des données probantes à l'appui de l'élaboration de la Stratégie, la présente évaluation repose sur les autres principes qui sous-tendent la Stratégie en matière de formation, notamment la transparence grâce à la publication des résultats de l'évaluation, ainsi que l'adoption d'une démarche axée sur les étudiantes et étudiants et d'une perspective d'EDI dans le cadre de la conception de l'étude.

## Portée de l'évaluation

L'évaluation porte sur le financement de la formation aux cycles supérieurs (c.-à-d. la formation à la maîtrise et au doctorat)<sup>6</sup> par les organismes. Le portefeuille de financement des organismes destiné à la formation comprend deux grands volets :

- **Volet direct** : Soutien offert directement aux étudiantes et étudiants sous la forme de bourses d'études et de bourses de recherche<sup>7</sup>.
- **Volet indirect** : Soutien à la formation offert indirectement sous forme de subventions aux chercheuses et chercheurs, qui sont censés fournir aux étudiantes et étudiants de la formation par l'expérience, que ce soit en les faisant participer à leurs recherches financées par l'un des organismes ou par d'autres modes de formation en lien avec la recherche. Les chercheuses et chercheurs peuvent également offrir du soutien financier sous la forme d'allocations ou de salaires.

Chaque volet de financement comporte de multiples PF<sup>8</sup>. Ci-dessous figure de l'information sur la taille et la composition globales du portefeuille. La description sommaire des différentes PF du portefeuille figure à l'annexe C. Il convient de souligner que les établissements universitaires et les chercheuses et chercheurs qui en font partie contribuent à l'attribution de tous les fonds du portefeuille, dans les deux volets. En effet, ils participent à la sélection des bénéficiaires, permettent d'acheminer les fonds aux étudiantes et étudiants et offrent la formation à laquelle le financement est destiné.

C'est la première fois que le financement des étudiantes et étudiants de cycle supérieur offert collectivement par les organismes est examiné. Cette perspective globale a permis d'obtenir de l'information particulière sur les investissements des organismes dans la formation en recherche et sur la manière dont ces investissements interagissent au sein de l'écosystème de financement au sens large.

## Questions d'évaluation et démarche

Comme le définit la Politique sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT, 2016), les évaluations portent habituellement sur des programmes, des politiques et des priorités, mais également sur d'autres unités ou thèmes en fonction des besoins des utilisatrices et utilisateurs. Trois aspects prioritaires ont été définis en consultation avec le personnel des organismes et des personnes représentant des organisations de parties prenantes : l'accès, l'expérience à l'égard de la formation ainsi

<sup>6</sup> Bien que les organismes financent également la formation au premier cycle et au niveau postdoctoral, les expériences de ces étudiantes et étudiants sont distinctes et n'ont pas pu être examinées de manière suffisamment approfondie dans le cadre de la présente étude. L'évaluation des bourses postdoctorales Banting des trois organismes a été entreprise simultanément et séparément. Certaines données sur les bénéficiaires du financement des organismes au premier cycle et au postdoctorat font partie des conclusions sur le cheminement durant les études.

<sup>7</sup> Dans le contexte de cette évaluation, il s'agit des bourses de doctorat du CRSH.

<sup>8</sup> Par souci de simplicité, le présent rapport utilise l'expression « possibilité de financement » tout au long du document, bien que l'utilisation de ce terme diffère quelque peu d'un organisme à l'autre. Voir l'annexe B pour la définition des termes comme « programme » et « possibilité de financement ».

que le cheminement des étudiantes et étudiants. Ces aspects ont servi de point de départ aux questions d'évaluation suivantes :

1. **À qui le portefeuille offre-t-il du soutien?** Cette question portait sur l'accès au financement du portefeuille. Il s'agit de savoir si les organismes disposent de la bonne combinaison de PF pour offrir du soutien à un éventail diversifié d'étudiantes et d'étudiants de cycle supérieur, compte tenu de l'engagement des organismes à l'égard de l'EDI pour ce qui est de l'accès de toutes et tous au financement.
2. **Comment ce portefeuille contribue-t-il à la formation en recherche?** Cette question porte sur l'expérience des étudiantes et étudiants à l'égard de la formation et l'influence des organismes sur la formation en recherche.
3. **Ce financement influence-t-il le cheminement professionnel des bénéficiaires?** Cette question porte sur la corrélation entre, d'une part, les objectifs de carrière des étudiantes et étudiants et les résultats obtenus en début de carrière, et d'autre part, le financement et les possibilités de formation.
4. **Quels éléments les organismes devraient-ils prendre en compte dans le contexte des changements qui touchent la formation et l'expérience des étudiantes et étudiants en raison de la COVID-19?** L'évaluation tient également compte des répercussions de la pandémie sur la formation.

Les trois premières questions portent sur la pertinence et l'efficacité du financement de la formation par les organismes. Puisque l'évaluation a eu lieu pendant la pandémie de COVID-19, la quatrième question a servi à consigner les répercussions que la pandémie a eues sur la communauté de la recherche et les étudiantes et étudiants de cycle supérieur ainsi que les possibles effets à court terme à prendre en compte par les organismes. Toutes les étapes de l'évaluation se sont déroulées sous l'angle de l'EDI<sup>9</sup>, et cet angle a orienté les décisions au sujet des aspects prioritaires de l'évaluation, des questions et indicateurs, des sources de données<sup>10</sup> et de la démarche analytique. L'adoption de cet angle a permis de porter explicitement attention à la diversité et à l'inclusion ainsi qu'aux obstacles et éléments favorables qui peuvent se présenter aux membres des groupes sous-représentés<sup>11</sup>. L'annexe D contient des détails supplémentaires sur la démarche adoptée à l'égard de l'EDI.

Comme on l'indique ci-dessus, l'évaluation se voulait centrée sur les membres du corps étudiant et elle a suivi ce principe de diverses manières, notamment grâce à la tenue de consultations préalables d'organisations étudiantes au moment de définir les aspects prioritaires, à la participation directe d'étudiantes et d'étudiants de cycle supérieur au sein de l'équipe d'évaluation, à la sélection de méthodes qui garantissent la richesse et l'étendue des perspectives étudiantes et à l'allocation de ressources en conséquence, ainsi que grâce à une analyse principalement axée sur les résultats des

<sup>9</sup> Les démarches méthodologiques et les cadres de l'EDI évoluent rapidement, comme en témoignent les changements apportés à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) du gouvernement du Canada. Les changements consistent notamment à tenir compte des facteurs identitaires croisés qui façonnent les expériences vécues dans le cas de l'accès, par exemple, aux programmes gouvernementaux.

<sup>10</sup> À titre d'exemple, l'angle de l'EDI a servi de point de départ à l'adoption d'une méthode de recensement pour l'enquête auprès de la communauté étudiante afin de garantir la taille des échantillons dans les sous-groupes et l'utilisation d'un échantillonnage fondé sur l'équité pour l'analyse des réponses qualitatives aux questions portant sur les obstacles.

<sup>11</sup> Les groupes sous-représentés comprennent, entre autres, les femmes, les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), les personnes en situation de handicap, les membres des minorités visibles ou de groupes racisés et les membres de la communauté LGBTQ2+ (CRSNG, 2022a). Cette évaluation a également pris en compte d'autres groupes tels que les étudiantes et étudiants de première génération, celles et ceux ayant des personnes à charge, les adultes aux études ainsi que les groupes géographiques et linguistiques.

étudiantes et étudiants (par rapport aux avantages potentiels sur d'autres plans, par exemple pour les laboratoires ou les établissements de recherche).

L'ébauche d'une théorie de changement a été élaborée pour le portefeuille au cours de la première phase de l'évaluation. Elle a servi à clarifier à qui le portefeuille s'adresse, la distinction entre les rôles et responsabilités des organismes par rapport à ceux des établissements universitaires et des chercheuses et chercheurs, et les avenues proposées pour produire l'incidence voulue. Les modèles logiques ainsi que les autres descriptions des activités et résultats escomptés des organismes sont propres à chaque programme. La théorie de changement a donc permis d'adopter une perspective stratégique et à l'échelle du portefeuille<sup>12</sup>

L'évaluation a fait appel à des méthodes mixtes et utilisé six sources de données en trois phases. Les données primaires ont été recueillies au moyen d'entrevues avec des informatrices et informateurs clés, d'études de cas, de groupes de discussion et d'enquêtes. De plus, l'évaluation a eu intensivement recours à des données secondaires, notamment à des données administratives des organismes, à des rapports de parties prenantes externes et à des données issues d'enquêtes menées par des organisations externes.

### **Considérations importantes quant à la méthodologie**

Lors de l'interprétation des résultats présentés ci-dessous, il convient de garder à l'esprit certaines considérations importantes. Tout d'abord, comme c'est souvent le cas lors de toute intervention sur le plan social dans le monde réel, les variations entre les expériences de chaque personne peuvent rendre les résultats du financement des organismes difficiles à cerner. Cela comprend, par exemple, les variations à l'égard de la mise en œuvre des programmes au sein des établissements universitaires, comme les différences dans la manière dont les personnes qui dirigent les étudiantes et étudiants et les titulaires de subvention dispensent la formation. Il en résulte que les résultats varient parmi les bénéficiaires au sein d'une même catégorie de programmes et de PF, et cette variation peut faire en sorte que de petites différences entre les groupes passent inaperçues. Dans le même ordre d'idées, les étudiantes et étudiants peuvent participer à plusieurs programmes, qu'ils relèvent ou non d'un organisme. Il peut exister des interactions inconnues entre les interventions. La conception de l'étude en plusieurs phases au moyen de méthodes mixtes visait avant tout à atténuer ce problème, afin de produire une étude qui soit sensible aux facteurs contextuels lors de la collecte des données primaires, de réaliser l'enquête auprès d'un large échantillon de répondantes et répondants et d'utiliser de multiples sources de données pour procéder à la triangulation.

Deuxièmement, dans le cadre de l'enquête auprès de la communauté étudiante, les échantillons ont été restreints considérablement : 1) L'échantillon de candidates et candidats non retenus en vue de l'attribution d'une bourse de doctorat visait davantage les étapes initiales de l'examen des candidatures par l'établissement dans le cas du CRSH que dans le cas du CRSNG et des IRSC en raison des différences dans les données administratives disponibles au moment de l'échantillonnage. Étant donné ces différences entre les organismes, d'autres analyses de sous-groupes ont été effectuées après l'enquête pour confirmer les résultats. 2) Il a fallu procéder en deux étapes pour l'échantillonnage des étudiantes et étudiants bénéficiant d'un soutien indirect, car les organismes ne recueillent pas systématiquement les coordonnées des personnes qui reçoivent du soutien par l'intermédiaire de toutes les subventions de recherche. Il a donc fallu constituer l'échantillon du volet indirect en menant une enquête initiale auprès

<sup>12</sup> On peut demander un rapport complémentaire détaillé en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

des titulaires de subvention. Afin de faciliter la tâche aux titulaires de subvention répondants, nous avons restreint cet échantillon aux personnes actuellement aux études ou diplômées depuis peu. Notons que cette évaluation a été conçue pour faire partie d'une future étude longitudinale sur le cheminement des étudiantes et étudiants du volet indirect. En outre, il est possible que des titulaires de subvention aient fourni les coordonnées d'un sous-ensemble de leurs étudiantes et étudiants (et non pas les coordonnées de tous ceux et celles qui bénéficient des subventions) pour diverses raisons, ce qui constitue une source potentielle de biais d'échantillonnage<sup>13</sup>. L'analyse du biais de non-réponse<sup>14</sup> n'a pu être effectuée qu'à l'échelle des subventions et des titulaires de subvention, car les données sur la population étudiante n'étaient pas disponibles dans le cadre du volet indirect. Cela a limité l'utilisation de statistiques déductives dans l'analyse des résultats concernant le volet indirect, ce qui a été pris en compte dans la formulation des conclusions et des recommandations. La présentation des résultats comporte des qualificatifs, mais la prudence est de mise quant à la généralisation des conclusions pour ce qui ne concerne pas l'échantillon du volet indirect. 3) En ce qui concerne les résultats globaux de l'enquête auprès de la communauté étudiante, il importe d'attirer l'attention sur la grande taille de l'échantillon, car des échantillons de cette nature peuvent entraîner des résultats statistiquement significatifs, mais pas nécessairement pertinents. Pour cette raison, l'étude a recours à des résultats qualitatifs, à des statistiques descriptives et à de l'information contextuelle pour étayer l'interprétation des résultats significatifs, et il convient d'y accorder toute l'attention nécessaire.

Troisièmement, la collecte de données pour cette étude a été réalisée en 2021 ainsi qu'à l'hiver et au printemps 2022. L'expérience des étudiantes et étudiants concernant leur formation a été perturbée en 2020 et 2021 par la pandémie de COVID-19, et l'influence de la pandémie sur leur formation continuera probablement à se faire sentir pendant un certain temps. Des analyses de cohortes supplémentaires ont été incorporées lorsque l'on disposait de données sur des personnes participantes durant la période antérieure à la pandémie et lorsque l'on anticipait que la pandémie avait eu des répercussions, le but étant de déterminer les différences entre les résultats des personnes participantes durant la pandémie et ceux des personnes participantes durant la période antérieure à la pandémie.

Enfin, bien que toute l'étude ait été réalisée sous l'angle de l'EDI, la capacité d'y intégrer une analyse intersectionnelle était limitée pour un certain nombre de raisons décrites à l'annexe D.

## **À propos du portefeuille de financement de la formation**

Les organismes investissent dans le portefeuille de financement de la formation pour générer des résultats en matière de formation en recherche, pour les étudiantes et étudiants et pour la future capacité de recherche du Canada. Le financement est destiné à améliorer la formation en recherche et concerne la recherche qui sera effectuée au Canada dans une décennie ou plus.

Les PF du portefeuille peuvent être utilisées de concert pour offrir un éventail de possibilités de formation à des étudiantes et étudiants ayant des antécédents et des intérêts de recherche variés. De

---

<sup>13</sup> Les titulaires de subvention ont été invités à fournir l'adresse courriel des étudiantes et étudiants (créée par leur établissement d'enseignement) qui ont reçu de l'aide financière grâce à la subvention, et ces personnes ont ensuite été invitées à participer à l'enquête. Des détails supplémentaires sur l'échantillonnage et le consentement éclairé figurent à l'Annexe D. Il se peut que des titulaires de subvention aient fourni de l'information partielle pour diverses raisons, notamment parce qu'elles ou ils ont donné la priorité aux étudiantes et étudiants ayant reçu plus de financement ou participé davantage aux recherches, ou parce qu'elles ou ils n'avaient pas accès à l'adresse courriel de l'établissement des nouveaux membres de leur équipe.

<sup>14</sup> Analyse visant à déterminer si les personnes répondant à l'enquête sont systématiquement différentes de celles qui décident de ne pas y répondre.

cette manière, le portefeuille peut favoriser la diversité au sein du futur écosystème de la recherche. Les PF sont également conçues pour permettre ensemble aux étudiantes et étudiants de vivre une expérience de formation riche et inclusive et pour atteindre les objectifs globaux quant à l'acquisition, au maintien et au perfectionnement des compétences de recherche au Canada.

Comme on l'indique ci-dessus, les organismes appuient la formation aux cycles supérieurs par le biais de deux grands volets de financement : direct et indirect.

### Volet direct

Les bourses d'études et de recherche des organismes ont pour but de réduire la nécessité pour les bénéficiaires d'occuper un emploi rémunéré et de leur permettre ainsi de se concentrer sur leurs études. En fin de compte, les titulaires de bourses sont censés avoir plus de chances d'obtenir leur diplôme, et ce, à un rythme plus rapide que leurs pairs. On estime également que les bourses de financement direct offrent des avantages supplémentaires, comme la reconnaissance et le prestige et l'admissibilité à du financement complémentaire de la part des organismes<sup>15</sup>. De plus, le fait pour les bénéficiaires d'obtenir du financement sans passer par l'intermédiaire de leur directrice ou directeur de recherche ou leur établissement est censé leur donner plus d'autonomie pour chercher du mentorat et des environnements de formation qui correspondent à leurs intérêts. Les bourses directes sont proposées à différents niveaux d'études (tableau 1).

**Tableau 1 : Montant, durée et nombre de bourses actives, bourses d'études supérieures des trois organismes et propres à un organisme (exercice 2020-2021)<sup>16</sup>**

Niveau	Bourse	Montant de la bourse par année	Durée de la bourse	Nombre de bourses actives en 2020-2021 <sup>17</sup>
Doctorat	BESC D (doctorat)	35 000 \$	3 ans	2 831 <sup>18</sup>
	BRD et BEDE des IRSC (doctorat)	35 000 \$	3 ans	68
	Bourse ES D du CRSNG (doctorat)	21 000 \$	3 ans	1 128
	Bourses de doctorat du CRSH	20 000 \$	1-4 ans <sup>19</sup>	1 312
Maîtrise	BESC M (maîtrise)	17 500 \$	1 an	2 997 <sup>20</sup>

Les bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M) sont attribuées à des établissements universitaires, et chaque établissement prend en charge tous les aspects du processus de sélection en vue de l'attribution de ses propres bourses. Dans le cas des bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (BESC D) et des bourses de doctorat propres à un organisme, un processus commun de demande de bourse est suivi, et ces bourses sont octroyées à deux

<sup>15</sup> P. ex. les Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith (SEEMS).

<sup>16</sup> Source : Données financières des organismes. Sont exclues les bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier), qui n'étaient pas visées par la présente évaluation puisqu'elles ont récemment fait l'objet d'une évaluation (IRSC, 2020). Les bourses actives comprennent les bourses obtenues au cours des exercices précédents et qui sont toujours versées.

<sup>17</sup> Sont exclues 1 372 bourses actives au cours de l'exercice 2020-2021 pour des raisons exceptionnelles en raison de la pandémie.

<sup>18</sup> Ce nombre comprend 1 744 BESC D du CRSH, 920 BESC D du CRSNG et 494 BESC D des IRSC.

<sup>19</sup> La durée des bourses de doctorat du CRSH varie; elle est accessible aux personnes qui en sont à un stade avancé de leur programme d'études (jusqu'à 48 mois).

<sup>20</sup> Ce nombre comprend 2 226 BESC M du CRSH, 945 BESC M du CRSNG et 538 BESC M des IRSC.

niveaux pour la plupart des candidates et candidats, soit d'abord au sein des établissements, puis dans le cadre d'un concours national que les organismes administrent. Les établissements disposent d'un quota (limite) de demandes de bourse qu'ils peuvent soumettre dans le cadre du concours national au niveau du doctorat.

Les bourses de doctorat propres à un organisme reflètent les investissements supplémentaires que chaque organisme réalise en faveur de l'aide financière directe offerte aux étudiantes et étudiants. Elles comportent des aspects que la BESC D n'offre pas, comme la possibilité de détenir la bourse dans un établissement situé à l'étranger, ainsi que de légères variations en lien avec le contexte de chaque domaine de recherche.

Afin de différencier le financement du volet direct de celui du volet indirect, le présent rapport qualifie le financement du volet direct des organismes de « soutien de type 1 ».

### Volet indirect

Le volet indirect englobe les subventions accordées aux chercheuses et chercheurs qui comportent des objectifs de formation ou de mentorat pour les étudiantes et étudiants<sup>21</sup>. Pour beaucoup de ces subventions, la formation figure parmi les critères de sélection, et les documents indiquent explicitement que les bénéficiaires doivent faire participer les étudiantes et étudiants à leur recherche ou utiliser les fonds pour la formation, en les aidant à acquérir de l'expérience et des compétences en matière de recherche. Une partie des fonds reçus peut servir à leur verser des salaires ou des allocations. De cette manière, le financement peut apporter du soutien financier aux étudiantes et étudiants en plus de leur procurer un apprentissage par l'expérience. Dans le volet indirect, il existe trois types de financement :

1. **Subventions pour des recherches menées par une personne ou une équipe (type 2)**<sup>22</sup>. La participation des étudiantes et étudiants est censée leur permettre d'améliorer leurs compétences en matière de recherche et leur connaissance du processus de recherche. Ces subventions représentent 93 p. 100 des investissements financiers dans le volet indirect du portefeuille et 96 p. 100 des subventions actives par année<sup>23</sup>.
2. **Subventions destinées à des initiatives de collaboration en recherche entre plusieurs organisations (type 3)**. La participation des étudiantes et étudiants est censée les exposer à des activités de recherche collaborative et souvent intersectorielle, ce qui leur permettra d'acquérir des compétences pour travailler avec des partenaires. Ces subventions représentent environ 5 p. 100 des investissements et 4 p. 100 des subventions actives par année<sup>24</sup>.

<sup>21</sup> C'est le cas de toutes les PF du CRSH et du CRSNG dans le portefeuille. Bien qu'en elles-mêmes les PF des IRSC ne comportent pas toujours de critères ou d'objectifs explicites en matière de formation, cet aspect fait partie des objectifs des programmes parents.

<sup>22</sup> Le financement direct des organismes est qualifié de « financement de type 1 » dans les rapports de la présente évaluation.

<sup>23</sup> Il s'agit d'une proportion globale pour les trois organismes. Toutefois, la proportion en matière d'investissement financier varie d'un organisme à l'autre. Les subventions de type 2 du CRSH représentent 67 p. 100 de l'investissement de cet organisme dans le portefeuille, tandis que les subventions de type 3 et 4 représentent 32 p. 100. Pour ce qui est du nombre de subventions, le soutien de type 2 du CRSH représente 91 p. 100 des subventions de cet organisme, tandis que les types 3 et 4 représentent 9 p. 100 des subventions. Les proportions du CRSNG, en ce qui concerne les investissements, sont de 90 p. 100 pour le type 2 et de 11 p. 100 pour les types 3 et 4; en ce qui concerne le nombre de subventions, elles sont de 91 p. 100 et de 9 p. 100. Le financement des IRSC a été classé dans le type 2 (voir l'annexe D).

<sup>24</sup> Remarque : Les subventions Alliance du CRSNG ont été mises en œuvre en 2020-2021 et représentaient 13 p. 100 de l'investissement total du CRSNG dans le financement indirect cette année-là.

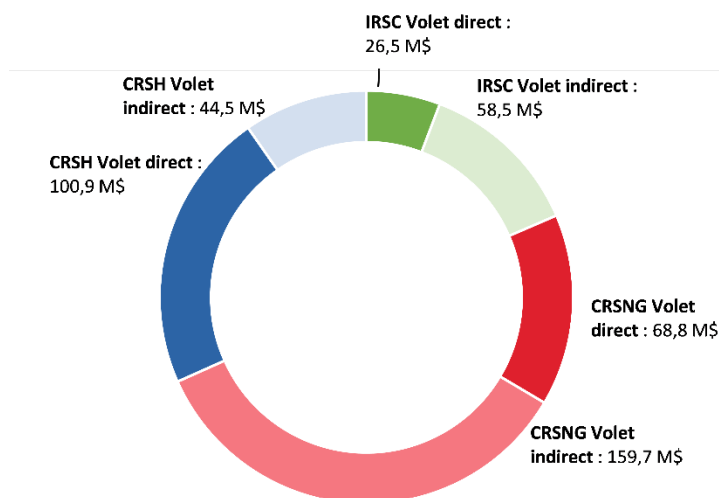
3. **Subventions pour la conception de programmes ou de démarches visant à enrichir la formation (type 4).** Ces subventions élargissent les modes de formation de diverses manières, comme au moyen de stages dans des organisations non universitaires, et visent à améliorer la préparation à l'emploi et la transition vers le marché du travail. Elles représentent environ 2 p. 100 des investissements annuels et moins de 1 p. 100 des subventions actives par année.

À l'échelle globale, les quatre types de financement du portefeuille reflètent l'ensemble des outils que les organismes utilisent pour favoriser la formation en recherche. Dans la mesure où ils se complètent, ces outils peuvent permettre un meilleur accès aux étudiantes et étudiants et un éventail plus complet de possibilités de formation. À cet égard, la composition du portefeuille est le reflet d'une stratégie en vigueur dans les organismes (Patton et Patrizi, 2009), qui s'est développée dans le cadre d'un processus d'expérimentation et d'apprentissage au fil du temps (Mintzberg, 2007)<sup>25</sup>.

### Investissements des organismes dans le portefeuille

Les organismes fournissent environ **1,56 milliard** de dollars par an aux universités par l'entremise des deux volets. Une partie des subventions de recherche (volet indirect) est allouée aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur, et la proportion allouée varie selon l'organisme (voir la figure 1 ci-dessous). Le volet direct du portefeuille, quant à lui, se distingue du financement indirect, car la totalité des fonds est allouée aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur. Le montant total du soutien financier fourni à ceux-ci par l'entremise des deux volets s'élevait en moyenne à un peu moins de 460 millions de dollars par année au cours de la période de 2018 à 2021.

**Figure 1 : Investissements annuels moyens des organismes dans le portefeuille de financement de la formation, 2018-2021 : soutien direct et indirect aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur (données du formulaire 300 des organismes)**<sup>26</sup>

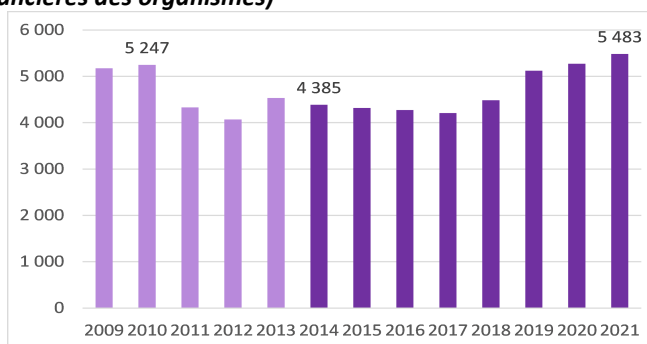


<sup>25</sup> On parle également de stratégie émergente, par opposition à une stratégie délibérée ou a priori (voir entre autres Mintzberg, 1996).

<sup>26</sup> Le montant des dépenses des subventions indirectes (p. ex. des salaires) se fonde sur les données du formulaire 300 des organismes. Ces données sont déclarées par les titulaires de subventions et reflètent le montant total alloué au soutien des étudiantes et étudiants de cycle supérieur dans le cadre des subventions visées. Les montants qui relèvent du soutien direct correspondent au financement couvert par la présente évaluation.

**Investissements dans le volet direct.** Les trois organismes ont investi en moyenne 196,1 millions de dollars par année dans le volet direct au cours des trois exercices de la période 2018-2021. Les investissements de ce type sont passés de 177,7 millions de dollars en 2013-2014 à 212,75 millions de dollars en 2020-2021, ce qui se traduit par l'augmentation du nombre de bourses. Il est important de noter que même si le montant investi et le nombre de bourses ont augmenté depuis 2014, les montants en 2021 étaient similaires à ce qu'ils étaient en 2010, comme le montre la figure 2 ci-dessous. Entre-temps, le nombre de personnes étudiant aux cycles supérieurs à l'échelle nationale a augmenté; l'estimation la plus récente indique une augmentation de 16 p. 100 à la maîtrise et de 1 p. 100 au doctorat entre 2010 et 2019 (SIEP, 2021). On voit donc une hausse plus marquée à la maîtrise comparativement au doctorat, mais le nombre de bourses n'a pas suivi le rythme de cette augmentation.

**Figure 2 : Nombre total de bénéficiaires de bourse chaque année de 2009 à 2021, y compris des BESC et des bourses propres à un organisme dans le portefeuille. Les données antérieures à 2014 sont fournies à titre de comparaison (données financières des organismes)**



En 2020-2021, les organismes fournissaient un appui financier à 9 708 étudiantes et étudiants de cycle supérieur au moyen de bourses actives dans le cadre du volet direct<sup>27</sup>. Cela représente environ 5 p. 100 des étudiantes et étudiants nationaux de cycle supérieur, et aussi 2 p. 100 des personnes à la maîtrise et 17 p. 100 des personnes au doctorat<sup>28</sup>. En raison du montant plus élevé et de la longue durée des bourses au doctorat, ces dernières représentaient les trois quarts (75 p. 100) des investissements annuels dans le volet direct, tandis que les bourses à la maîtrise en représentaient le quart (25 p. 100)<sup>29</sup>.

La plupart des bourses directes des organismes ne s'adressent qu'aux personnes ayant la citoyenneté canadienne, aux personnes ayant la résidence permanente et aux personnes protégées<sup>30</sup>. Toutefois, il convient de mentionner la croissance substantielle de la population étudiante étrangère au Canada aux deux niveaux d'étude, en plus de l'augmentation de la population étudiante nationale mentionnée ci-dessus. En particulier, la croissance du nombre de personnes étudiant au doctorat au Canada après 2009 est presque entièrement le fait d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Ces derniers bénéficient de soutien dans le cadre du volet indirect des organismes, décrit ci-dessous.

<sup>27</sup> Les bourses actives comprennent les bourses obtenues au cours des exercices précédents et qui sont toujours versées.

<sup>28</sup> Remarque : Les étudiantes et étudiants de cycle supérieur nationaux ne sont pas tous admissibles aux bourses des organismes. Les conditions d'admissibilité varient en fonction de la bourse et comprennent, par exemple, l'inscription à un programme axé sur la recherche et les exigences relatives aux étapes des études.

<sup>29</sup> En ce qui concerne le nombre de bourses d'études et de recherche actives au cours d'un exercice donné, environ deux tiers sont des bourses de doctorat (64 p. 100) et un tiers, des bourses de maîtrise (34 p. 100).

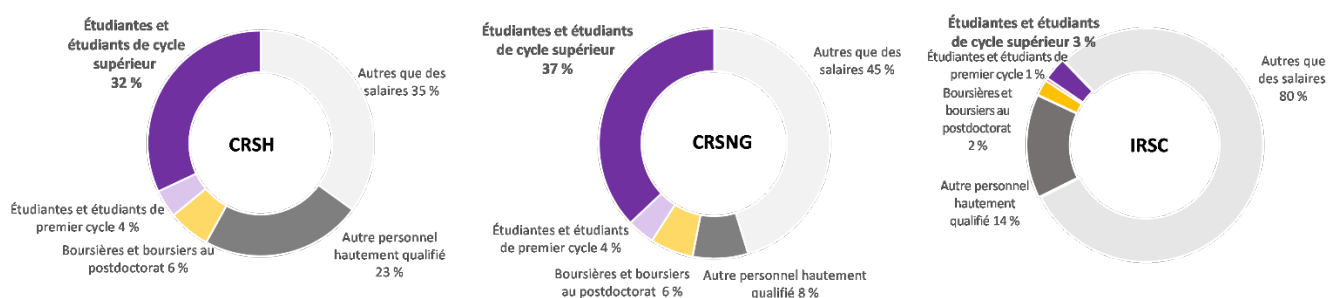
<sup>30</sup> Les étudiantes et étudiants internationaux sont admissibles aux bourses BESC Vanier, mais ces dernières ont été récemment évaluées et n'ont donc pas été incluses dans la présente étude (voir IRSC, 2020).

**Investissements du volet indirect.** Les investissements dans le volet indirect du portefeuille s'élevaient à **1,51 milliard** de dollars en 2020-2021. Il convient de noter qu'il s'agit du montant total des subventions. Les parts allouées aux salaires et aux allocations versés aux membres du corps étudiant sont indiquées ci-dessous. En 2020-2021, le volet indirect comportait 25 395 subventions de recherche actives par le biais desquelles les étudiantes et étudiants participants ont reçu de la formation par l'expérience. Ces subventions étaient détenues à titre individuel par 33 789 personnes (chercheuses principales et chercheurs principaux, cochercheuses et cochercheurs).

Le volet indirect est plus important que le volet direct en matière d'investissement global en dollars et de nombre d'étudiantes et d'étudiants bénéficiant d'un appui financier, sauf dans les sciences humaines. Sur le total des financements indirects couverts par l'évaluation, les subventions indirectes du CRSH représentent 10 p. 100, celles du CRSNG, 32 p. 100 et celles des IRSC, 58 p. 100<sup>31</sup>. Pour le CRSH, le nombre estimé de personnes recevant un appui financier indirect est comparable au volet direct<sup>32</sup>.

Le pourcentage des fonds que les titulaires de subvention ont alloués aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur varie selon le domaine de recherche. En moyenne, environ le tiers des subventions du CRSH et du CRSNG sert à verser des salaires ou des allocations à des personnes étudiant aux cycles supérieurs. La proportion des subventions des IRSC est plus faible, soit de 3 p. 100 en moyenne, comme le montre la figure 3<sup>33</sup>. Ces différences s'expliquent, en partie du moins, par les différents besoins des projets de recherche financés par ces PF. Il importe de souligner que l'objectif principal des subventions du volet indirect est de financer la recherche, et cet objectif principal englobe la formation aux cycles supérieurs. Les décisions concernant le montant des subventions à allouer à titre d'aide financière aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur sont entièrement hors du contrôle des organismes, sauf dans le cas des subventions destinées à la formation de type 4 du CRSNG<sup>34</sup>.

**Figure 3 : Distribution des fonds des subventions de recherche au personnel hautement qualifié par les titulaires de subventions, composantes salariales et autres que salariales, exercices de la période 2018-2021 (données du formulaire 300 des organismes)**



<sup>31</sup> Source : Données financières des organismes (formulaire 300); données administratives des IRSC.

<sup>32</sup> Comme on l'indique ci-dessus, le montant des allocations par personne provenant des subventions de recherche des organismes varie, alors que le montant des bourses directes est fixe; l'appui moyen sous forme d'allocation est inférieur aux montants des bourses directes.

<sup>33</sup> Remarque : La proportion des fonds alloués aux étudiantes et étudiants varie considérablement d'une subvention à l'autre; les moyennes globales sont indiquées.

<sup>34</sup> Les subventions FONCER du CRSNG précisent que 80 p. 100 des fonds doivent être consacrés aux allocations pour les personnes en formation. Pour les bourses de formation du CRSH (IFRP), on indique que la majeure partie du financement doit être consacrée à des activités de formation en recherche, mais sans prévoir le versement d'allocations ou de salaires aux étudiantes et étudiants. Le programme de bourses de formation des IRSC (PFRS), qui était en phase pilote au moment de cette évaluation, précise que pas plus de 60 p. 100 des fonds ne peuvent être utilisés pour verser des allocations ou des salaires aux étudiantes et étudiants.

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants participant à chaque projet de recherche varie selon les subventions, mais en moyenne, chaque subvention du volet indirect a fourni du soutien financier à trois personnes étudiant aux cycles supérieurs au cours de l'exercice 2020-2021. Le financement indirect des organismes profite à environ 30 p. 100 de la population étudiante de cycle supérieur (ce qui englobe les étudiantes et étudiants canadiens et internationaux)<sup>35</sup>. Le rapport complémentaire sur l'expérience des étudiantes et étudiants présente des détails sur leur participation<sup>36</sup>.

Le montant de l'aide financière que chaque personne reçoit dans le cadre des subventions du volet indirect s'élève en moyenne à 5 704 \$ par trimestre universitaire (montant médian de 5 000 \$), comme l'ont indiqué les étudiantes et étudiants dans le cadre de l'enquête réalisée pour cette évaluation<sup>37</sup>. Cependant, le montant et la durée des allocations varient considérablement, ce qui constitue une caractéristique clé du soutien indirect des organismes. En fonction des décisions prises par les établissements et par les titulaires de subvention, les étudiantes et étudiants peuvent recevoir du financement indirect sous différentes formes, notamment sous la forme d'une allocation, d'un salaire d'assistante ou d'assistant de recherche ou d'une bourse de recherche non salariale<sup>38</sup>. La variation du montant des allocations dépend en partie de la souplesse dont les titulaires de subvention disposent quant à l'utilisation de ces fonds. Dans le cas des étudiantes et étudiants qui reçoivent du financement en échange d'un travail d'assistance de recherche, cela peut dépendre de l'étendue de leur participation au projet (nombre d'heures travaillées). Les organismes ne contrôlent ni la forme, ni le montant, ni la durée du financement accordé à chaque étudiante ou étudiant et ne donnent pas non plus d'indications en ce sens<sup>39</sup>. Par souci de simplicité, le présent rapport utilise le terme **allocation** à titre de terme générique pour désigner l'appui accordé aux étudiantes et étudiants qui bénéficient de financement indirect.

## Aperçu des conclusions

La section suivante résume les principaux résultats de l'évaluation. Il est important de noter que les résultats relatifs aux bénéficiaires de BESC D et aux bénéficiaires de bourse de doctorat propres à un organisme sont présentés séparément dans le présent rapport seulement lorsque les résultats diffèrent entre ces groupes de bénéficiaires. Cette mesure a été prise par souci de simplicité et pour éviter les répétitions dans le texte. Les bourses BESC D et les bourses de doctorat propres à un organisme suivent un processus commun et, par conséquent, les conclusions du présent rapport concernant le processus de demande et d'examen s'appliquent à toutes les bourses de doctorat. Quelques exceptions sont mentionnées explicitement dans le texte, par exemple en ce qui concerne les différences dans les

<sup>35</sup> On estime que plus de 75 000 étudiantes et étudiants de cycle supérieur bénéficient d'un certain niveau d'appui financier par l'entremise du volet indirect. Le montant de l'appui financier varie selon le cas. À noter : un rapport de 2023 du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche (ISDE, 2023) estime à 35 000 le nombre d'étudiantes et d'étudiants soutenus par des subventions de recherche des organismes. Dans ce cas, l'estimation porte sur les salaires équivalents à un salaire à temps plein. Comme très peu d'étudiantes et d'étudiants reçoivent l'équivalent d'un salaire à temps plein et compte tenu de l'importance des objectifs de formation par l'expérience en dehors de la rémunération, l'estimation de portée du présent rapport comprend toutes les personnes aux études qui ont participé activement au projet de recherche et qui ont reçu au moins un certain niveau d'appui financier.

<sup>36</sup> On peut demander ce rapport en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

<sup>37</sup> Écart-type = 3 744 \$; fourchette = de 500 \$ à 23 600 \$; pour ce qui est de la moyenne et de la fourchette, on a retiré les valeurs aberrantes de **±3** écarts-types. Les valeurs inférieures à 500 \$ et celles supérieures à 3 écarts-types ont été omises. Les personnes répondantes ont été invitées à indiquer le montant reçu de la part du titulaire de subvention au cours du trimestre universitaire le plus récent.

<sup>38</sup> Pour la définition de ces termes, voir l'annexe B.

<sup>39</sup> À l'exception des bourses destinées à la formation, comme il est indiqué ci-dessus.

critères d'admissibilité selon l'étape des études. En ce qui concerne les résultats, les conclusions sont les mêmes pour les bénéficiaires de BESC D et les bénéficiaires de bourse de doctorat propres à un organisme, sauf dans les cas précisés ci-dessous<sup>40</sup>.

À qui le portefeuille de financement de la formation offre-t-il du soutien?

Les organismes financent principalement les étudiantes et étudiants qui sont inscrits à temps plein à un programme axé sur la recherche (98 p. 100). Environ 75 p. 100 des participantes et participants sont inscrits dans de grandes universités<sup>41</sup>. Dans l'ensemble, on estime que les deux tiers (67 p. 100) sont au doctorat. À cet égard, la portée des organismes est conforme aux objectifs visant à contribuer à l'offre de chercheuses et de chercheurs formés pour le secteur universitaire et à accroître la capacité de recherche du Canada. Cependant, cela signifie que les organismes touchent très peu de personnes qui ne se sont pas déjà engagées dans la voie de la recherche. Dans l'ensemble, en matière de nombre d'étudiantes et d'étudiants participants et d'investissement financier global, le portefeuille est orienté vers celles et ceux qui sont plus avancés dans ce que l'on appelle le réservoir de talent pour les établissements axés sur la recherche<sup>42</sup>. Les organismes n'ont qu'une portée limitée quant aux personnes étudiant à la maîtrise, qui sont plus tôt dans leur parcours universitaire<sup>43</sup>. La proportion des personnes étudiant à temps partiel qui reçoivent du soutien des organismes est également très limitée : elle représente environ 3 p. 100 à l'échelle du portefeuille. Pour la mise en contexte, les estimations des inscriptions à temps partiel dans l'ensemble de la population étudiante aux cycles supérieurs varient de 13 p. 100 (ECEMD, 2019) à 23 p. 100 (SIEP, 2019, 2021). Les inscriptions à temps partiel ont tendance à être plus élevées pour certains sous-groupes, notamment les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge et les femmes (ECEMD, 2019). Ces résultats ont des conséquences pour les grands objectifs des organismes en matière d'EDI, et ce point est réexaminé ci-dessous dans le cadre des recommandations.

À d'autres égards, la participation au sein du portefeuille reflète en grande partie la diversité de la population étudiante des cycles supérieurs au Canada. En effet, certains groupes dignes d'équité y sont représentés dans une mesure comparable ou supérieure à leur représentation estimée au sein de cette population. Il s'agit notamment des personnes qui s'identifient en tant que femmes, dont l'identité de genre n'est ni homme ni femme, qui appartiennent à la communauté LGBTQ2+ et qui déclarent être en situation de handicap. C'est également le cas des étudiantes et étudiants francophones<sup>44</sup>.

---

<sup>40</sup> Pour en savoir plus sur les données relatives aux BESC D et aux bourses de doctorat propres à un organisme, on peut demander les rapports complémentaires en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

<sup>41</sup> Selon une classification de la taille des établissements établie par les trois organismes.

<sup>42</sup> Examen du soutien fédéral aux sciences (2017).

<sup>43</sup> Pour en savoir plus, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

<sup>44</sup> Pour en savoir plus, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

Cependant, le fait que la représentation soit similaire ou supérieure à celle au sein de la population ne suppose pas l'absence d'obstacles pour les personnes de ces groupes. De fait, les membres du corps étudiant en situation de handicap ou qui déclarent appartenir à la communauté LGBTQ2+, par exemple, étaient plus susceptibles de signaler des obstacles pour l'obtention de financement direct que les membres des autres groupes. L'évaluation révèle également certains aspects où de multiples facteurs convergents nuisent à l'accès au financement du portefeuille. La faible représentation des personnes étudiant à temps partiel, dans les deux volets, en est un exemple. Le fait que les deux volets ciblent les étudiantes et étudiants à temps plein peut nuire de manière disproportionnée à des groupes de personnes susceptibles d'étudier à temps partiel et pour lesquels cette option peut s'avérer nécessaire, par exemple les personnes en situation de handicap, celles qui ont des personnes à charge et celles qui sont confrontées à des contraintes financières importantes.

*"For many BIPOC [black, Indigenous and people of colour] students, working while being in school is a financial necessity, making them more likely to reduce course load and have part-time student status. These students are not inherently less suited to rigorous research programs, they simply are less likely to have the financial resources to attend school full-time." (Personne candidate à la BESC M)*

La représentation de certains sous-groupes d'étudiantes et d'étudiants est un peu plus faible que prévu au regard de certains types de financement du portefeuille. Dans l'ensemble, l'évaluation révèle que la représentation des personnes appartenant à une minorité visible<sup>45</sup> ou ayant des personnes à charge, ainsi que celle des étudiantes et étudiants de première génération, est plus faible dans le volet direct que dans le volet indirect.

En outre, les données indiquent que la représentation des minorités visibles parmi les bénéficiaires de bourse directes a augmenté au fil du temps, mais que ce groupe demeure légèrement sous-représenté, ce qui est attribuable – en partie – au taux de demandes de bourse. Cela est cohérent avec les données des entretiens qui suggèrent que les personnes qui appartiennent à une minorité visible sont peu susceptibles de faire une demande de bourse auprès des organismes.

La représentation des étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge est également généralement faible parmi les bénéficiaires de bourse du volet direct et c'est parmi les personnes ayant reçu les deux types de financement (direct et indirect) qu'elle est la plus faible. Les données de l'enquête sont cohérentes avec les données des entretiens et suggèrent que les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge sont possiblement moins susceptibles d'obtenir une bourse et de participer à des projets de recherche autres que leur thèse. Diverses raisons ont été évoquées, notamment le manque de temps pour établir un solide réseau dans le milieu universitaire, un facteur dans l'obtention de soutien dans les volets direct et indirect<sup>46</sup>.

Pour ce qui est des étudiantes et étudiants qui déclarent être Autochtones, la représentation dans le cadre du financement du CRSH (3 p. 100) et des IRSC (2 p. 100) est égale aux estimations au sein de la population étudiante de cycle supérieur dans les programmes de recherche en sciences humaines et en santé, respectivement. Dans le cas du financement du CRSNG, bien que la proportion des étudiantes et

<sup>45</sup> L'utilisation de l'expression « minorité visible » correspond à la formulation utilisée dans l'enquête auprès de la communauté étudiante et les formulaires de candidature pendant la période de l'étude; les organismes ont toutefois récemment adopté l'expression « personne racisée ».

<sup>46</sup> Pour en savoir plus, on peut écrire à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

étudiants qui déclarent être Autochtones (1 p. 100) soit inférieure à leur proportion estimée (2 p. 100) au sein de la population étudiante en sciences naturelles et génie, cette faible différence peut être attribuable à de multiples facteurs, par exemple à la variation des déclarations volontaires ou à la variation des réponses quant à la discipline dans l'enquête menée pour cette évaluation et les enquêtes externes utilisées pour estimer la population globale.

En 2019, les organismes ont lancé une initiative visant à permettre aux établissements universitaires de soumettre des demandes de BESC D pour le compte de personnes qui déclarent être Autochtones au-delà du quota annuel de BESC D par établissement. Les données indiquent une augmentation correspondante de la représentation des étudiantes et étudiants autochtones au cours de l'année 2019 pour les trois organismes<sup>47</sup>. Toutefois, après 2019, l'augmentation ne s'est maintenue que pour les IRSC. Les données suggèrent que la participation d'étudiantes et d'étudiants autochtones à certaines PF du volet indirect des IRSC peut avoir favorisé leur représentation parmi les titulaires de bourses directes de cet organisme. Il s'agit d'un exemple de synergie possible entre les deux volets de financement, où la participation dans le volet indirect peut contribuer à celle dans le volet direct.

Bien que les étudiantes et étudiants internationaux ne soient pas admissibles à la plupart des occasions de financement du volet direct des organismes, ces derniers leur viennent en aide par l'intermédiaire du financement indirect. Parmi les personnes aux études recevant du soutien financier par l'intermédiaire de subventions indirectes du CRSH et des IRSC, environ le quart proviennent de l'étranger (21 p. 100 et 25 p. 100, respectivement), ce qui est à peu près proportionnel à leur représentation estimée dans la population. Leur proportion est plus élevée que leur représentation estimée dans la population dans le cas du CRSNG : 45 p. 100 des bénéficiaires financés indirectement par l'organisme sont des étudiantes et étudiants internationaux.

Comme on l'indique ci-dessus, la représentation des membres du corps étudiant qui déclarent appartenir à un groupe digne d'équité dans le volet indirect est égale ou supérieure à leur représentation dans les programmes de bourses directes des organismes (p. ex. membres d'une minorité visible, étudiantes et étudiants autochtones en santé), mais elle est inférieure dans le cas d'autres groupes (p. ex. femmes, membres de la communauté LGBTQ2+ et personnes en situation de handicap, ainsi que les étudiantes et étudiants francophones). Les données suggèrent que la faible représentation de certains groupes dans le volet indirect peut être attribuable, en partie, à la représentation relativement faible de ces groupes parmi la population étudiante étrangère. Par exemple, la représentation des personnes qui déclarent être en situation de handicap parmi les étudiantes et étudiants internationaux participants est inférieure de 7 à **10 points** de pourcentage à leur représentation parmi leurs homologues canadiens.

Les conclusions de l'évaluation soulignent l'importance de l'accès à l'information et au soutien au sein des établissements pour que les étudiantes et étudiants réussissent à obtenir un appui dans le cadre des volets direct et indirect<sup>48</sup>. L'accent mis sur les antécédents scolaires dans le cadre des processus de sélection des candidatures est un facteur clé qui entrave l'accès au financement direct : les titulaires de

<sup>47</sup> Remarque : Étant donné que les organismes ne recueillaient pas systématiquement de données de déclaration volontaire avant 2018, les données à ce sujet pour les années antérieures à 2018 se fondent sur les réponses à l'enquête auprès de la communauté étudiante; les données administratives n'étaient pas disponibles pour confirmer les données de l'enquête concernant les étudiantes et étudiants qui ont fait une demande de BESC D avant 2018. Les résultats sont présentés à titre indicatif, mais ils ne sont pas concluants.

<sup>48</sup> Pour en savoir plus, on peut écrire à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

subvention, le personnel des établissements et les étudiantes et étudiants ont indiqué que la moyenne pondérée cumulative (MPC), en particulier, était le principal facteur qui déterminait l'obtention des bourses. Les efforts déployés par les organismes pour réduire l'importance accordée à la MPC, dans le cadre de l'EDI, n'ont eu qu'une efficacité limitée dans la pratique. En effet, la MPC demeure un facteur essentiel pour de multiples raisons, notamment la nature hautement concurrentielle de l'attribution des bourses des organismes, à laquelle s'ajoutent les contraintes administratives à tous les niveaux pour l'examen des demandes ainsi que le processus de sélection décentralisé et à paliers multiples, qui fait varier la façon de faire à l'échelle locale<sup>49</sup>. Il convient de noter que les organismes ont supprimé le critère des résultats scolaires de premier ordre à titre de critère d'admissibilité aux bourses BESC D à partir du concours de 2019. Toutefois, parmi les répondantes et répondants à l'enquête qui ont présenté une demande de BESC D ou de bourse de doctorat propre à un organisme après ce changement, seulement 39 p. 100 ont indiqué savoir que le fait de détenir une MPC de premier ordre n'était plus un critère d'admissibilité. L'exigence de détenir des résultats scolaires de premier ordre demeure en vigueur pour la BESC M, bien que des exceptions soient permises. Dans l'ensemble, les données reflètent des problèmes structurels dans le système qui font qu'il est difficile d'assouplir et d'élargir les critères de sélection pour l'attribution des bourses directes.

Les étudiantes et étudiants soulèvent notamment des préoccupations quant à la transparence et à la perception d'équité associées au processus de sélection des financements directs. Près d'un tiers des bénéficiaires et la moitié des candidates et candidats non retenus *ne sont pas d'accord* avec l'affirmation selon laquelle le processus est transparent. Moins de la moitié des bénéficiaires de bourse ont reconnu que le processus de sélection était équitable. Des problèmes de transparence ont également été soulevés lors de l'évaluation précédente des BESC (IRSC, 2016).

L'analyse des commentaires libres recueillis dans le cadre de l'enquête auprès de la communauté étudiante indique que le manque de clarté du processus alimente une perception de subjectivité dans la sélection des candidatures et suscite des préoccupations selon lesquelles le processus de sélection de l'établissement permet la partialité, et la perception de partialité (qu'elle soit justifiée ou non) peut créer des tensions dans les unités de recherche et les laboratoires. Il s'agit là d'un aspect au sujet duquel les organismes doivent absolument intervenir s'ils souhaitent renforcer la confiance à l'égard du système de financement.

En ce qui concerne la transparence du processus de sélection, les personnes répondantes ont déclaré ne pas savoir clairement qui examine leur candidature, à quel niveau au sein de l'établissement universitaire leur candidature est évaluée, quels renseignements le comité d'examen utilise ou non, ni comment ceux-ci sont utilisés. Elles se demandent notamment si le comité d'examen de l'établissement a accès aux renseignements sur les circonstances particulières qu'elles fournissent, étant donné qu'il peut s'agir de renseignements très personnels et délicats. Les étudiantes et étudiants se demandent également si les membres du comité d'examen utilisent des renseignements qui ne figurent pas dans leur candidature, mais qu'ils peuvent connaître à leur sujet, étant donné qu'il arrive que ces personnes œuvrent dans le même département ou la même faculté. Quelques personnes répondantes ont déclaré avoir omis des renseignements dans leur candidature (p. ex. sur un handicap) parce qu'elles ne savaient pas qui, au sein de leur département ou de leur établissement, aurait accès à ces renseignements. Il convient de noter que les préoccupations quant à la confidentialité des données et les craintes de subir

---

<sup>49</sup> C'est-à-dire d'un établissement à l'autre.

de la discrimination ont été citées dans d'autres études à titre de facteurs qui influencent la volonté de procéder à la déclaration volontaire (p. ex. Grimes et coll., 2020; Morina, 2022; OCHRO, 2022; Shpigelman et coll., 2022). Il s'agit également d'un domaine d'action essentiel pour les organismes.

Outre les renseignements sur le processus d'examen, les étudiantes et étudiants ont souligné l'importance d'une rétroaction plus utile concernant les demandes non retenues, le but étant d'accroître la transparence et de soutenir l'apprentissage, en particulier pour celles et ceux qui débutent dans des études axées sur la recherche ou qui ont moins accès au mentorat et à d'autres formes d'appui au sein du milieu universitaire.

Les différences en matière d'accès aux renseignements parmi la communauté étudiante ont été relevées de manière constante dans toutes les sources de données. Lors des entretiens, il a été établi que les étudiantes et étudiants qui ont le plus de mal à s'orienter dans le système universitaire ont plus de difficulté que les autres à obtenir du soutien dans les deux volets. Il s'agit par exemple des étudiantes et étudiants de première génération ou ayant des personnes à charge et d'autres étudiantes et étudiants qui ont peu de relations au sein du milieu universitaire. Il a été rapporté que cela affectait la connaissance des possibilités de participation à des projets de recherche financés par des organismes et la probabilité de présenter une demande de bourse. Les participantes et participants aux études de cas et les personnes qui ont répondu à l'enquête auprès de la communauté étudiante ont mentionné les difficultés à s'y retrouver dans l'information disponible sur la manière de présenter une demande de bourse directe, ainsi que le recours à diverses sources informelles, comme des pairs et d'autres contacts dans le milieu universitaire.

Le manque d'accès à ce type de soutien a été qualifié d'obstacle par les personnes répondantes. Celles ayant déclaré avoir rencontré des obstacles pour obtenir des bourses directes des organismes ont été invitées à décrire ces obstacles. Sur un échantillon de 1 200 commentaires<sup>50</sup>, la plus grande partie (43 p. 100) indiquait que le processus de demande de bourse était un obstacle, car il exigeait que les candidates et candidats qui en étaient à leur première demande apprennent beaucoup de choses en peu de temps et y consacrent beaucoup de temps et d'efforts. Plus du tiers des personnes répondantes de ce groupe ont parlé de la nécessité d'obtenir l'aide de personnes-ressources au sein du milieu universitaire pour s'y retrouver dans le processus et ont indiqué que le manque de soutien à cet égard a été un obstacle pour eux.

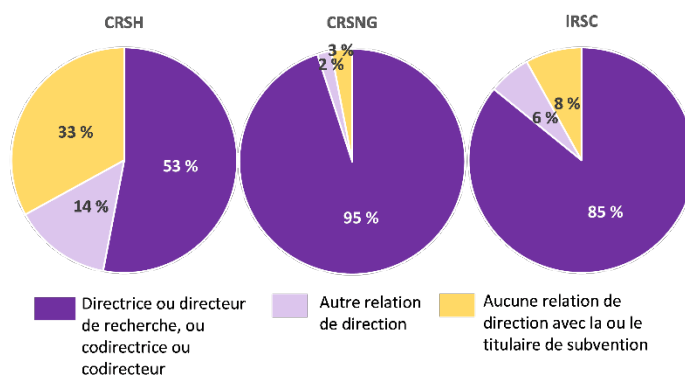
Les résultats soulignent le rôle essentiel joué par les directrices et directeurs de recherche, qui orientent les étudiantes et étudiants vers les PF et les possibilités de formation financée dans les deux volets. L'accès au volet indirect, en particulier, s'obtient en grande partie par le biais de ces relations avec la directrice ou le directeur de recherche, qui sont le principal moyen d'obtenir ce type de soutien. Pour la plupart des étudiantes et étudiants qui reçoivent du soutien financier indirect du CRSNG (95 p. 100) et des IRSC (85 p. 100), les fonds viennent de leur directrice ou directeur ou de leur codirectrice ou codirecteur de recherche. En revanche, seulement la moitié (53 p. 100) des étudiantes et étudiants bénéficiant de financement indirect du CRSH l'obtiennent de cette façon (figure 4). Les étudiantes et étudiants dont la directrice ou le directeur de recherche n'est pas titulaire d'une subvention d'un

---

<sup>50</sup> Au sein des strates des organismes et des niveaux d'études, l'échantillonnage a donné la priorité aux réponses des sous-groupes désignés par l'EDI, des étudiantes et étudiants de première génération et des étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge, afin de s'assurer que les sous-groupes les plus petits étaient représentés.

organisme ont peu accès au financement indirect des organismes, en particulier en sciences naturelles et génie et en santé.

**Figure 4 : Relation des titulaires de subvention avec les étudiantes et étudiants qui reçoivent du financement indirect; pourcentage d'étudiantes et d'étudiants qui ont reçu des fonds en 2020-2021 par catégorie de relation (enquête auprès des titulaires de subvention, 2022)**



Dans le cadre des entretiens, les titulaires de subvention ont indiqué tenir compte de multiples considérations lors de la sélection des étudiantes et étudiants à diriger et à intégrer à leur équipe de recherche, en fonction de la variété des priorités, des besoins et des contextes de leurs projets de recherche. Outre le temps de participation (voir ci-dessus), le facteur le plus important était l'adéquation avec les intérêts de recherche des directrices et directeurs de recherche, et non la MPC. La souplesse dont disposent les titulaires de subvention pour la sélection de leur équipe de recherche peut leur permettre de recruter activement des personnes qui appartiennent à des groupes sous-représentés dans leur département et faculté, notamment des étudiantes et étudiants de premier cycle, comme l'ont indiqué certains titulaires de subvention. Dans l'ensemble, les titulaires des subventions des organismes ont déclaré disposer d'un grand nombre de candidatures de personnes hautement qualifiées et que le financement de leurs projets par les organismes renforce leur capacité à développer leurs équipes de recherche. Un certain nombre ont indiqué que leurs subventions appuient aussi la réalisation des priorités de leur département en ce qui concerne le recrutement étudiant et que leur capacité à attirer des étudiantes et étudiants de cycle supérieur dans leur établissement (en particulier au doctorat) est étroitement liée à leur capacité à les appuyer grâce au financement fourni par les organismes.

Les facteurs influençant l'accès sont multiples et interreliés, ce qui signifie qu'il n'y a pas de mesure simple ou unique que les organismes peuvent prendre. Cela implique également qu'une mesure visant à résoudre un problème peut en exacerber un autre. Par exemple, toute mesure visant à accroître l'accès aux bourses directes des organismes, mais qui rendrait aussi les critères d'admissibilité ou le processus de demande plus complexe, pourrait avoir une incidence sur les étudiantes et étudiants qui ont peu accès au soutien et au mentorat au sein de leur établissement pour mener à bien la procédure. De plus, toute mesure qui accroît la charge administrative des établissements est susceptible de renforcer la dépendance à l'égard d'indicateurs comme la MPC, qui permet aux établissements de gérer efficacement les demandes. Dans un cas comme dans l'autre, l'intention initiale des organismes risquerait d'être compromise. Il existe des possibilités pour les organismes de diversifier et d'étendre leur portée, comme le résumant les recommandations ci-dessous.

### Comment ce portefeuille contribue-t-il à la formation en recherche?

Les investissements des organismes dans ce portefeuille de financement contribuent à la richesse et à la variété des possibilités de formation en recherche et à la capacité de recherche des établissements universitaires. Cependant, l'incidence sur l'expérience à l'égard de la formation varie d'une personne à l'autre, mais les forces et faiblesses sont évidentes pour ce qui est d'aspects précis de la formation, quel que soit le volet.

**Enrichissement de la formation et élargissement de la capacité de recherche.** Le volet indirect finance des projets et des programmes de recherche qui offrent des possibilités de formation par l'expérience aux étudiantes et étudiants. En 2020-2021, le volet indirect comportait 25 395 subventions de recherche actives, détenues par 33 789 titulaires, en lien avec un large éventail de sujets de recherche dans les domaines des sciences humaines, des sciences naturelles et du génie, et de la santé. On estime que plus de 75 000 personnes aux cycles supérieurs, soit 30 p. 100 de cette population, reçoivent chaque année un appui financier grâce à ces subventions. Presque toutes les personnes participant au volet indirect qui ont répondu à l'enquête menée pour la présente évaluation (91 p. 100) ont confirmé qu'elles prenaient part activement au projet de recherche financé par l'organisme concerné, en plus de recevoir du soutien financier. La participation active des étudiantes et étudiants (en plus de l'appui financier) est essentielle à l'apprentissage par l'expérience que les PF indirectes sont censées permettre, et ces réponses favorables procurent une confirmation importante à cet égard.

En ce qui concerne la contribution du volet direct à la formation, les bourses de doctorat offrent un financement supérieur à l'allocation moyenne déclarée dans le cadre des subventions de recherche des organismes. Ce n'est pas le cas de la BESC M. Les montants des bourses et des allocations sont réexaminés ci-dessous.

Les investissements dans le cadre du volet direct ont également un effet d'entraînement sur les non-bénéficiaires et sur la capacité de recherche globale. En effet, selon une pratique courante dans les établissements, d'autres fonds (dont du financement indirect des organismes) sont redirigés des bénéficiaires des bourses des organismes vers les étudiantes et étudiants qui ne détiennent pas de telles bourses. Les bourses des organismes libèrent donc des fonds qui permettent à un plus grand nombre de recevoir au moins un certain appui financier et qui permettent de recruter d'autres personnes dans les programmes d'études supérieures. Comme les étudiantes et étudiants de cycle supérieur sont des membres actifs d'équipes de recherche, cela permet d'augmenter la capacité de recherche. Il est important de noter que la réaffectation de fonds peut avoir une incidence sur les bénéficiaires des bourses, un point qui est réexaminé ci-dessous.

**Résultats de l'expérience de formation.** Dans le cadre de l'évaluation, les répondantes et répondants ont été interrogés, lors d'entretiens pour les études de cas et lors de l'enquête auprès de la communauté étudiante, sur les possibilités qui leur étaient offertes de perfectionner leurs compétences dans de nombreux domaines importants pour les carrières axées sur la recherche. Leurs réponses ont été comparées aux données tirées des entretiens tenus avec les directrices et directeurs de recherche et le personnel des établissements universitaires<sup>51</sup>. En voici un aperçu.

---

<sup>51</sup> On peut demander un rapport complémentaire détaillé en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

L'évaluation a mis au jour certaines données montrant que les bourses directes des organismes augmentent les possibilités de perfectionnement des compétences et d'acquisition d'expérience en recherche. Lorsque des différences statistiquement significatives ont été constatées dans les réponses à l'enquête entre les bénéficiaires des bourses et les personnes non retenues, elles indiquaient dans tous les cas des avantages pour les bénéficiaires. La plupart des différences sont toutefois minimales. Il existe un avantage significatif pour les bénéficiaires seulement à l'égard de quatre des 18 aspects relatifs à la formation, principalement pour les étudiantes et étudiants au doctorat qui reçoivent des fonds du CRSH, en ce qui concerne les aspects liés à la diffusion des recherches et aux initiatives de collaboration, comme l'illustre la figure 5.

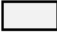
Les résultats révèlent certains atouts du système de formation en général. Toutes les personnes qui ont contribué à l'évaluation, y compris les bénéficiaires de bourse, les candidates et candidats non retenus et les étudiantes et étudiants participant au volet indirect, ont indiqué qu'elles et ils avaient eu de nombreuses occasions d'acquérir des compétences techniques en recherche ainsi que des compétences en matière de pensée critique et créative.

Les résultats concernant les compétences non techniques en recherche<sup>52</sup> étaient plus faibles dans tous les groupes. Les possibilités de perfectionnement des compétences en enseignement et en mentorat étaient également faibles dans l'ensemble, tout comme les possibilités d'acquérir de l'expérience de formation en dehors de l'établissement. Les répondantes et répondants à l'enquête auprès de la communauté étudiante qui ont participé au volet indirect avaient tendance à faire état de meilleures possibilités de perfectionnement des compétences professionnelles que celles et ceux du volet direct.


**Figure 5 : Volet direct, exposition déclarée à la formation, résumé de la comparaison des évaluations entre les bénéficiaires et les personnes non retenues pour les bourses directes des organismes (enquête auprès de la communauté étudiante, 2022)**


	Maîtrise			Doctorat		
	CRSH	CRSNG	IRSC	CRSH	CRSNG	IRSC
Compétences techniques en recherche						
Compétences de pensée critique						
Compétences de pensée créative						
Compétences non techniques en recherche						
Compétences professionnelles						
Compétences en matière d'enseignement et de mentorat						
Préparation de demandes de subvention						
Préparation d'articles en vue de publication						
Préparation de présentations de conférence						
Participation à des conférences						
Participation à des ateliers						
Communications non universitaires						
Initiatives de collaboration multidisciplinaires						
Initiatives de collaboration multisectorielles						
Initiatives de collaboration à l'étranger						
Mobilité pendant les études supérieures						

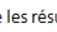
\* Ce résultat ne s'applique qu'aux bénéficiaires d'une BESC D. Dans le cas des bourses de doctorat du CRSH, aucune différence n'a été relevée par rapport aux personnes non retenues.

Pas de différence statistiquement significative 

Différences statistiquement significatives ( $p < 0,001$ ) :

« Légère » (différence de 6 à 10 points de pourcentage) 

« Modérée » (différence de 11 à 15 points de pourcentage) 

« Substantielle » (différence de plus de 15 points de pourcentage) 

Remarque : Aucune différence significative n'a été observée entre les résultats des bénéficiaires de la BESC D et ceux des bénéficiaires d'une bourse de doctorat propre à un organisme, sauf indication contraire.

<sup>52</sup> Par exemple le travail au sein d'équipes de recherche, la rédaction de demandes de subvention, la vulgarisation ou la commercialisation des connaissances.

Dans l'ensemble, seule une minorité de participantes et de participants dans les volets direct et indirect ont indiqué avoir eu des expériences de formation en dehors de leur établissement d'enseignement. Les personnes prenant part au Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) du CRSNG constituent une exception notable. En effet, la majorité d'entre elles (64 p. 100) ont indiqué avoir eu au moins une occasion de formation en dehors de leur établissement d'enseignement. Dans la mesure où l'expérience en recherche intersectorielle et internationale est une priorité pour les organismes<sup>53</sup>, cela indique les aspects sur lesquels les organismes devraient mettre l'accent en matière de perfectionnement.

Dans le cadre du volet indirect, les résultats des expériences de formation correspondaient aux objectifs des trois types de financement indirect. Par exemple, dans les études de cas, les entretiens avec les titulaires de subvention et les résultats de l'enquête, on observe, pour les projets de type 2, un accent marqué sur la formation en lien avec les compétences en recherche, et moins important pour ce qui est des compétences professionnelles. Pour rappel, les projets de type 2 sont financés au moyen de subventions accordées à des chercheuses et chercheurs à titre individuel ou à des équipes de recherche. Pour les projets de type 3 et 4 (subventions destinées à des initiatives de collaboration en recherche entre plusieurs organisations, et subventions destinées à des programmes ou démarches visant à enrichir la formation), on a mis davantage l'accent sur les compétences professionnelles. Le financement de type 2 présente également des atouts en lien avec les aspects traditionnels de la diffusion et de la communication des recherches, notamment la rédaction ou corédaction d'articles destinés à être publiés et la préparation d'exposés à présenter lors de conférences.

Le financement de type 3 et de type 4 peut être particulièrement utile pour préparer les étudiantes et étudiants à des carrières en dehors du milieu universitaire. En effet, dans l'enquête auprès de la communauté étudiante et dans les études de cas, les PF de type 3 et 4 ont révélé des atouts relativement aux communications pratiques, aux activités de réseautage avec des employeurs potentiels, à la mobilité et aux initiatives de collaboration. Dans les études de cas, les bénéficiaires de bourses de type 3 et 4 ont souligné que les possibilités d'élargir leur réseau en entrant en contact avec des partenaires de l'industrie ou du secteur public leur étaient particulièrement utiles, en partie parce que cela les plaçait dans une position concurrentielle sur le marché du travail. Plusieurs étudiantes et étudiants ont indiqué que les mêmes employeurs les avaient recrutés afin d'occuper un emploi intéressant dès l'obtention de leur diplôme. Par exemple, celles et ceux qui ont participé au projet d'étude de cas sur le soutien de type 4 du CRSNG ont indiqué avoir plus conscience des compétences utiles pour les carrières en dehors du milieu universitaire et de l'utilité de leurs compétences pour l'industrie et d'autres parties prenantes à l'extérieur du milieu universitaire. Les étudiantes et étudiants ont également déclaré avoir gagné en confiance quant à leur capacité à postuler des emplois dans l'industrie une fois leurs études terminées, et ont mentionné que les ateliers de formation sur les compétences en réseautage leur avaient été particulièrement utiles pour accroître leur confiance dans leur aptitude à interagir avec des représentantes et représentants de l'industrie.

Au sein du CRSNG, les personnes bénéficiant de soutien de type 3 et 4 qui ont répondu à l'enquête étaient moins susceptibles d'indiquer qu'elles prévoyaient poursuivre leurs études universitaires (notamment pour entreprendre des études de postdoctorat) que celles bénéficiant de soutien de type 2.

<sup>53</sup> Pour en savoir plus sur les résultats de l'expérience de formation des étudiantes et étudiants des volets direct et indirect, et de celles et ceux qui bénéficient de divers types de financement indirect, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

De plus, par rapport à ces dernières, elles étaient plus susceptibles d'indiquer que leur expérience leur a permis de se préparer à faire carrière ailleurs que dans le milieu universitaire.

De manière générale, les données confirment la raison d'être des différents types de financement dans le volet indirect, car les trois types de financement sont susceptibles d'accroître l'éventail de possibilités offertes aux étudiantes et étudiants ayant des intérêts variés en matière de recherche et de carrière<sup>54</sup>. Dans un contexte où les organismes définissent des priorités pour la formation menant à des carrières axées sur la recherche, par exemple pour appuyer des parcours professionnels diversifiés et en évolution et pour favoriser la mobilité à l'étranger, les résultats détaillés pointent vers de multiples possibilités.

**Autres résultats attendus des bourses directes : indépendance, prestige et reconnaissance.** Les bourses de financement direct visent à apporter des avantages supplémentaires aux bénéficiaires, comme davantage d'indépendance, de la reconnaissance ou du prestige. En effet, le fait de disposer d'une source de financement indépendante de la directrice ou du directeur ou de l'établissement universitaire est censé donner aux bénéficiaires plus d'indépendance pour la recherche de mentors et de cadres de formation qui correspondent au mieux à leurs intérêts. Environ le tiers des titulaires de bourse de maîtrise (31 p. 100) et 41 p. 100 des titulaires de bourse de doctorat ont déclaré que leur bourse avait fait augmenter de façon substantielle (c.-à-d. importante ou très importante) leur contrôle ou leur indépendance dans le cadre de leur recherche. Les bénéficiaires de bourse en sciences humaines (42 p. 100) ont déclaré plus souvent que les bénéficiaires de bourse en sciences naturelles et génie et en santé (32 p. 100) avoir profité d'une plus grande indépendance grâce à leur bourse. Bien que moins de la moitié des bénéficiaires de bourse aient fait état d'une indépendance accrue, celle-ci est potentiellement très importante pour les étudiantes et étudiants de ce groupe.

Notamment, lors des entretiens, les informatrices et informateurs clés ont noté que les étudiantes et étudiants les plus susceptibles d'obtenir une bourse sont généralement sous la direction de personnes engagées et coopératives dès le départ. En ce qui concerne l'indépendance, les bénéficiaires de bourse ayant répondu à l'enquête étaient aussi susceptibles que les personnes non retenues de faire état d'un chevauchement important entre leurs travaux de thèse et ceux de leur directrice ou directeur de recherche. En outre, le degré d'indépendance d'une étudiante ou d'un étudiant dépend de son domaine et de son niveau d'étude, de la disponibilité des spécialistes dans son domaine pour assurer la direction de recherche et de sa capacité à déménager, comme l'ont fait remarquer les informatrices et informateurs clés lors des entretiens. Le déménagement est également jugé irréaliste à la maîtrise, car la BESC M ne peut être détenue que dans l'établissement qui l'a offerte. D'autres raisons expliquant l'incidence limitée des bourses sur l'autonomie sont détaillées dans les rapports complémentaires<sup>56</sup>. La communauté étudiante, le personnel des établissements et les directrices et directeurs de recherche ont notamment indiqué que les étudiantes et étudiants avaient besoin de l'appui de leurs directrices et directeurs de recherche pour préparer une demande de bourse auprès des organismes et que les bourses ne représentaient pas un financement suffisant pour assurer l'autonomie financière. Nous reviendrons sur ce dernier point ci-dessous.

<sup>54</sup> Pour en savoir plus sur les résultats de l'expérience de formation des étudiantes et étudiants des volets direct et indirect, et de celles et ceux qui bénéficient de divers types de financement indirect, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

<sup>56</sup> On peut demander ces rapports en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

Le prestige et la reconnaissance ont été mentionnés comme étant un résultat important des bourses des organismes par environ les deux tiers des bénéficiaires de bourse directe; plus souvent par les bénéficiaires des IRSC (69 p. 100) et moins souvent par les bénéficiaires du CRSNG (59 p. 100)<sup>57</sup>. Lorsqu'on leur a demandé des commentaires, des bénéficiaires ont décrit l'importance de la bourse pour leur propre confiance ou motivation à poursuivre la recherche. Pour un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants qui s'identifient à des sous-groupes de population restreinte ou qui s'intéressent à des méthodes ou à des sujets peu conventionnels, le prestige de la bourse était important pour ouvrir des portes ou convaincre d'autres personnes de leur capacité à réaliser des recherches utiles ou rigoureuses.

### **Le financement lié à la formation influence-t-il le cheminement professionnel?**

***Progression des études et résultats professionnels.*** Les résultats indiquent que le fait de recevoir une bourse d'un organisme à un niveau d'études inférieur confère un certain avantage dans les concours de bourses de niveau supérieur, bien que cet avantage soit très faible. Une proportion importante des bénéficiaires de bourse à tous les niveaux en sont à leur première candidature ou n'ont pas été retenus dans le passé. Cette constatation est positive du point de vue de l'accès, car elle indique que le portefeuille offre de multiples points d'accès au soutien direct des organismes.

La possibilité d'exposition à la formation en recherche dès le début du parcours universitaire peut avoir une incidence sur le cheminement aux études. Cela est particulièrement vrai pour les étudiantes et étudiants qui ont été exposés à la recherche au cours du premier cycle grâce aux bourses de recherche de 1<sup>er</sup> cycle (BRPC) du CRSNG. Pour en savoir plus, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

Les résultats de l'analyse longitudinale des données des organismes montrent également que les étudiantes et étudiants qui participent tôt aux programmes des organismes ont un léger avantage lors des concours de bourses aux études supérieures. En effet, les résultats indiquent qu'il est avantageux de présenter une demande de bourse directe tôt (c.-à-d. avant l'admission dans un programme ou au début des études) tant à la maîtrise qu'au doctorat. Bien que l'effet soit faible, il suggère que les personnes qui s'engagent dans une voie axée sur la recherche dès le début de leur carrière universitaire bénéficient d'un certain avantage à tous les niveaux.

En dehors du CRSNG, le soutien des organismes au premier cycle est actuellement limité. Au total, 3 150 BRPC sont offertes chaque année par le CRSNG, et 95 chacune par les IRSC et le CRSH<sup>58</sup>. Outre le financement direct par le biais des BRPC, le volet indirect est également un moyen pour les étudiantes et étudiants de premier cycle de se familiariser avec la recherche et d'acquérir de l'expérience dans ce domaine avant d'entamer des études supérieures. Dans le volet indirect, plus de 100 millions de dollars ont été versés sous la forme d'allocations à des étudiantes et étudiants de premier cycle participant à des projets de recherche financés par des organismes au cours des exercices de 2018 à 2021. Les conclusions sur l'avantage d'une participation précoce renforcent l'importance de veiller à ce que ces possibilités soient aussi accessibles que possible, et ce point est réexaminé dans les recommandations.

Les organismes jouent un rôle clé dans la formation des professionnelles et professionnels de la recherche dans tous les secteurs. Parmi les participantes et participants des années passées qui ont

<sup>57</sup> Les bénéficiaires du CRSH se situent entre les deux (63 p. 100).

<sup>58</sup> Les BRPC du CRSH et des IRSC ont été lancées en 2022; les données n'étaient pas encore disponibles pour être incluses dans cette évaluation.

terminé leurs études, près de la moitié travaillent aujourd'hui à l'extérieur du milieu universitaire. De plus, seulement la moitié environ des participantes et participants encore en cours d'études aspirent à une carrière universitaire. Bien que les organismes s'intéressent principalement au milieu universitaire, les carrières axées sur la recherche en dehors de ce milieu sont également importantes pour la capacité de recherche du Canada. La distinction entre les carrières universitaires et non universitaires est moins nette qu'auparavant, car les personnes passent de plus en plus d'un secteur à l'autre et établissent des passerelles entre ceux-ci. Par ailleurs, la recherche universitaire bénéficie de partenaires extérieurs qui aident à reconnaître et à diagnostiquer les problèmes du monde réel, qui mettent les universitaires en contact avec des lieux, des personnes et des idées, et qui appliquent les connaissances issues de la recherche dans la société canadienne.

En ce qui concerne le financement du volet direct, très peu de différences ont été constatées entre les bénéficiaires d'une bourse des organismes et les candidates et candidats non retenus pour ce qui est de la progression de leurs études et de leur cheminement professionnel, mais quelques exceptions sont mentionnées ci-dessous. Cela ne signifie pas nécessairement que les bourses des organismes ne sont pas importantes pour les étudiantes et étudiants et qu'elles ne contribuent pas à leur formation. Cela indique plutôt que ces bourses avantagent les titulaires seulement dans une mesure limitée par rapport à leurs pairs qui suivent la même formation et qui, comme on l'indique ci-dessous, ont tendance à avoir des profils de financement similaires. Les bourses des organismes ne semblent pas avoir d'incidence sur la durée des études menant au diplôme, et rien n'indique qu'il existe une corrélation entre l'obtention d'une bourse des organismes et la poursuite d'études universitaires supérieures ou l'emploi à temps plein après l'obtention du diplôme. Les résultats sont mitigés en ce qui concerne les autres résultats sur le plan professionnel, comme le niveau de poste ou le type de fonction, et aucune tendance cohérente ne se dégage des cohortes du volet direct. Rien n'indique non plus que le financement des organismes influence la probabilité de travailler au Canada ou à l'étranger.

Toutefois, les titulaires d'une bourse disposent d'un avantage significatif à certains égards, notamment pour ce qui est de l'obtention d'un doctorat (CRSH et CRSNG), des aspirations de carrière dans le milieu universitaire chez les étudiantes et étudiants de première génération (CRSH et CRSNG) et de l'importance de la recherche dans le cadre de l'emploi occupé après l'obtention du diplôme (CRSH et IRSC). Comme pour les résultats relatifs à l'expérience à l'égard de la formation (ci-dessus), les résultats sont plus marqués pour les étudiantes et étudiants en sciences humaines. La figure 6 donne l'aperçu des résultats<sup>59</sup>.


---

<sup>59</sup> Pour voir les résultats détaillés, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).


**Figure 6 : Volet direct, résultats déclarés au sujet du cheminement, résumé de la comparaison des résultats entre les bénéficiaires et les personnes non retenues pour une bourse directe d'un organisme (enquête auprès de la communauté étudiante, 2022)**


	Maîtrise			Doctorat		
	CRSH	CRSNG	IRSC	CRSH	CRSNG	IRSC
Obtention du diplôme						
Période nécessaire pour obtenir le diplôme						
Actuellement aux études – projets de poursuite des études						
N'est plus aux études – poursuite des études						
Aspirations de carrière dans le milieu universitaire				*		
Aspirations de carrière dans le milieu universitaire – étudiantes et étudiants de première génération						
Actuellement aux études – projets de carrière au Canada						
N'est plus aux études – carrière au Canada						
N'est plus aux études – résultats de carrière						
Importance de la recherche dans le cadre de l'emploi occupé						


\* Les bénéficiaires d'une bourse de doctorat du CRSH qui ont également reçu du financement indirect présentent une différence statistiquement significative et substantielle par rapport aux étudiantes et étudiants qui n'ont reçu aucun financement de la part d'un organisme.

Pas de différence statistiquement significative 

Différences statistiquement significatives ( $p < 0,001$ ) :

« Légère » (différence de 6 à 10 points de pourcentage) 

« Modérée » (différence de 11 à 15 points de pourcentage) 

« Substantielle » (différence de plus de 15 points de pourcentage) 

Remarque : Aucune différence significative n'a été observée entre les résultats des bénéficiaires de la BESC D et ceux des bénéficiaires d'une bourse de doctorat propre à un organisme.

La plupart des personnes participant au volet indirect de l'évaluation étaient encore aux études au moment de l'évaluation, et on ne dispose donc pas de données équivalentes sur les résultats de carrière pour tous les indicateurs actuellement<sup>60</sup>. Lorsque des données sur les personnes participant au volet indirect étaient disponibles, les résultats étaient identiques ou supérieurs à ceux des titulaires de bourse des organismes. Par exemple, elles et ils étaient tout aussi ou plus susceptibles que les bénéficiaires du volet direct de déclarer avoir des projets de poursuite des études après l'obtention de leur diplôme. Dans le cas des trois organismes, les personnes ayant participé au volet indirect par le passé étaient plus susceptibles de travailler dans le milieu universitaire que leurs homologues du volet direct.

Les anciennes participantes et anciens participants au volet indirect étaient également aussi susceptibles que leurs homologues du volet direct de travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme. Parmi les personnes encore aux études, la grande majorité des titulaires de bourse, des candidates et candidats non retenus et des personnes participant au volet indirect ont répondu avoir l'intention de travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme (95 p. 100, 94 p. 100 et 93 p. 100, respectivement). La grande majorité des étudiantes et étudiants internationaux ont pour leur part déclaré avoir l'intention de travailler au Canada (89 p. 100), mais dans une mesure moindre que les citoyennes et citoyens canadiens (96 p. 100).

En ce qui concerne la préparation à la carrière, la majorité des personnes participant au volet indirect ont attribué une cote élevée à leur expérience dans le cadre du projet en vue de leur préparation à une

<sup>60</sup> Cette étude a été conçue comme une étude longitudinale avec une phase de suivi à venir; voir l'annexe D.

carrière dans le milieu universitaire (80 p. 100) et non universitaire (68 p. 100). De même, la majorité des titulaires d'une bourse directe (68 p. 100) ont attribué une cote élevée à leur bourse pour ce qui est de son utilité quant à la préparation à une carrière dans le milieu universitaire. Toutefois, seule une minorité a attribué une cote élevée à la bourse pour son utilité quant aux carrières en dehors du milieu universitaire (39 p. 100). À titre de rappel, seulement la moitié environ des étudiantes et étudiants qui bénéficient du portefeuille et sont encore aux études aspirent à une carrière en milieu universitaire.

**Suffisance de l'appui financier.** L'appui financier est important dans le volet indirect, car le montant du soutien financier fourni peut être déterminant pour la capacité d'une personne à participer à des projets de recherche et à profiter des avantages escomptés quant à l'apprentissage par l'expérience. L'appui financier est encore plus important dans le volet direct et est fondamental pour la logique qui sous-tend le financement direct. Les bourses doivent donc offrir une contribution financière suffisante pour accroître la capacité des étudiantes et étudiants à se concentrer sur leurs études et, par conséquent, à faire progresser leur formation en recherche.

L'évaluation du caractère suffisant de l'appui financier des organismes a porté sur cinq aspects : le montant des bourses et des allocations par rapport au coût de la vie; l'augmentation nette du financement global déclarée après l'obtention d'une bourse des organismes; la comparaison du financement global déclaré par les titulaires de bourse, les candidates et candidats non retenus et les personnes participant au volet indirect; la stabilité du financement direct et indirect; et le recours à d'autres sources de financement (c.-à-d. non liées aux organismes).

Les objectifs du volet direct ne sont manifestement pas réalistes compte tenu du montant du financement actuel et surtout compte tenu des contraintes qui pèsent sur la capacité des bénéficiaires à trouver une source de financement qui vient compléter leur bourse. La BESC D se distingue à trois égards : la majorité des bénéficiaires signalent une augmentation nette substantielle du financement global et une plus grande stabilité du revenu grâce à cette bourse. De plus, les bénéficiaires de la BESC D signalent une différence d'environ 12 p. 100 dans le financement global par rapport aux personnes qui ont présenté une demande de bourse à un organisme sans succès ou qui ont reçu un appui indirect.

Cependant, la quasi-totalité des étudiantes et étudiants participant à l'évaluation, y compris les bénéficiaires de la BESC D, doivent chercher et maintenir un revenu provenant de plusieurs sources pour financer leurs études. Cela va à l'encontre de l'intention déclarée de la bourse, qui est de permettre aux bénéficiaires de se concentrer sur leurs études.

*Comparaison avec le coût de la vie.* Le coût de la vie au Canada n'a cessé d'augmenter. Au cours de la période couverte par cette étude (2014-2022), l'indice des prix à la consommation a augmenté d'environ 23 p. 100. Les droits de scolarité moyens pour les étudiantes et étudiants nationaux étaient 16 p. 100 plus élevés en 2022 qu'en 2014 (Statistique Canada, 2022). Malgré l'augmentation du coût de la vie et des droits de scolarité, le montant des bourses directes des organismes n'a pas augmenté au cours de cette période<sup>61</sup>.

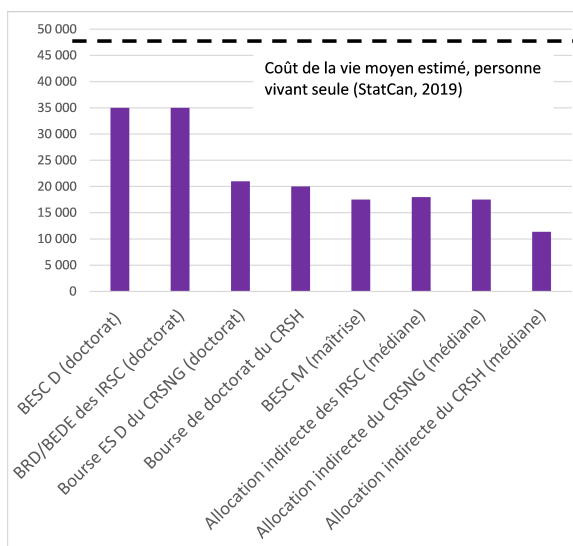
---

<sup>61</sup> Il n'existe pas de données longitudinales comparables sur la valeur des allocations.

Aucun des types de financement du portefeuille ne fournit un financement complet. Selon l'estimation du coût de la vie moyen de Statistique Canada (2019) pour une personne vivant seule, la BESC D et la BRD/BEDE des IRSC compensent environ les deux tiers des coûts pour une étudiante ou un étudiant.

Les autres bourses des organismes représentent moins de la moitié, et aussi bas qu'un tiers pour la BESC M et un tiers pour une allocation moyenne par l'entremise du financement indirect des organismes, comme le montre la figure 7. Le financement reçu des organismes est proportionnellement moins important pour les personnes qui doivent assumer des coûts plus élevés que la moyenne estimée. Cela a une incidence différenciée sur certains sous-groupes, notamment les étudiantes et étudiants en situation de handicap et qui ont des personnes à charge, ainsi que celles et ceux qui suivent des programmes d'études plus coûteux ou qui vivent dans des zones géographiques où les coûts sont plus élevés, entre autres.

Figure 7. Montants des bourses des organismes et montants moyens des allocations par rapport à l'estimation du coût de la vie en 2019 (StatCan, 2021; enquête auprès de la communauté étudiante, 2022)



**Augmentation nette du financement.** La contribution financière nette d'une bourse d'organisme varie d'une personne à l'autre. La plupart des bénéficiaires de la BESC D (86 p. 100) et de la BESC M (77 p. 100) du CRSH signalent une augmentation nette importante<sup>62</sup> de leur financement global après réception de leur bourse, tout comme 75 p. 100 des bénéficiaires de la BESC D du CRSNG et 71 p. 100 des bénéficiaires de la BESC D des IRSC.

Toutefois, une proportion importante des bénéficiaires de bourse des organismes ont déclaré une augmentation nette de leur financement global qui va de nulle à moyenne<sup>63</sup> après réception de leur bourse. Cela comprend plus du tiers des bénéficiaires de bourse de doctorat propre à un organisme (23 p. 100 pour le CRSH, 43 p. 100 pour les IRSC et 40 p. 100 pour le CRSNG), un cinquième des bénéficiaires de la BESC D des IRSC et environ un tiers des bénéficiaires de la BESC M du CRSNG et des IRSC.

La majorité des bénéficiaires de bourse des organismes (60 p. 100) ont déclaré qu'au moins une autre source de financement était devenue moins accessible après réception de leur bourse. Parmi ce groupe, 80 p. 100 ont déclaré un accès réduit au financement institutionnel<sup>64</sup>. Cette observation est conforme aux données tirées des entretiens et des études de cas sur la réaffectation, au sein des établissements, de fonds des bénéficiaires de bourse vers d'autres étudiantes et étudiants. Dans le cadre des entretiens avec les autres bailleurs de fonds des étudiantes et étudiants de cycle supérieur, avec le personnel

<sup>62</sup> Réponses « dans une large mesure » ou « dans une très large mesure » (6 ou 7 sur une échelle de type Likert à 7 points).

<sup>63</sup> Réponses allant de « pas du tout » à « dans une mesure modérée » (1 à 4 sur une échelle de type Likert à 7 points).

<sup>64</sup> Il peut s'agir, par exemple, de postes rémunérés d'assistance de recherche ou d'auxiliaire à l'enseignement, d'allocations, d'exonérations de droits de scolarité ou de bourses institutionnelles. Parmi les personnes répondantes ayant déclaré avoir perdu l'accès à d'autres financements, 34 p. 100 ont déclaré avoir perdu l'accès à des prêts étudiants, 23 p. 100 ont déclaré avoir perdu l'accès à des revenus d'emploi, et 74 p. 100 ont déclaré avoir perdu l'accès à d'autres sources, principalement des bourses d'études ne relevant pas d'un organisme.

administratif des établissements universitaires et avec les titulaires de subvention, ainsi que dans l'enquête auprès de la communauté étudiante, la pratique consistant à rediriger des fonds des bénéficiaires de bourse vers leurs collègues qui n'en ont pas a été qualifiée de courante dans certains établissements. Les planchers et les plafonds de financement ont été fréquemment évoqués. Les plafonds de financement des établissements, lorsqu'ils existent, affectent le montant total du financement qu'une personne peut recevoir. Lorsque la réaffectation est pratiquée, le financement direct a pour effet de catalyser la redistribution des fonds entre les étudiantes et étudiants d'un département ou d'une équipe de recherche, dans le but de maximiser le nombre total de personnes bénéficiant d'un appui financier.

Les bénéficiaires d'une bourse d'un organisme ont été invités à formuler des commentaires libres sur les changements apportés à leur financement. Les personnes répondantes ont expliqué que l'obtention d'une bourse d'un organisme signifiait la perte, en partie ou en totalité, de leurs autres financements, y compris les financements institutionnels et provinciaux (bourses ou prêts étudiants). Une partie des bénéficiaires ont déclaré avoir été obligés de réduire le nombre d'heures passées à occuper un emploi externe<sup>65</sup>. Certaines des personnes répondantes estiment que la réaffectation est une politique équitable, car elle permet de financer leurs collègues. Toutefois, d'autres estiment que la réaffectation vise également à permettre à l'établissement d'économiser de l'argent ou de recruter davantage de clientèle, ce qui n'est pas équitable. Les étudiantes et étudiants interrogés ont exprimé diverses préoccupations, notamment le fait que cette pratique peut donner l'impression que certaines unités de recherche maintiennent une main-d'œuvre bon marché en plafonnant effectivement la rémunération globale.

*"School took away all my funding that was offered to me from them. I am not given any bursary or travel funding anymore. I am also not allowed to TA. So at the end, I am actually getting less money than I was getting before." (Bénéficiaire du CRSH)*

Un problème connu associé à la réaffectation des bourses est que les personnes en difficulté financière peuvent perdre l'accès à l'appui dont elles ont besoin pour financer leurs études (Jaschik, 2017). Des étudiantes et des étudiants qui ont reçu des bourses directes ont déclaré s'être retrouvés dans une situation difficile qui les a obligés à trouver une source de financement pour compléter ce que les organismes leur fournissaient, parce que le montant des bourses était inférieur au coût de la vie, en même temps que leur accès aux autres formes de soutien devenait plus restreint.

<sup>65</sup> Les organismes n'imposent aucune restriction en matière d'emploi, mais le statut d'étudiante ou d'étudiant à temps plein est un critère d'admissibilité et les établissements peuvent avoir des restrictions en matière d'emploi externe pour les étudiantes et étudiants de cette catégorie.

La disponibilité de l'information sur les pratiques de réaffectation est une autre préoccupation importante. Nombreux sont les étudiantes et étudiants ayant répondu à l'enquête menée pour cette évaluation qui ont indiqué ne pas être au courant des politiques et règlements concernant les conséquences de l'obtention d'une bourse sur leur accès à d'autres sources de financement. Un certain nombre ont déclaré que la perte des autres sources de financement avait été inattendue et perturbante. Dans la mesure où les politiques relatives à la réaffectation de fonds sont méconnues, trop peu transparentes ou incohérentes, les étudiantes et étudiants sont peu à même de faire des choix éclairés quant au temps à consacrer à la présentation d'une demande de bourse ou aux conséquences de l'acceptation d'une bourse. Quelques personnes répondantes ont indiqué avoir contesté la perte de financement auprès de leur établissement et avoir ainsi obtenu le rétablissement de ces fonds. D'autres ont fait part de leur réticence à exprimer leurs préoccupations à leur directrice ou directeur ou à leur département par crainte de répercussions, soit pendant leurs études, soit plus tard au moment de bâtir une carrière dans le même domaine de recherche.

*"I struggled (and am continuing to struggle) paying my tuition this year because of this 'scholarship'. This shouldn't be called a scholarship because student aid then thinks I have all this extra cash in hand—which is not true. If this is all about putting it on your CV and saving your supervisor money, then I guess it's successful. But I sure regretted accepting this award when I realized I couldn't get the same student aid funding and that I didn't actually get any extra money."  
(Bénéficiaire d'une bourse du CRSNG)*

Les pratiques varient d'un établissement à l'autre ainsi que d'une faculté et d'un département à l'autre au sein d'un même établissement, et les étudiantes et étudiants considèrent également qu'elles varient d'une directrice ou d'un directeur de recherche à l'autre. Les données suggèrent qu'elles varient en fonction de la catégorie des étudiantes et étudiants (p. ex. provenant de l'étranger ou d'une autre province, selon les droits de scolarité). Ainsi, dans les faits, les étudiantes et étudiants et les organisations concernées ont de la difficulté à connaître les conséquences. La présente étude ne consistait pas à évaluer les pratiques de réaffectation de fonds ou à les consigner de manière exhaustive. Il conviendrait d'étudier davantage ces pratiques et leurs conséquences sur les membres du corps étudiant, en particulier celles et ceux à faible revenu.

*Financement global.* En moyenne, l'appui financier total par trimestre déclaré par les titulaires de bourse des organismes est supérieur d'environ 10 p. 100 à celui déclaré par les candidates et candidats non retenus et supérieur d'environ 20 p. 100 à celui des personnes financées indirectement par les organismes qui n'ont pas demandé de bourse directe.

Les montants des allocations provenant du financement indirect des organismes varient considérablement d'une personne à l'autre. L'allocation moyenne globale déclarée par les personnes répondantes est tout juste supérieure au montant de la plupart des bourses provinciales. Il est à noter qu'aucune corrélation n'a été établie entre le montant des subventions des organismes et le montant de l'allocation versée aux étudiants<sup>66</sup>. Les subventions élevées semblent plutôt permettre l'attribution de financement à un plus grand nombre. Cela indique que le fait d'augmenter le montant des subventions des organismes ne fera pas augmenter, à lui seul, le montant des allocations. De même, bien que les organismes exigent que la majorité du financement de type 4 soit allouée au salaire des étudiantes et

<sup>66</sup> Bien qu'aucune corrélation significative n'ait été établie, la représentation visuelle des données indique que l'augmentation du montant des allocations peut être corrélée au montant de la subvention dans le cas des subventions allant jusqu'à 20 000 \$ et des subventions supérieures à 14 000 \$.

étudiants (FONCER du CRSNG) ou aux activités de formation (IFRP du CRSH), aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre les montants des allocations de type 3 et ceux des allocations de type 4. Cela suggère que le fait d'imposer des proportions globalement ne se traduirait pas nécessairement par l'augmentation des montants des allocations<sup>67</sup>.

Les allocations moyennes sont significativement plus élevées en sciences naturelles et génie et en santé comparativement aux sciences humaines. Notamment, alors que la plupart des personnes qui reçoivent du soutien indirect en sciences naturelles et génie (78 p. 100) et en santé (71 p. 100) ont signalé un chevauchement important entre leur thèse et le projet financé par la subvention de recherche, seulement la moitié environ (46 p. 100) de celles qui reçoivent du soutien indirect en sciences humaines ont signalé la même chose. Cela suggère que pour beaucoup d'étudiantes et d'étudiants en sciences humaines, la participation à un projet financé par un organisme s'ajoute à leurs travaux de thèse ou va au-delà. En d'autres termes, les étudiantes et étudiants en sciences humaines du volet indirect peuvent avoir besoin d'investir des efforts supplémentaires pour un financement moindre par rapport à celles et ceux en sciences naturelles et génie et en santé.

*Stabilité du financement.* La majorité des bénéficiaires de bourse ont fait état d'une plus grande stabilité sur le plan du revenu à la suite de l'obtention de leur bourse versée par un organisme. En écho aux résultats concernant la contribution financière nette, les titulaires de bourse du CRSH étaient particulièrement susceptibles de déclarer une augmentation substantielle de la stabilité de leur revenu (78 p. 100). Les bénéficiaires de bourse des IRSC et du CRSNG étaient un peu moins susceptibles de le faire (64 p. 100 et 59 p. 100, respectivement).

Dans l'ensemble, la stabilité du revenu est l'avantage le mieux noté des bourses des organismes, plus que le montant du financement, le prestige, l'autonomie ou l'appui de la directrice ou du directeur de recherche. Dans les commentaires libres de l'enquête, les étudiantes et étudiants ont décrit la stabilité du financement comme importante en soi pour leur permettre de se concentrer sur leurs études et de planifier l'avenir, parce qu'elles et ils ont moins besoin de chercher ou de demander du financement année après année, un processus qui exige un investissement en temps considérable pour des résultats incertains. Cela souligne l'importance de la durée des bourses en tant que facteur contribuant potentiellement aux résultats escomptés.

Les bourses des organismes s'étalent sur une période plus courte que la durée moyenne des études. La BESC M s'étale sur un an, alors que la période moyenne nécessaire pour obtenir une maîtrise est de 2,2 ans. Certains programmes provinciaux offrent des bourses qui s'étalent sur des périodes plus longues; par exemple, le Québec, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse offrent des bourses de maîtrise qui s'étalent sur 2 ans.

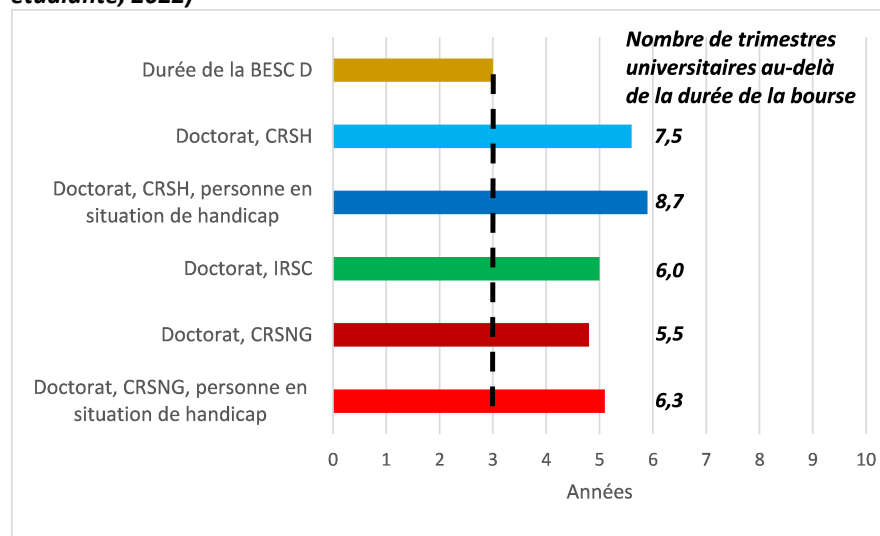
La durée de 3 ans d'une BESC D est plus courte de 1,8 à 2,6 ans que la durée moyenne d'un doctorat. La durée moyenne du doctorat pour les personnes financées par le CRSH est de 5,6 ans, alors que pour les IRSC, cette durée est de 5 ans, et pour le CRSNG, de 4,8 ans, sans qu'il y ait de différence entre les titulaires de bourse et les autres étudiantes et étudiants. Certains sous-groupes déclarent des durées d'études plus longues, ce qui se traduit par des périodes plus longues pendant lesquelles il est

---

<sup>67</sup> Pour le CRSNG, les allocations déclarées par les étudiantes et étudiants bénéficiant d'un financement de type 2 (subvention à la découverte, 5 866 \$) sont nettement inférieures aux allocations déclarées par celles et ceux bénéficiant d'un financement de type 3 (Alliance, 6 860 \$) et de type 4 (FONCER, 6 451 \$), aucune différence n'ayant été constatée entre le type 3 et le type 4.

nécessaire de trouver d'autres financements au-delà de la durée de la bourse. Par exemple, les étudiantes et étudiants du CRSH qui ont déclaré être en situation de handicap ont indiqué que la durée moyenne de leur doctorat était de 5,9 ans. Cette durée est près de deux fois plus longue que celle de la BESC D, comme l'illustre la figure 8.

**Figure 8 : Durée moyenne des études de doctorat et portion de cette durée couverte par une bourse des organismes, par domaine, par bourse et par situation de handicap déclarée (enquête auprès de la communauté étudiante, 2022)**



Les organismes fixent le montant et la durée des bourses directes. Le montant et la durée du financement indirect accordé à chaque personne sont déterminés par les titulaires de subvention et influencés par de multiples facteurs, notamment les politiques des établissements, la durée de la subvention et de la recherche financée et le degré de participation au projet concerné. La durée moyenne est d'un peu plus de deux ans. La plupart des étudiantes et étudiants qui reçoivent du financement indirect déclarent avoir reçu un appui financier de la part de la ou du titulaire de subvention concerné seulement pendant une partie de la durée de leur participation au projet.

*Recours à d'autres sources.* La presque totalité des étudiantes et étudiants qui reçoivent du soutien dans le cadre du portefeuille (de 92 p. 100 à 97 p. 100) dépendent de financement provenant de plusieurs sources. Il y a peu de différence apparente dans les types de financement à l'extérieur des organismes auxquels accèdent les bénéficiaires de bourse par rapport aux candidates et candidats non retenus et aux personnes participant au volet indirect. Les prêts étudiants constituent une exception. Les bénéficiaires de bourse d'organisme sont moins susceptibles de déclarer avoir obtenu des prêts étudiants, avec une différence d'environ 12 points de pourcentage par rapport aux candidates et candidats non retenus. Cependant, il est important de noter que le recours moins important aux prêts étudiants peut être dû à des besoins moindres ou à une capacité réduite d'accès aux prêts après avoir reçu une bourse d'un organisme.

Les bénéficiaires de bourse d'organisme ont déclaré occuper un emploi à l'extérieur du campus dans une proportion similaire à celle des candidates et candidats non retenus. Toutefois, le montant des revenus gagnés à l'extérieur du campus est en moyenne plus faible dans le cas des bénéficiaires de bourses actives. Cela suggère qu'elles et ils travaillent un peu moins à l'extérieur du campus (c.-à-d. moins d'heures), pendant que leur bourse est active, que les personnes non retenues. Bien que ces

dernières et les bénéficiaires de bourse soient également susceptibles de déclarer avoir reçu des bourses d'études autres que celles des organismes, les boursières et boursiers des organismes ont déclaré que le montant de leurs bourses d'études autres que celles des organismes était considérablement inférieur à celui déclaré par les autres personnes répondantes. Les étudiantes et étudiants en sciences humaines sont plus susceptibles, comparativement à leurs collègues en sciences naturelles et génie et en santé, de déclarer un revenu provenant de tous les types d'emploi, autant sur le campus qu'à l'extérieur de celui-ci. Elles et ils sont également plus nombreux à déclarer avoir recours à des prêts étudiants.

S'il ne fait aucun doute que les bourses directes des organismes et les montants des allocations versées par le biais des subventions de recherche n'ont pas évolué au même rythme que le coût de la vie et sont désormais bien inférieurs à celui-ci, l'augmentation du montant des bourses et de la taille des subventions ne suffira probablement pas pour résoudre le problème du financement des étudiantes et étudiants et atteindre les objectifs des organismes à l'égard de la formation durant les études. L'augmentation du montant des bourses directes des organismes peut accroître les avantages financiers à l'échelle individuelle, mais uniquement dans la mesure où ce montant est suffisamment élevé pour compenser la réaffectation de fonds et la réduction de l'admissibilité aux sources de soutien complémentaires. Rien n'indique que l'augmentation du montant des subventions de recherche se traduit par des allocations plus élevées pour les étudiantes et étudiants concernés. Enfin, le montant et la stabilité du financement sont des considérations importantes, et ce point est réexaminé dans le cadre des recommandations.

### **Quels éléments les organismes devraient-ils prendre en compte dans le contexte des changements qui touchent la formation et l'expérience des étudiantes et étudiants en raison de la COVID-19?**

Les répercussions de la pandémie étaient encore incertaines au moment de la collecte de données pour cette évaluation. Le but étant de mieux comprendre l'incidence sur la formation aux études, des données qualitatives ont été recueillies à partir de plusieurs points de vue. Des étudiantes et étudiants de cycle supérieur, des directrices et directeurs de recherche, des membres du personnel universitaire des établissements et d'autres bailleurs de fonds aux cycles supérieurs ont participé à des entretiens semi-structurés. Les personnes aux études et les titulaires de subvention qui ont répondu à l'enquête ont également été invités à faire part de leurs commentaires sur les répercussions de la pandémie et ses conséquences à court terme (c.-à-d. après un à deux ans). Des données externes ont également été examinées (StatCan, 2020)<sup>68</sup>.

Les répercussions les plus fréquemment soulevées dans les sources de données sont les suivantes : retards et obstacles dans le cadre de la collecte de données ainsi que l'achèvement des thèses et l'obtention des diplômes en raison de la fermeture des laboratoires et des installations, ainsi que réduction des possibilités de réseautage et de formation pratique au cours des études pendant la pandémie. L'adoption de l'apprentissage virtuel a entraîné l'annulation d'ateliers et la modification de stages. Selon les étudiantes et étudiants, l'absence d'apprentissage pratique et d'interactions en personne avec des pairs et des collègues plus avancés dans leur parcours a considérablement diminué la qualité de leur formation. De plus, toutes les personnes interrogées ont soulevé les effets sur la santé mentale et les finances et indiqué que cela nuisait au bien-être et aux résultats des étudiantes et étudiants. Il est important de noter que tous n'ont pas vécu la pandémie de la même façon et que l'expérience varie d'une personne à l'autre. Les répercussions de la pandémie sur le cheminement aux études au cours des prochaines années seront probablement à la fois multiples et variées. Un petit

<sup>68</sup> Pour en savoir plus, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

nombre d'étudiantes et d'étudiants ont souligné l'importance d'avoir participé à des projets de recherche financés par les organismes pendant la pandémie, car ces projets les ont aidés à conserver leur motivation et à demeurer en contact avec leurs collègues et avec d'autres chercheuses et chercheurs alors que les autres possibilités de collaboration étaient suspendues.

En réaction à la pandémie, les organismes ont pris une série de mesures pour appuyer la formation aux cycles supérieurs<sup>69</sup>. À l'avenir, les organismes pourraient contribuer aux efforts déployés par les établissements pour aider les personnes aux cycles supérieurs et en début de carrière à combler les lacunes à l'égard de leur formation et de leur qualification dues au fait qu'elles n'ont pas eu accès, pendant la pandémie, aux mêmes possibilités que les personnes qui ont obtenu leur diplôme avant ou après. Au cours des prochaines années, les organismes souhaiteront peut-être envisager d'offrir aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur, aux boursières et boursiers au postdoctorat et aux chercheuses et chercheurs en début de carrière du soutien ou des mesures incitatives pour favoriser la constitution de réseaux professionnels, la mobilisation des connaissances et la publication d'articles. Les considérations mentionnées ci-dessus peuvent être particulièrement utiles pour l'évaluation des subventions de recherche destinées aux personnes en début de carrière. Dans l'ensemble, les recommandations ci-dessous qui visent à améliorer l'accès au soutien à la formation pour les étudiantes et étudiants dont le parcours est non linéaire ou interrompu profiteraient également à celles et ceux qui ont vu leurs études perturbées par la pandémie.

## Recommandations

Cette évaluation se voulait un moyen d'orienter la prise de décisions stratégiques au sujet du financement de la formation en recherche par les organismes et de déterminer les possibilités de renforcer la contribution de ceux-ci dans l'ensemble du portefeuille de financement. Cet objectif se reflète dans les recommandations. Les conclusions de l'évaluation indiquent des possibilités pour les organismes de diversifier leur portée et de renouveler leur contribution à la formation en recherche, ce qui est l'objet des recommandations que le tableau 2 présente en détail ci-dessous. Lorsque les recommandations concernent le système global de l'aide financière aux études, elles portent sur les aspects qui ont une incidence sur les étudiantes et étudiants participant aux programmes des organismes.

**Tableau 2 : Recommandations**

<b>Outils des étudiantes et étudiants</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer les communications et les rapports publics des organismes sur leurs investissements dans la formation aux cycles supérieurs. Fournir une source centralisée d'information précise et à jour sur l'ensemble du portefeuille.</li> <li>2. Travailler avec les établissements universitaires pour améliorer la transparence et la clarté des politiques et des pratiques de réaffectation de fonds.</li> </ol>
<b>Faire preuve d'initiative pour améliorer les pratiques à l'égard du financement des études</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Travailler avec les établissements universitaires pour réduire les répercussions des réaffectations sur la communauté étudiante et s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui motivent les pratiques de réaffectation de fonds.</li> </ol>

<sup>69</sup> Pour en savoir plus, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

### Élaborer une stratégie pour l'ensemble du portefeuille

4. La future élaboration d'une stratégie sur la formation en recherche devra englober l'ensemble du portefeuille.
5. Prendre des mesures pour accroître l'accessibilité et l'utilisation des données relatives au soutien offert aux étudiantes et étudiants à l'échelle du portefeuille afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et les rapports publics.

#### Financement du volet indirect

6. Clarifier les objectifs de formation dans le cas des subventions de recherche des organismes, en veillant à ce que les attentes à l'égard de la formation soient clairement formulées à l'intention des candidates et candidats potentiels.
7. Envisager d'augmenter les investissements dans les types de financement indirect appuyant la formation intersectorielle et professionnelle (type 3 et type 4).
8. Envisager d'augmenter le montant des subventions, de prendre en parallèle des mesures pour accroître la proportion des subventions qui est destinée à la formation, et d'augmenter en conséquence le montant des allocations par étudiante ou étudiant.

#### Financement du volet direct

9. Réévaluer le financement direct et clarifier son rôle dans le futur portefeuille.  
Il est recommandé que les organismes réfléchissent attentivement à ce qu'ils veulent réaliser avec les bourses à l'avenir, à ce qu'il est réaliste d'attendre de ce type d'intervention et à la faisabilité de l'investissement nécessaire – en temps, en efforts et en argent – pour renouveler les bourses.  
Au moment de réévaluer les bourses directes, les organismes devront aussi tenir compte des recommandations ci-dessous, concernant la formation ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion, et de la disponibilité des ressources pour les mettre en œuvre :
10. Envisager d'augmenter le nombre de bourses pour les études de maîtrise et les études de premier cycle.
11. Prolonger la période d'admissibilité au cours des études de doctorat ou éliminer les restrictions quant à la période d'admissibilité selon l'étape des études.
12. Permettre aux personnes étudiant à temps partiel de présenter leur candidature pour l'obtention d'une bourse d'un organisme sans qu'elles aient à justifier leur statut à temps partiel. Il s'agit entre autres d'éliminer la nécessité d'obtenir une approbation pour des raisons exceptionnelles. Examiner la documentation des programmes pour y déceler les préjugés implicites.
13. Remédier à l'insuffisance du financement associé aux bourses.
14. Travailler avec les établissements pour améliorer la transparence et la perception d'équité associées à leurs processus d'examen et pour protéger les renseignements personnels des étudiantes et étudiants en ce qui concerne la déclaration volontaire et les circonstances particulières.

## Outiller les étudiantes et étudiants

La nouvelle stratégie de formation des trois organismes vise à soutenir, inspirer et outiller la prochaine génération de dirigeantes et de dirigeants. La communauté étudiante mérite une plus grande transparence et une meilleure information sur le système de financement. Il s'agit d'une première étape essentielle pour outiller les étudiantes et étudiants, qui contribuera à une discussion éclairée et à l'engagement de la collectivité sur la formation en recherche à l'avenir. Compte tenu de la nature décentralisée du financement des études, les organismes fédéraux de financement de la recherche sont particulièrement bien placés pour jouer un rôle de chef de file.

### **1. Améliorer les communications et les rapports publics des organismes sur leurs investissements dans la formation aux cycles supérieurs. Fournir une source centralisée d'information précise et à jour sur l'ensemble du portefeuille.**

En commençant par leur propre financement, les organismes peuvent donner l'exemple de leur engagement à outiller les étudiantes et étudiants en améliorant la clarté et l'utilité de l'information publique au sujet de leur financement de la formation en recherche. Les bourses d'études et de recherche des organismes sont bien connues et occupent une place centrale dans le cadre des discussions publiques sur le financement des organismes destiné à la communauté étudiante. Toutefois, certains aspects du financement direct sont moins bien compris, notamment sa portée et son fondement sur un modèle de contribution (financement partiel). Le financement indirect de la formation par les organismes est moins bien compris à l'extérieur de ceux-ci. Les rapports publics étant établis à l'échelle des organismes et des programmes, l'information sur l'appui aux étudiantes et étudiants est donc diffusée à plusieurs endroits dans les sites Web des organismes. Un rapport consolidé sur l'appui apporté par les trois organismes constituerait une source unique d'information précise et à jour pour les parties prenantes.

### **2. Travailler avec les établissements universitaires pour améliorer la transparence et la clarté des politiques et des pratiques de réaffectation de fonds.**

Les politiques et les pratiques des établissements en matière de réaffectation de fonds qui ont une incidence sur les bénéficiaires de bourse des organismes devraient être explicites, transparentes et clairement communiquées, notamment en ce qui concerne les plafonds de financement et les types de financement susceptibles d'être réaffectés. Une certaine variation des politiques et des pratiques entre les établissements et au sein de ceux-ci peut être nécessaire, étant donné que les conditions et les contextes locaux varient. Une flexibilité permettant de réorienter les financements peut être bénéfique pour les étudiantes et étudiants, comme indiqué ci-dessus. Cependant, une plus grande transparence et une plus grande clarté sont importantes pour aider les étudiantes et étudiants à prendre des décisions éclairées sur la pertinence de demander des bourses externes et sur celles qu'elles et ils acceptent, et pour appuyer leur planification financière globale tout au long de leurs études. Les organismes et les établissements universitaires ont un intérêt commun à prévenir les changements inattendus dans la situation financière des étudiantes et étudiants, qui peuvent avoir une incidence sur l'expérience de formation. Pour s'assurer que toutes et tous disposent de l'information nécessaire, les organismes devraient demander aux établissements de fournir de l'information claire et accessible au public (si elle n'est pas déjà disponible). Les organismes pourraient indiquer dans l'information qu'ils transmettent aux candidates et candidats au sujet des bourses qu'il faut vérifier les politiques de l'établissement et

des autres bailleurs de fonds quant à la possibilité de perdre des sources de financement complémentaires en cas d'attribution d'une bourse des organismes.

Une transparence et une clarté accrues permettront également aux étudiantes et étudiants de mieux se défendre, le cas échéant, et de débattre en connaissance de cause de cet aspect du système de financement des études de cycle supérieur. D'après les commentaires des étudiantes et étudiants formulés dans le cadre de l'évaluation, le manque d'information et de connaissances sur les pratiques de réaffectation a un effet négatif sur la façon dont elles et ils perçoivent le système de financement de la recherche et les bailleurs de fonds de la recherche. Cela peut conduire un certain nombre à ne pas envisager un avenir dans la recherche. Il est important que toutes les parties (étudiantes et étudiants, établissements et bailleurs de fonds) puissent mieux comprendre les atouts du système de financement tel qu'il existe et contribuer à en améliorer les points faibles.

### Faire preuve d'initiative pour améliorer les pratiques à l'égard du financement des études

#### **3. Travailler avec les établissements universitaires pour réduire les répercussions des réaffectations sur la communauté étudiante et s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui motivent les pratiques de réaffectation de fonds.**

À plus long terme, les organismes doivent collaborer avec les établissements, les bailleurs de fonds provinciaux et les organisations étudiantes pour atténuer les répercussions des réaffectations sur les étudiantes et étudiants – en particulier les personnes qui ont le plus besoin d'aide financière – et pour s'attaquer aux causes profondes de ces pratiques. Le traitement des causes profondes des faiblesses du système de financement des études dépasse le champ d'action des trois organismes, mais cette question relève d'un intérêt commun qui concerne aussi les autres bailleurs de fonds, les établissements universitaires et la communauté étudiante. Dans ce contexte, les organismes peuvent faciliter des améliorations.

La réaffectation des fonds représente un problème pour les bailleurs de fonds dont le financement est destiné à contribuer au bien-être financier des étudiantes et étudiants et à améliorer leur sort, mais non à constituer un financement complet. Elle atténue la contribution des organismes au bien-être financier des bénéficiaires et peut dissuader les bailleurs de fonds externes d'investir dans des bourses directes. L'incidence est extrêmement difficile à mesurer ou à contrôler pour les organismes, en raison de la grande diversité des pratiques et du manque de transparence. Dans ces conditions, il est difficile pour les organismes de bien circonscrire les solutions et de concevoir des interventions efficaces en appui aux étudiantes et étudiants.

- En aucun cas les titulaires de bourse des organismes ne devraient se retrouver avec aucune augmentation nette ou un financement net inférieur à celui perçu avant réception de leur bourse. Les organismes devraient veiller à ce que des lignes directrices soient mises en place au sein des établissements pour empêcher ces situations, et à ce que les établissements définissent une procédure permettant aux étudiantes et étudiants de contester officiellement d'éventuelles réaffectations.
- Les organismes devraient mettre en place un suivi des réaffectations de fonds qui touchent les personnes qu'ils financent, entre autres par l'entremise d'enquêtes de suivi régulières auprès des bénéficiaires de bourse.

- Les organismes peuvent faire preuve d’initiative en collaborant avec les établissements pour que les plafonds de financement soient suffisamment élevés ou pour établir un plancher de financement qui équivaut à un salaire suffisant, en dessous duquel aucune réaffectation ni aucune réduction de l’admissibilité aux autres formes de financement ne devraient avoir lieu.
- Les organismes peuvent collaborer avec les bailleurs des fonds alloués en fonction des besoins (à l’échelle nationale et provinciale) pour veiller à ce que les bénéficiaires de bourse d’études dans le besoin puissent continuer à obtenir des bourses et des prêts en fonction de leurs besoins.
- Il est recommandé d’étudier les causes profondes qui sous-tendent les pratiques de réaffectation de fonds afin d’aider à trouver des solutions. Les causes potentielles comprennent (entre autres) les contraintes financières globales du système de financement des études, la fragmentation et les lacunes du système de financement, ainsi que la pression exercée sur les établissements relativement au recrutement. Les organismes pourraient envisager de commander une étude à ce sujet.

### Élaborer une stratégie pour l’ensemble du portefeuille

#### 4. La future élaboration d’une stratégie sur la formation en recherche devra englober l’ensemble du portefeuille.

Aucun programme ne pourra à lui seul faire tout ce qui doit être fait. Une stratégie pour l’ensemble du portefeuille est nécessaire compte tenu de l’importance des interactions entre les volets de financement direct et indirect, et de l’ambition des organismes de progresser sur des enjeux complexes et systémiques comme l’EDI et la formation pour des carrières multisectorielles. Les organismes doivent tirer parti de l’ensemble du portefeuille, de manière synergique, pour répondre à ces priorités communes.

Les financements direct et indirect ne fonctionnent pas en vase clos. Certains des meilleurs résultats sont obtenus par les étudiantes et étudiants qui ont accès aux deux types de financement, comme le décrivent les rapports complémentaires détaillés. Le financement indirect peut permettre l’acquisition d’une expérience essentielle en recherche, qui permettra par la suite de présenter des demandes de bourses concurrentielles. Il peut aussi combler les écarts entre les périodes couvertes par les bourses directes.

Ensemble, les deux volets ont le potentiel d’élargir l’éventail et la variété des points d’accès à l’appui fédéral pour les étudiantes et étudiants issus de milieux divers et ayant des intérêts de recherche variés. Il est particulièrement important de maintenir et de mettre à profit la complémentarité des différents types de financement des organismes afin que l’atteinte des objectifs se fasse en synergie et que le financement soit exploité de manière stratégique et holistique, en tant que portefeuille complet, afin de diversifier la portée des organismes.

L’élaboration d’une stratégie de formation prenant en compte l’ensemble des financements accordés par les organismes aux étudiantes et étudiants permettrait également de mieux définir le rôle et les objectifs des organismes en ce qui concerne les carrières à l’extérieur du milieu universitaire. Comme indiqué plus haut, si les organismes ont un intérêt particulier pour le milieu universitaire, ils jouent déjà un rôle important dans le développement de tout l’écosystème de la recherche. Le terme « carrière axée sur la recherche » est utilisé par les organismes dans de nombreux documents. Toutefois, au moment de cette évaluation, les organismes ne disposaient pas d’une définition commune de ce

qu'englobe ce terme dans le contexte de leurs objectifs de formation. Une définition pratique a été élaborée pour cette évaluation et peut servir de point de départ<sup>70</sup>. Une articulation plus complète sera importante pour aider les organismes à circonscrire leur champ d'action optimal et leurs priorités.

Avec cette évaluation, c'était la première fois que les organismes entreprenaient une étude horizontale de leurs investissements dans la formation qui recourent les différents programmes. Le degré de détail et la richesse des résultats sont le fruit d'une collaboration très fructueuse entre les trois organismes. Grâce au processus d'élaboration de la stratégie, les organismes ont une occasion unique de poursuivre cette collaboration en vue d'atteindre des objectifs communs. Les solutions ne seront pas nécessairement identiques dans tous les domaines de recherche, comme le montrent les différences marquées entre les sciences humaines, la santé et les sciences naturelles et le génie en ce qui concerne l'accès, l'expérience et le cheminement des étudiantes et étudiants. Cependant, comme le montre cette évaluation, l'expérimentation au sein d'un organisme peut produire des enseignements utiles aux autres.

Dans le cadre de leurs efforts globaux pour faire progresser l'EDI dans le système de recherche, les organismes seraient en mesure d'examiner comment optimiser l'accès aux populations sous-représentées à l'aide de l'ensemble du portefeuille (Mayne, 2017)<sup>71</sup>. Cela contribuerait aux efforts visant à développer davantage la complémentarité et la synergie des différentes formes de financement au profit de l'EDI. Les résultats de l'évaluation peuvent être utilisés pour déterminer les points d'intervention afin d'améliorer l'accès au soutien pour des groupes d'étudiantes et d'étudiants tout au long des parcours de financement. Les exemples comprennent, entre autres, les taux de demandes de bourses et les taux de réussite à chaque niveau d'examen, le but étant de comprendre où concentrer les nouvelles initiatives d'accès et l'utilisation du soutien indirect comme passerelle vers le financement direct.

Le portefeuille peut également être utilisé pour améliorer l'accès au cours des étapes des études. Des recommandations précises sont fournies ci-dessous pour chacun des deux volets de financement afin de s'adresser à davantage de personnes plus tôt dans leur parcours universitaire et dans les petites universités, ainsi qu'aux personnes étudiant à temps partiel et à celles qui ne sont pas déjà engagées dans une carrière axée sur la recherche (typique). L'ensemble du portefeuille peut être mis à profit pour aider les étudiantes et étudiants à poursuivre des études axées sur la recherche jusqu'à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures et, d'une manière générale, à envisager un avenir viable dans une carrière axée sur la recherche.

##### **5. Prendre des mesures pour accroître l'accessibilité et l'utilisation des données relatives au soutien offert aux étudiantes et étudiants à l'échelle du portefeuille afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et les rapports publics.**

L'apprentissage continu et efficace est une compétence nécessaire pour les bailleurs de fonds qui évoluent dans des milieux dynamiques. Les organismes ont démontré leur volonté d'en apprendre davantage en allant au-delà du suivi et de l'évaluation habituels à de multiples occasions. Cette étude

<sup>70</sup> Dans le cadre de cette étude, une carrière axée sur la recherche a été définie comme une carrière dans laquelle une partie importante du temps est consacrée à des activités de recherche, ou une carrière dans laquelle une base solide en recherche est essentielle pour être en mesure de remplir le rôle, par exemple un rôle de direction dans un institut de recherche ou dans le domaine des politiques de recherche.

<sup>71</sup> À l'instar d'une théorie du changement ou d'un modèle logique, une théorie de la portée peut appuyer le développement stratégique de programmes visant à renforcer l'équité pour les groupes sous-représentés (Mayne, 2017).

horizontale du portefeuille que les organismes consacrent à la formation en est un exemple. L'efficacité de l'apprentissage dépend également des structures et systèmes d'information sous-jacents. Ceux-ci sont bien établis dans les organismes et ils ont fourni une grande quantité de données aux fins de la présente évaluation. L'utilisation de ces données a permis de déterminer les améliorations potentielles suivantes :

**Pour le volet indirect : Étendre et coordonner la collecte de données dans l'ensemble des PF indirectes afin de mieux comprendre l'accès des étudiantes et étudiants au financement et leur expérience à l'égard de la formation, en vue de l'amélioration continue des programmes et de la tenue d'une évaluation périodique.**

- Des données sur les résultats de la formation aux études sont déjà recueillies dans le cas de certaines PF indirectes. Ces données sont recueillies auprès des titulaires de subvention et, dans certains cas, auprès des étudiantes et étudiants qui participent à des recherches financées par des subventions. La quantité et le type de données recueillies varient d'une PF à l'autre, ce qui limite leur utilité à l'échelle globale (c.-à-d. à l'échelle de l'ensemble des PF). Il est donc suggéré d'adopter une série de paramètres de base pour toutes les PF au sein de chaque organisme, c'est-à-dire d'un sous-ensemble commun et limité de questions à poser aux titulaires de subvention dans le cas de toutes les PF, afin de fournir de l'information plus complète aux organismes au moyen du suivi et de l'évaluation, à l'échelle des programmes et du portefeuille.
- Il faudrait envisager de demander les coordonnées des étudiantes et étudiants participants dans le cadre des rapports réguliers que les titulaires de subvention doivent présenter. Cela permettrait aux organismes, dans le cadre des évaluations, d'interroger périodiquement les étudiantes et étudiants pour obtenir de l'information approfondie sur leur accès au financement, leur expérience à l'égard de leur formation et leur cheminement professionnel. Ces enquêtes directes (ou des invitations à participer directement par d'autres méthodes) sont importantes pour la protection des renseignements personnels et confidentiels, comme les données contenues dans la déclaration volontaire. La collecte indirecte des coordonnées soulève également d'importantes considérations en matière de protection des renseignements personnels. Ce changement nécessiterait une planification et une mise en œuvre minutieuses, en consultation avec les bureaux de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) des organismes.
- Il est important que les exigences supplémentaires quant aux informations à fournir soient conçues de manière à limiter l'alourdissement de la charge des titulaires de subvention en ce qui concerne les rapports à présenter aux organismes et les contraintes qui nuisent à la participation des étudiantes et étudiants et à l'utilisation des subventions. Le volet indirect offre beaucoup de souplesse à l'échelle locale aux titulaires de subventions, tant pour la manière de faire participer les étudiantes et étudiants à la formation par l'expérience dans le cadre de la recherche financée que pour l'offre d'un appui financier avec les fonds de la subvention. Cette souplesse peut être avantageuse pour les étudiantes et étudiants, car elle permet par exemple d'adapter la participation à leurs capacités au cours du trimestre universitaire, à leurs besoins de perfectionnement et à leurs intérêts de recherche.
- Des données sur les fonds alloués aux étudiantes et étudiants sont déjà recueillies auprès des titulaires de subvention en ce qui concerne toutes les PF (formulaire 300). Il faudrait toutefois envisager d'apporter des ajustements mineurs à ce document (p. ex. à la définition des termes utilisés) pour améliorer la fiabilité des données.

**Pour le volet direct : Inclure les données relatives à l'ensemble des candidates et candidats dans le suivi régulier du rendement de l'organisme.**

- Il existe des différences entre les organismes en ce qui concerne l'inclusion des données relatives aux candidates et candidats non retenus avant le concours national. La communication de ces données aux principales étapes de l'examen et de la sélection au sein des établissements, à partir du moment où la demande est soumise, est essentielle pour l'analyse des taux de demande et de réussite aux différentes étapes du processus.
- Cela est également important pour obtenir des données de référence plus complètes afin d'évaluer les nouvelles initiatives. Par exemple, en ajoutant certaines bourses au portefeuille, les organismes ont tiré parti de structures et de processus existants qui avaient été conçus dans un autre but. Cela signifie que tout obstacle présent pour les groupes dignes d'équité peut être reporté sur ces nouvelles initiatives, d'où l'importance cruciale des données de référence et de suivi.

**Pour les rapports publics :** Voir la recommandation 1.

### Financement du volet indirect

#### 6. Clarifier les objectifs de formation dans le cas des subventions de recherche des organismes.

La plupart des PF couvertes par cette évaluation (mais pas toutes) comportent des objectifs de formation. Dans certains cas, ces objectifs ne sont énoncés qu'à l'échelle du programme-cadre ou parmi les indicateurs de rendement du programme-cadre. **Les organismes devraient veiller à ce que les attentes à l'égard de la formation soient clairement formulées à l'intention des candidates et candidats potentiels à une subvention dans la documentation relative aux PF et dans les critères d'examen des propositions** pour les programmes concernés.

Pour toutes les PF qui ne le font pas déjà, **il convient d'envisager d'inclure les éléments suivants :**

- L'obligation d'inclure un volet de formation dans la proposition.
- L'amélioration et la mise à jour des lignes directrices actuelles des organismes en ce qui concerne les contributions à la formation en recherche et au mentorat, en faisant référence au perfectionnement de compétences alignées sur les priorités des organismes, telles que définies dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie de formation, et en soulignant l'importance et la valeur du mentorat, par opposition au perfectionnement de compétences particulières (voir ci-dessous).
- L'exigence que le volet de formation de la proposition précise les postes proposés pour les étudiantes et étudiants et la nature de leur participation afin de faciliter l'examen des propositions.
- L'amélioration de la mesure du rendement par l'entremise de rapports financiers, afin d'améliorer l'estimation du niveau d'appui fourni par personne.

Notamment, lorsqu'on a demandé aux personnes participant au volet indirect, dans le cadre de l'enquête auprès de la communauté étudiante, de décrire l'aspect le plus précieux de leur expérience de projet en matière de préparation à la carrière, le mentorat a été un thème transversal. Environ 11 p. 100 du total des réponses, toutes catégories confondues, qualifient le mentorat et l'encadrement offerts par la ou le titulaire de subvention d'aspect **le plus utile** de la participation au projet.

Dans les études de cas, les entretiens avec les titulaires de subvention et l'enquête auprès des titulaires de subvention, des titulaires de subvention ont décrit les pressions en provenance de diverses sources qui les incitent à augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants sous leur direction. Un certain nombre estimait que le fait de diriger plus de personnes accroît la concurrence à l'égard des demandes de subvention auprès des organismes. Dans la mesure où les membres du corps professoral subissent de

la pression pour intégrer davantage d'étudiantes et d'étudiants à leurs équipes de recherche, cela peut entraver leur capacité à offrir du mentorat à chacune et chacun. **Les organismes devraient revoir leurs communications destinées aux candidates et candidats potentiels et aux membres des comités de sélection (qui examinent les demandes de subvention) afin d'éviter toute perception d'incitation à augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants de cycle supérieur qui reçoivent du soutien dans le cadre d'une subvention au détriment de la qualité de l'appui fourni individuellement.** Les organismes devraient envisager de donner des orientations explicites aux membres des comités de sélection pour éviter de favoriser l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants au détriment de la qualité ou de l'ampleur de la participation, ou encore au détriment de la capacité des titulaires de subvention à offrir du mentorat.

**7. Il est recommandé de continuer à investir dans les trois types de financement indirect. Envisager d'augmenter les investissements dans les possibilités de financement de type 3 et 4.**

Chacun des trois types de financement indirect du portefeuille est prometteur à différents égards. Selon les résultats de l'évaluation, il est recommandé de continuer à investir dans les trois types de financement, car ils présentent des atouts différents sur le plan de la formation professionnelle et offrent un vaste éventail d'options importantes au regard de l'accessibilité<sup>72</sup> et de la portée pour la communauté étudiante.

Les subventions de type 2 représentent le gros des investissements dans le volet indirect du portefeuille et plus de 90 p. 100 des subventions actives par année, bien que ces proportions varient selon les organismes (voir ci-dessus). Les PF de type 3 et 4 sont prometteuses pour aider les étudiantes et étudiants de cycle supérieur à se préparer à des carrières ailleurs que dans le milieu universitaire ainsi qu'à des carrières dans le milieu universitaire qui exigent de mener des initiatives de collaboration intersectorielles et internationales. Il est possible de s'attaquer aux faiblesses à l'égard de la formation cernées dans les résultats en augmentant les investissements dans les PF indirectes de type 3 et de type 4, dans la mesure où les compétences professionnelles, les compétences en mentorat, les initiatives de collaboration intersectorielles et multidisciplinaires ainsi que la mobilité pendant les études supérieures restent des priorités importantes pour les organismes. À titre de rappel, les financements de type 3 et 4 n'ont pas été examinés pour les IRSC (voir les détails à l'annexe D). La transférabilité des résultats des programmes du CRSH et du CRSNG à la recherche en santé est incertaine.

Ce faisant, il sera important de maintenir les atouts existants qui sont évidents dans la formation aux compétences de recherche fondamentales et approfondies démontrée par le financement de type 2.

L'augmentation des financements de type 3 et 4 ne doit pas se faire au détriment du financement de type 2, car ce dernier joue un rôle important dans l'appui à la formation approfondie aux compétences techniques en matière de recherche et dans le soutien aux étudiantes et étudiants qui poursuivent une carrière universitaire.

---

<sup>72</sup> Par exemple, le financement de type 4 est prometteur à l'égard d'aspects précis de la formation professionnelle, mais il exige également un grand investissement en temps, qui a été qualifié d'obstacle par un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants; d'autres options offrent des points d'accès supplémentaires au soutien des organismes.

**8. Envisager d'augmenter le montant des subventions, de prendre en parallèle des mesures pour accroître la proportion des subventions qui est destinée à la formation, et d'augmenter en conséquence le montant des allocations par étudiante et étudiant.**

Les organismes ne contrôlent ni la forme, ni le montant, ni la durée du financement accordé aux étudiantes et étudiants dans le volet indirect et ne donnent pas non plus d'indications en ce sens. De plus, il se peut que les étudiantes et étudiants n'aient pas conscience que le financement reçu provient des organismes. La prise de décisions concernant l'utilisation des financements indirects est très décentralisée, locale et flexible. Il s'agit d'un atout qui permet aux établissements, aux facultés, aux départements et aux directrices et directeurs d'adapter l'utilisation des fonds au contexte local. Le financement indirect permet aux directrices et directeurs d'embaucher la personne qui correspond le mieux au poste ou à la nature de la recherche et de moins se fier à la MPC. La flexibilité des fonds indirects peut également permettre aux titulaires de subvention de mieux s'adapter à la situation personnelle de leurs étudiantes et étudiants.

Les montants moyens des allocations sont toutefois bien inférieurs au coût de la vie, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants doivent trouver des sources d'appui financier supplémentaires. De plus, le financement au moyen des allocations est généralement moins stable que le financement direct. Dans l'ensemble, les personnes bénéficiant de financement indirect font état d'un financement global moins important (provenant à la fois des organismes et d'autres sources) que les candidates et candidats à une bourse d'un organisme qui n'ont pas été retenus (et n'ayant aucun financement connu provenant des organismes). La participation à des projets de recherche financés par les organismes représente un investissement en temps considérable. Un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants interrogés dans le cadre des études de cas ont indiqué qu'il s'agissait d'un obstacle à leur participation lorsque le montant de l'allocation était trop faible, soulignant que la nécessité de trouver un autre travail rémunéré pour joindre les deux bouts, la nécessité de couvrir le coût des soins aux personnes à charge et l'insécurité financière relative étaient des facteurs qui avaient motivé leur décision de ne pas participer à un projet de recherche financé par un organisme. Les personnes ayant des contraintes financières peuvent ainsi être amenées à choisir entre les possibilités d'expérience de recherche et leur bien-être financier.

Les étudiantes et étudiants en sciences humaines ont déclaré des allocations moyennes inférieures à celles de leurs collègues en sciences naturelles et génie et en santé, et étaient plus susceptibles de déclarer des revenus provenant de tous les types d'emploi, notamment sur le campus et hors campus. Elles et ils étaient également plus susceptibles de déclarer avoir recours à des prêts étudiants. Combinées aux résultats concernant la proportion plus élevée de bénéficiaires de bourse directes en sciences humaines déclarant une augmentation nette à la suite de l'attribution de la bourse (par rapport à leurs collègues en sciences naturelles et génie et en santé), les données suggèrent des lacunes particulières en matière de financement pour les étudiants et étudiantes en sciences humaines.

L'augmentation du montant des subventions permettrait de fournir plus de fonds aux chercheuses et chercheurs, mais rien ne prouve dans cette évaluation qu'une telle hausse donnerait lieu à des allocations plus élevées par personne. La tendance à répartir les fonds disponibles entre un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants peut être attribuable aux mesures incitatives (ou à la perception de mesures incitatives) visant à accroître le recrutement (voir ci-dessus). Le montant des allocations déclaré par personne varie également de façon considérable. **Les organismes devront travailler en collaboration avec les établissements afin de déterminer les méthodes les plus appropriées pour faire en sorte que l'augmentation des subventions, lorsque celles-ci sont destinées à contribuer au soutien**

**financier des étudiantes et étudiants, se traduise par l'augmentation des allocations moyennes par personne, tout en tenant compte de l'importance de la souplesse offerte aux titulaires des subventions.**

### Financement du volet direct

Les subventions du volet direct visées par l'évaluation comprennent les bourses d'études supérieures du Canada des trois organismes (BESC M et BESC D) ainsi que les bourses de doctorat propres à chaque organisme. Les bourses de doctorat propres à chaque organisme suivent un processus de demande et d'examen conjoint avec les BESC et ont une logique et des objectifs de programme similaires (p. ex. objectifs visant à stimuler l'intérêt à l'égard des études supérieures, et en lien avec la formation sur les compétences en recherche et le maintien en poste du personnel hautement qualifié en vue de carrières dans le milieu universitaire, le secteur public et le secteur privé au Canada)<sup>73</sup>. Les recommandations s'appliquent à toutes les PF directes, **sauf indication contraire**.

### 9. Réévaluer le financement direct et clarifier son rôle dans le futur portefeuille.

Sauf exception, les résultats escomptés des bourses directes, tels qu'ils sont décrits dans la documentation du programme, ne sont pas atteints. Étant donné que ces bourses nécessitent une administration distincte à l'échelle de l'établissement et des organismes, avec les coûts qui y sont associés, une réflexion approfondie sur leurs avantages potentiels par rapport à leur coût est justifiée. Notamment, la présente évaluation est le troisième exercice du genre à recommander la révision des objectifs des BESC en raison de la faiblesse des données probantes sur les résultats (Réseau Circum, 2008; IRSC, 2016).

Des investissements supplémentaires pour remédier à l'insuffisance actuelle des montants des bourses pourraient améliorer les résultats pour les étudiantes et étudiants de cycle supérieur. Toutefois, les résultats de la présente évaluation et d'autres évaluations suggèrent que s'il est nécessaire de régler la question du montant du financement accordé aux bénéficiaires des bourses, cela reste insuffisant<sup>74</sup>.

D'autres modifications doivent être apportées aux bourses directes afin d'en améliorer l'accessibilité et de remédier aux faiblesses du processus d'évaluation actuel. Ces modifications sont énumérées ci-dessous. Dans le cadre de leur réflexion, les organismes devront prendre en considération l'investissement financier et les autres ressources nécessaires pour apporter ces modifications aux bourses directes.

Il est important de souligner que les bourses d'études et de recherche des organismes remontent à plusieurs dizaines d'années. Depuis, l'écosystème de la formation en recherche a radicalement changé, et de nouveaux engagements ont été pris, notamment en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. En résumé, il est recommandé que les organismes réfléchissent attentivement à ce qu'ils souhaitent réaliser avec les bourses à l'avenir, à ce qu'il est réaliste d'attendre de ce type d'intervention, et à la faisabilité de l'investissement nécessaire – en temps, en efforts et en argent – pour renouveler les bourses.

<sup>73</sup> La liste des résultats escomptés et des indicateurs de mesure du rendement des BESC figure dans un rapport technique qu'on peut obtenir sur demande.

<sup>74</sup> Il convient de noter que la récente évaluation des BESC Vanier, qui s'élève à 50 000 \$ par année pendant trois ans, a également fait état d'un faible rendement par rapport aux résultats escomptés (IRSC, 2020).

Dans un premier temps, les organismes devraient examiner les avantages des subventions directes (résumés ci-dessous) ainsi que le rôle que celles-ci peuvent jouer dans l'ensemble du portefeuille (c.-à-d. les contributions distinctes des subventions directes par rapport à celles du financement indirect).

**Dans l'ensemble du portefeuille.** La population étudiante étant très diversifiée, aucune solution unique ne pourrait convenir à toutes et tous. À certains égards, l'évaluation révèle que c'est la petite minorité d'étudiantes et d'étudiants qui ont participé aux deux volets de soutien, soit de manière simultanée, soit de manière séquentielle, qui obtient les meilleurs résultats. En bref, il est essentiel d'envisager la fonction et les objectifs des bourses directes dans le cadre d'un portefeuille de financement. C'est précisément l'avantage d'une initiative stratégique, car elle permet aux organismes de travailler avec tous les outils à leur disposition.

**EDI.** Les subventions des organismes ont le potentiel de faire progresser la réalisation de leurs engagements à l'égard de l'EDI sur des aspects précis, en lien avec le financement du volet indirect.

Les relations au sein de l'établissement sont un facteur important qui permet aux étudiantes et étudiants de demander du financement direct, et l'absence de relations solides peut constituer un obstacle. Cependant, les relations établies sont surtout importantes pour l'accès au financement indirect, car ce dernier est presque entièrement géré par les titulaires des subventions que les organismes accordent. Cela signifie que les personnes dont la directrice ou le directeur de recherche est peu susceptible de recevoir des fonds des organismes fédéraux ont elles-mêmes peu de chances d'obtenir du financement indirect, les bourses directes constituant alors une solution de rechange. De plus, l'accès au soutien indirect se fait en grande partie par des voies informelles, et la participation au volet indirect peut s'avérer difficile pour un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants lorsque le faible montant des allocations et le manque de stabilité du financement constituent des obstacles, auxquels s'ajoute le temps qu'elles et ils doivent investir pour participer à des projets de recherche qui ne recourent pas leurs recherches de thèse. En bref, les structures influencent l'accès au financement indirect d'une façon autre que dans le cas du financement direct. En outre, le fait d'avoir deux volets de financement diversifie probablement la portée des organismes. Enfin, les organismes exercent relativement plus d'influence sur les processus d'attribution des bourses directes et sont davantage en mesure d'en faire le suivi.

À noter :

- La représentation de certains sous-groupes d'étudiantes et d'étudiants est plus élevée dans le volet direct que dans le volet indirect, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap et les francophones. Cela s'explique par les différences entre les caractéristiques des bourses directes et celles des financements indirects.
- La réception d'un appui direct peut être plus importante pour les étudiantes et étudiants de première génération afin de les motiver à poursuivre une carrière universitaire, comme indiqué dans la section sur le cheminement professionnel ci-dessus.

**Autres avantages des bourses directes.** Le système de formation et de financement des étudiantes et étudiants a changé depuis la conception des bourses des organismes; la logique et les objectifs de ces bourses datent maintenant de plusieurs années. La documentation existante sur les résultats escomptés des bourses directes des organismes peut sous-estimer le potentiel de celles-ci. Par exemple :

- L'augmentation de la stabilité des revenus est un avantage important du financement direct des organismes, en plus de la valeur en dollars de la bourse. Le contrôle de la durée des subventions est une caractéristique unique du financement direct par rapport au financement indirect.

- Le contrôle accru des organismes sur le financement du volet direct peut permettre de donner suite à d'autres priorités concernant la formation aux études, comme l'expérience internationale, la formation interdisciplinaire et la formation dans des domaines de recherche émergents ou prioritaires. Contrairement au financement indirect, ce niveau de contrôle offre également la possibilité d'orienter le financement vers certains niveaux d'études ou vers des sous-groupes dignes d'équité en particulier.
- Les résultats pour les bénéficiaires de bourse sont indiqués en ce qui concerne quelques aspects de l'expérience à l'égard de la formation et des résultats professionnels, comme on le mentionne ci-dessus, notamment pour ce qui est de l'importance de la recherche dans le cadre de l'emploi occupé après l'obtention du diplôme. Par ailleurs, bien que les bénéficiaires de bourse aient fait état de possibilités de perfectionner leurs compétences dans une mesure similaire à celle des candidates et candidats non retenus, cela ne signifie pas nécessairement que les bourses ne contribuent pas à leur formation. Cela indique qu'elles et ils ont des expériences de formation similaires à celles de leurs pairs ayant un profil financier similaire.
- Dans les commentaires qualitatifs, certains bénéficiaires de bourse suivant un parcours universitaire ont établi des liens clairs entre l'appui financier de leur bourse et des avantages moins tangibles, comme la réduction du stress et l'amélioration du bien-être, la capacité à produire un travail de meilleure qualité et les possibilités accrues de participer à d'autres activités liées à leur carrière (p. ex. le bénévolat).
- Les synergies avec les financements indirects pourraient également être explorées. Par exemple, les bénéficiaires de bourse du CRSH au doctorat qui bénéficient à la fois d'un appui direct et indirect étaient plus susceptibles d'avoir l'intention de poursuivre leurs études que leurs homologues participant uniquement à l'un ou l'autre de ces volets (41 p. 100)<sup>75</sup>.

En réévaluant les bourses directes, les organismes doivent également tenir compte des recommandations ci-dessus et de la disponibilité des ressources pour les mettre en œuvre. Ces recommandations sont importantes pour que les bourses s'alignent sur les engagements des organismes en matière d'EDI et pour qu'elles apportent la contribution souhaitée aux résultats de la formation en recherche.

### **10. Envisager d'augmenter le nombre de bourses pour les études de maîtrise et les études de premier cycle.**

Les organismes pourraient diversifier leur portée en augmentant le nombre de bourses BESC M ainsi que les possibilités de recherche pour les personnes étudiant au premier cycle, tout en veillant à ce que ces possibilités soient aussi accessibles que possible.

Les étudiantes et étudiants qui en sont aux premiers stades de leurs études universitaires (p. ex. au premier cycle ou à la maîtrise) ont moins de possibilités d'accéder au soutien des organismes que celles et ceux qui sont à des stades plus avancés (p. ex. au doctorat). En d'autres termes, le financement des organismes est orienté vers ceux qui sont plus avancés dans le parcours. En raison de leur portée limitée aux étapes de la maîtrise et du premier cycle, les bourses des organismes sont moins à même d'attirer

---

<sup>75</sup> La proportion d'étudiantes et d'étudiants bénéficiant à la fois d'un appui direct et indirect est faible, mais la différence suggère un potentiel qui mérite d'être exploré. En comparaison, 35 p. 100 des participants du volet indirect du CRSH (n = 151) et 31 p. 100 des bénéficiaires du volet direct (n = 512) ont indiqué qu'elles et ils prévoient poursuivre leurs études.

vers des études axées sur la recherche des personnes qui, autrement, ne s'engageraient peut-être pas dans cette voie.

Dans l'ensemble, les étudiantes et étudiants à la maîtrise déclarent avoir davantage recours aux prêts étudiants et obtenir moins de bourses d'études ne relevant pas des organismes que leurs collègues au doctorat. Il s'agit d'un élément important, car comme l'ont souligné les entretiens avec les directrices et directeurs de recherche, le fait d'avoir besoin de prêts à la maîtrise peut nuire à la capacité de la personne de poursuivre ses études au doctorat.

Les résultats concernant l'avantage du financement des BESC M pour les bénéficiaires des BRPC du CRSNG suggèrent que l'exposition à la recherche pendant les études de premier cycle peut être importante pour préparer les étudiantes et étudiants à présenter une demande plus tôt et à préparer des demandes plus solides pour les bourses de maîtrise. Les étudiantes et étudiants disposent d'un délai limité pour présenter une demande de BESC M, soit au cours de la dernière année de leurs études de premier cycle, soit au début de la première année de leur programme de maîtrise (pour le financement de la deuxième année). Outre le fait que les étudiantes et étudiants de premier cycle ne sont pas tous au courant de l'existence des bourses offertes par les organismes, ils comptent généralement beaucoup sur les réseaux d'appui au sein du milieu universitaire pour préparer leur demande. Pour cette raison, le délai limité pour présenter une demande est problématique pour celles et ceux qui sont moins susceptibles d'avoir établi des réseaux d'appui tôt dans leur parcours. Compte tenu des conclusions sur l'avantage d'une participation précoce pour les candidates et candidats aux bourses, les points d'accès à l'appui direct des organismes favorisent celles et ceux ayant accès à l'information et aux réseaux d'appui avant et au début de leurs études universitaires, ce qui a des incidences sur l'EDI.

Le financement octroyé lors des études de premier cycle n'a pas été étudié dans le cadre de cette évaluation. Toutefois, les résultats au sujet du cheminement des étudiantes et étudiants indiquent que les bénéficiaires des BRPC du CRSNG sont prêts à participer tôt aux concours de bourses d'études supérieures des organismes et ont un avantage dans le cadre des demandes de BESC M. La BRPC offre aux étudiantes et étudiants de premier cycle qui pourraient être intéressés par un programme d'études supérieures axé sur la recherche le moyen d'acquérir de l'expérience en recherche. Elle pourrait être un outil utile pour diversifier la participation au sein du portefeuille au niveau des études supérieures.

Toutefois, si les BRPC étaient élargies, il serait essentiel de veiller à ce que les bourses de premier cycle ne creusent pas davantage les différences parmi les avantages procurés aux personnes qui s'inscrivent à des programmes d'études supérieures. Par conséquent, si les organismes élargissent les BRPC, il faudra en maximiser l'accessibilité, par exemple en continuant à réserver des BRPC aux étudiantes et étudiants des groupes sous-représentés et des petites universités, ou à celles et ceux qui n'ont pas obtenu de MPC de premier ordre. Outre l'augmentation du nombre de bourses, il faut tenir compte du montant de la BRPC. Quelques titulaires de subvention ayant participé à cette évaluation craignaient que certaines personnes doivent renoncer à une BRPC pour chercher un emploi mieux rémunéré afin de répondre à leurs besoins financiers.

### **11. Prolonger la période d'admissibilité au cours des études de doctorat ou éliminer les restrictions quant à la période d'admissibilité selon l'étape des études.**

La brièveté des périodes d'admissibilité au financement direct, par exemple, complique la tâche des étudiantes et étudiants qui n'ont pas acquis d'expérience en recherche au cours de leurs études antérieures et qui ont besoin de temps pour rattraper leurs pairs. Il s'agit notamment des étudiantes et

étudiants qui n'ont pas eu la possibilité d'acquérir de l'expérience en recherche au cours de leurs études de premier cycle ou qui ont suivi un programme d'études supérieures professionnelles. Cela peut également rendre le financement direct plus difficile d'accès pour celles et ceux dont le parcours universitaire a été interrompu ou est non linéaire et qui ne sont pas prêts à demander du financement auprès des organismes avant ou peu après le début de leur programme d'études. Cette situation s'ajoute aux effets de l'accent mis sur les antécédents universitaires dans les critères de sélection, notamment pour ce qui est des publications antérieures et de la MPC.

Il importe de faire de l'amélioration de l'accès au financement par les personnes au parcours universitaire non linéaire ou interrompu une priorité à moyen terme, compte tenu des répercussions de la pandémie sur la formation.

Les candidates et candidats à la BESC D doivent généralement présenter une demande dans les 24 mois suivant le début de leur programme. Ainsi, les étudiantes et étudiants dont le parcours universitaire est non linéaire ou a été interrompu sont peu susceptibles d'avoir acquis l'expérience nécessaire pour présenter une demande en mesure de faire concurrence à celles de leurs pairs [réf. cheminement].

En revanche, les candidates et candidats à la bourse de doctorat du CRSH peuvent présenter une demande au maximum après 48 mois d'études à temps plein dans le cadre de leur programme. Cela offre plus de possibilités à celles et ceux qui ont besoin de temps pour se bâtir un CV universitaire concurrentiel, comme les personnes qui, lors de leurs études antérieures, ont eu moins de possibilités de publier un article ou d'acquérir de l'expérience en recherche que leurs pairs [réf. cheminement]. Comme l'a récemment souligné une note d'orientation, cela permet également de réduire l'importance accordée aux réalisations d'une personne avant ses études doctorales (Baskaran et coll., 2021)<sup>76</sup>. L'accent mis sur les antécédents universitaires dans la sélection des bourses a été considéré comme un obstacle pour les étudiantes et étudiants suivant des parcours non linéaires ou issus de groupes sous-représentés.

Les étudiantes et étudiants seraient toujours incités à présenter une demande plus tôt dans leur programme d'études afin de recevoir plus d'années de financement, en particulier si la durée de la BESC D était prolongée (voir ci-dessous).

Moins de la moitié des candidates et candidats à la BESC (doctorat et maîtrise) sont d'avis que les conditions d'admissibilité sont faciles à comprendre (réf. Accès). L'élimination des restrictions relatives à l'admissibilité selon l'étape des études simplifierait grandement ces exigences et réduirait également la charge administrative.

**12. Permettre aux personnes étudiant à temps partiel de présenter leur candidature pour l'obtention d'une bourse d'un organisme sans qu'elles aient à justifier leur statut à temps partiel. Il s'agit entre autres d'éliminer la nécessité d'obtenir une approbation pour des raisons exceptionnelles. Examiner la documentation des programmes pour y déceler les préjugés implicites<sup>77</sup>.**

La portée globale des organismes auprès des étudiantes et étudiants à temps partiel est très limitée, ceux-ci représentant environ 3 p. 100 parmi tout le portefeuille. Pour la mise en contexte, les

<sup>76</sup> Remarque : Ce même document suggère « que le nombre de bourses attribuées soit proportionnel au nombre de candidates et candidats de chaque année d'études » afin de ne pas avantager indûment les étudiantes et étudiants au doctorat qui sont plus avancés dans leurs études.

<sup>77</sup> Les préjugés implicites sont définis comme des préjugés présents, mais qui ne sont pas consciemment entretenus ou reconnus (Merriam-Webster, 2023).

estimations des inscriptions à temps partiel dans l'ensemble de la population étudiante de cycle supérieur varient de 13 p. 100 (ECEMD, 2019) à 23 p. 100 (SIEP, 2019, 2021).

Les personnes étudiant à temps partiel peuvent obtenir du financement direct des organismes à titre d'exception, ce qui nécessite une approbation. Bien qu'il existe de l'information sur le statut à temps partiel, le fait de présenter ce statut comme une exception nécessitant une approbation et la nécessité d'accomplir des tâches supplémentaires peuvent envoyer le message que les étudiantes et étudiants à temps partiel ne devraient pas, voire ne peuvent pas, faire de demande de bourse.

Étant donné que les bourses directes exigent généralement que les bénéficiaires étudient à temps plein, les personnes qui peuvent avoir besoin de s'inscrire à temps partiel sont peu en mesure de les obtenir, quelles que soient les raisons pour lesquelles elles n'étudient pas à temps plein. Parmi ces raisons peuvent figurer des difficultés financières entraînant la nécessité de travailler ou le fait d'avoir des personnes à charge. Les inscriptions à temps partiel sont plus nombreuses dans certains groupes, notamment les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge ou en situation de handicap ainsi que les femmes (ECEMD, 2019; SIEP, 2021).

Les personnes étudiant à temps partiel sont également rares dans le volet indirect. Certaines PF indirectes nécessitent un investissement important en temps, et pour cette raison, elles ne sont pas nécessairement une option viable pour permettre aux étudiantes et étudiants à temps partiel d'obtenir du financement des organismes.

### **13. Remédier à l'insuffisance du financement associé aux bourses.**

Les bourses directes doivent fournir un financement suffisant pour permettre aux bénéficiaires de se concentrer sur leurs études. Dans la mesure où les bourses directes sont également destinées à contribuer à l'autonomie et à la mobilité des étudiantes et étudiants, leur valeur doit contribuer de manière adéquate à l'autonomie financière. Pour garantir que le financement est suffisant, il faut tenir compte à la fois du montant et de la durée du financement. Les organismes devraient au moins envisager les mesures suivantes :

- Augmenter la valeur des bourses de doctorat du CRSH et des bourses d'études supérieures du CRSNG pour qu'elle corresponde à celle de la BRD des IRSC et de la BESC D.
- Porter la durée des bourses de doctorat à quatre ans.
- Porter la durée de la BESC M à deux ans.

En ce qui concerne le montant de la BESC M, les résultats de l'évaluation n'indiquent pas de montant précis. Le seuil de pauvreté pour une personne vivant seule dans les zones urbaines de plus de 500 000 personnes est de 22 060 \$ (Statistique Canada, 2022). L'augmentation recommandée des bourses de doctorat du CRSH et du CRSNG représente une hausse de 40 p. 100. Une augmentation proportionnelle de 40 p. 100 de la BESC M la ferait passer à 25 000 \$. Comme troisième point de référence, des enquêtes externes récentes auprès de la communauté étudiante canadienne des cycles supérieurs ont indiqué une valeur de bourse recommandée de 21 000 \$ pour la BESC M (DSP, 2019) et une valeur « idéale » de 28 600 \$ pour l'allocation moyenne à la maîtrise (RPSO, 2022).

La réaffectation des fonds au détriment des bénéficiaires de bourse a pour effet d'atténuer la contribution financière des organismes pour les personnes (dans le cadre du volet direct). En plus des recommandations relatives à la réaffectation des fonds (voir ci-dessus), les organismes pourraient envisager d'exiger des établissements qu'ils contribuent au financement des bénéficiaires de bourse afin de combler une partie de l'écart qui subsiste entre la valeur des bourses et le coût de la vie.

L'augmentation de la durée de la BESC M pour couvrir la durée prévue de deux ans d'un diplôme de maîtrise et de la BESC D pour couvrir au moins quatre ans d'un diplôme de doctorat permettrait également d'atténuer les difficultés liées à l'écart de financement et de favoriser la stabilité. Les membres de certains groupes sous-représentés seraient particulièrement susceptibles de bénéficier de l'allongement de la durée des bourses.

Bien qu'il soit recommandé d'augmenter la valeur des bourses des organismes, celles-ci demeureront toujours un financement partiel, à moins qu'il n'y ait suffisamment de fonds pour compenser entièrement le coût de la vie pour les bénéficiaires et augmenter la valeur des bourses en fonction de l'inflation à l'avenir. Le fait de ne pas le reconnaître explicitement dans la réflexion théorique entourant le programme incite à surestimer la capacité des bourses à influencer sur l'expérience et la trajectoire de formation des étudiantes et étudiants.

Il est important de noter qu'il y a ici un paradoxe. Augmenter la valeur des bourses sans en augmenter le nombre est susceptible de les rendre plus concurrentielles. L'augmentation du nombre de demandes, qui se traduit par un alourdissement de la charge administrative, risque de conduire à une plus grande dépendance à l'égard de paramètres simples comme la MPC, de limiter la capacité à fournir un retour d'information aux étudiantes et étudiants et de compromettre l'EDI. Cette question a également été soulevée par Baskaran et coll. (2021).

**14. Travailler avec les établissements pour améliorer la transparence et la perception d'équité associées à leurs processus d'examen et pour protéger les renseignements personnels des étudiantes et étudiants en ce qui concerne la déclaration volontaire et les circonstances particulières. Cela devrait inclure l'élimination de l'examen des demandes par les départements ou, au minimum, de l'examen des renseignements sensibles contenus dans les demandes par les départements.**

La transparence et la perception d'équité associées au processus de sélection dans le volet du financement direct constituent une préoccupation majeure des membres de la communauté étudiante. Il est important de reconnaître qu'en décrivant leur expérience au sujet de l'accès aux bourses des organismes lors des entretiens et de l'enquête, elles et ils n'ont souvent pas fait la distinction entre les processus des établissements et ceux des organismes. Ces distinctions ne sont pas toujours visibles pour les étudiantes et étudiants ou peuvent ne pas être pertinentes de leur point de vue, puisqu'il s'agit, en fin de compte, de bourses des organismes. Cela signifie que leur expérience se répercute sur les organismes et influence leur perception du système de financement de la recherche, quel que soit le stade du processus où se situe le problème.

Un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants ont exprimé leur inquiétude quant au fait que des membres du corps professoral puissent utiliser leur position au sein des comités de sélection pour influencer les résultats, parce qu'elles ou ils pourraient, dans le contexte d'une réaffectation des fonds, être en mesure de récupérer des subventions de recherche utilisées pour financer une étudiante ou un étudiant une fois que cette personne aura reçu du financement externe. Il est important de préciser que l'évaluation ne dispose pas de preuves qui indiquent que cela a lieu. Cette recommandation est plutôt axée sur la garantie qu'il existe des mécanismes de protection pour empêcher cette éventualité, que ces mécanismes de protection sont bien communiqués aux étudiantes et étudiants et que, de manière générale, il y ait plus de transparence. Pour une partie des candidates et candidats, la combinaison du manque de clarté du processus et du manque de rétroaction sur les résultats des demandes non

retenues renforce la perception selon laquelle le processus est « mystérieux » ou partial, ce qui peut ébranler la confiance. Quelques personnes répondantes ont décrit des conflits au sein de départements ou parmi leurs pairs en raison de la perception de partialité qu'ont les étudiantes et étudiants concernant les décisions d'attribution de bourses. Le manque de transparence a une incidence sur la capacité des étudiantes et étudiants à s'orienter et peut accroître la confusion (mésinformation) et le recours à des modes d'information informels qui ne sont pas uniformément accessibles.

Les étudiantes et étudiants ont également exprimé des inquiétudes concernant la sélection faite par le département lorsqu'elles ou ils déclarent faire partie d'un groupe digne d'équité et relatent des circonstances particulières dans leur demande, qui peut contenir des renseignements personnels délicats, comme il est indiqué précédemment. Les inquiétudes concernant la confidentialité des données et le risque de discrimination en raison d'une PF des organismes doivent être prises très au sérieux. L'élimination de l'examen par les départements est une mesure que les organismes peuvent prendre. Les organismes devraient aussi envisager d'explorer des options avec les établissements pour s'assurer que les examens menés par ces derniers prévoient des mesures de protection des renseignements personnels. Une autre solution consisterait à envisager la tenue d'un concours à l'échelle nationale uniquement<sup>78</sup>.

### Autres mesures

Lorsque les organismes examineront l'ensemble des éléments fournis par cette évaluation, ceux-ci pourront servir à orienter d'autres mesures, en fonction des priorités mises de l'avant dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation des trois organismes. Si, par exemple, la stratégie met l'accent sur l'accroissement de l'autonomie des étudiantes et étudiants à la suite de l'obtention de leur bourse, les organismes sont invités à prendre en compte les facteurs énoncés ici qui influencent cette autonomie, comme le caractère non transférable de la BESC M en cas de changement d'établissement<sup>79</sup>.

À la suite de la réévaluation des bourses, les organismes pourraient déterminer que les modifications énumérées ci-dessus ne sont pas réalisables considérant les ressources disponibles. Si tel est le cas, il faudrait réorienter les investissements vers d'autres modes de soutien à l'intention de ces étudiantes et étudiants, par exemple au moyen du financement du volet indirect, en prenant des mesures qui garantiront que les fonds seront alloués à la formation et en effectuant un suivi et une évaluation continus (voir les recommandations 5 et 8). **Surtout, si le renouvellement des bourses n'est pas possible, il sera essentiel de maintenir les investissements actuels pour les étudiantes et étudiants qui suivent un programme axé sur la recherche.** L'objectif primordial des organismes est de favoriser la richesse et le caractère diversifié de l'écosystème de la recherche au Canada. Cela ne sera pas possible sans la contribution des personnes étudiant aux cycles supérieurs, qui forment actuellement et formeront à l'avenir cet écosystème. Les étudiantes et étudiants doivent être en mesure de conserver leur passion pour la recherche pendant plusieurs années d'études intensives et au cours d'une carrière axée sur la recherche.

Les organismes subventionnaires fédéraux le savent, puisqu'ils investissent depuis des décennies dans la formation axée sur la recherche, du premier cycle jusqu'aux études postdoctorales. Ils font aujourd'hui le point et se préparent à renouveler ces investissements, en s'appuyant sur ce qu'ils ont appris, au

<sup>78</sup> Si cette solution devait être envisagée, il serait important de veiller à ce que l'examen à l'échelle nationale soit en mesure de garantir la qualité et la rapidité du processus.

<sup>79</sup> Pour en savoir plus, on peut demander un rapport complémentaire en écrivant à [evaluation@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:evaluation@sshrc-crsh.gc.ca).

profit de la communauté étudiante et du régime de formation en recherche. Ce n'est pas une tâche facile dans un système aux multiples facettes et en rapide évolution, mais les résultats de la présente étude – et toutes les recommandations ci-dessus – constituent des ressources que les organismes pourront utiliser à cette fin.

## Références

- Baskaran et coll. (2021). « Improving the Accessibility of Federal Graduate Research Awards in Canada », *Journal of Science Policy and Governance*, 18(4), <https://doi.org/10.38126/JSPG180405>.
- Bauer, G. R., Churchill, S. M., Mahendran, M., Walwyn, C., Lizotte, D. et Villa-Rueda, A. A. (2021). « Intersectionality in quantitative research: A systematic review of its emergence and applications of theory and methods », *SSM-population Health*, 14, 100798.
- Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) (2022). Rapport interne, IRSC.
- CCRC (2022). <https://www.canada.ca/fr/comite-coordination-recherche/priorites/talent-en-recherche-pour-batir-une-societe-axee-sur-le-savoir.html>.
- Dialogue sciences et politiques (DSP) (2019). *Repenser le financement fédéral de la recherche : Vers un financement plus équitable pour la relève du Canada*, [Repenser le financement fédéral de la recherche | sp-exchange](#).
- Else-Quest, N. M., et Hyde, J. S. (2016). « Intersectionality in quantitative psychological research: II. Methods and techniques », *Psychology of Women Quarterly*, 40(3), 319-336.
- Enquête canadienne auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat (ECEMD) (2019). *Rapport national*, [https://ozza2b.p3cdn1.secureserver.net/wp-content/uploads/2020/08/NATIONAL\\_ECEMD\\_2019\\_TOUS.pdf](https://ozza2b.p3cdn1.secureserver.net/wp-content/uploads/2020/08/NATIONAL_ECEMD_2019_TOUS.pdf).
- Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) (2022). Analyse comparative entre les sexes plus. [Analyse comparative entre les sexes plus \(ACS Plus\)](#).
- Grimes, S., Southgate, E., Scevak, J. et Buchanan, R. (2020). « University Student Experiences of Disability and the Influence of Stigma on Institutional Non-Disclosure and Learning », *Journal of Postsecondary Education and Disability*, 33(1), 23-37.
- IRSC (2016). *Évaluation du Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC), 2008-2013*, [https://cihr-irsc.gc.ca/f/documents/evaluation\\_cgs\\_program\\_2016-fr.pdf](https://cihr-irsc.gc.ca/f/documents/evaluation_cgs_program_2016-fr.pdf).
- ISDE (2023). *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*, <https://ised-isde.canada.ca/site/comite-soutien-federal-recherche/fr/rapport-comite-consultatif-systeme-federal-soutien-recherche>.
- Jaschik, S. (2017, 10 juillet). « In 'Scholarship Displacement' Debate, Who Speaks for Low-Income Students? », Inside Higher Ed., <https://www.insidehighered.com/admissions/article/2017/07/10/new-law-prompts-debate-over-scholarship-displacement-raising-questions>.
- Mayne, J. (2017). « Using theories of reach to enhance equity considerations in evaluation », dans *Speaking Justice to Power*, Routledge, p. 133-152.
- McCall, L. (2005). « The complexity of intersectionality », *Journal of Women in Culture and Society*, 30(3), 1771-1800.
- Mintzberg, H. (1996). « Learning 1, planning 0 », *California Management Review*, 38(4), 92.
- Moriña, A. (2022). « When what is unseen does not exist: disclosure, barriers and supports for students with invisible disabilities in higher education », *Disability & Society*, 1-19.

Réseau Circum (2008). *Examen du Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) et des programmes connexes*.

Réseau de politique scientifique d'Ottawa (RPSO) (2022). *Financial challenges faced by graduate students in Canada: Results from the National Graduate Student Finance Survey*, [fbeadc\\_c9aacd9267bf476f90b8a2d44a0e6536.pdf](https://www.ottawasciencepolicy.ca/fbeadc_c9aacd9267bf476f90b8a2d44a0e6536.pdf) ([ottawasciencepolicy.ca](https://ottawasciencepolicy.ca)).

Secrétariat du Conseil du Trésor (2016). *Politique sur les résultats*, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=31300>.

Shpigelman, C. N., Mor, S., Sachs, D. et Schreuer, N. (2022). « Supporting the development of students with disabilities in higher education: access, stigma, identity, and power », *Studies in Higher Education*, 47(9), 1776-1791.

Statistique Canada (2020a, 8 octobre). « Informations financières des universités pour l'année scolaire 2018-2019 et projections des répercussions de la COVID-19 pour l'année scolaire 2020-2021 », *Le Quotidien*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201008/dq201008b-fra.htm>.

Statistique Canada (2020b, 25 novembre). « Les étudiants internationaux étaient à l'origine de toute la croissance des effectifs des universités et des collèges publics en 2018-2019 », *Le Quotidien*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201125/dq201125e-fra.htm>.

Statistique Canada (2021). *Dépenses des ménages selon le type de ménage*, [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110022401&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110022401&request_locale=fr).

Statistique Canada (2022). *Seuils de faible revenu (SFR) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants*, [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110024101&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110024101&request_locale=fr).

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) (2021, 24 novembre). Statistique Canada, [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5017](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5017).

## Annexe A : Liste des acronymes

<b>BEDE</b>	Bourses d'études doctorales à l'étranger
<b>BESC</b>	Bourses d'études supérieures du Canada
<b>CRSH</b>	Conseil de recherches en sciences humaines
<b>CRSNG</b>	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
<b>ECEMD</b>	Enquête canadienne auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat
<b>EDI</b>	Équité, diversité et inclusion
<b>FONCER</b>	Formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche
<b>IRSC</b>	Instituts de recherche en santé du Canada
<b>ISFRS</b>	Initiative stratégique pour la formation en recherche dans le domaine de la santé
<b>MPC</b>	Moyenne pondérée cumulative
<b>PF</b>	Possibilité de financement
<b>RP</b>	Recherche priorisée
<b>SEEMS</b>	Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith
<b>SIEP</b>	Système d'information sur les étudiants postsecondaires
<b>STIM</b>	Science, technologie, ingénierie et mathématiques

## Annexe B : Glossaire

**Autochtone** : Personne qui appartient à l'un des trois peuples autochtones du Canada, à savoir les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

**Chercheuse principale ou chercheur principal** : Personne qui assume la responsabilité principale de l'orientation intellectuelle de la recherche, des activités connexes et des partenariats. Elle est également responsable de l'administration financière de la subvention et des aspects administratifs de celle-ci.

**Cocandidate ou cocandidat** : Personne participant à une demande de subvention qui contribue de façon significative à l'orientation intellectuelle de la recherche ou d'une activité connexe, qui joue un rôle important dans la réalisation de la recherche ou d'une activité connexe et qui peut assumer une certaine responsabilité quant à l'administration financière de la recherche.

**Collaboratrice ou collaborateur** : Personne participant à une demande de subvention qui contribue de façon significative à l'orientation intellectuelle de la recherche ou d'une activité connexe et qui peut jouer un rôle important dans la réalisation de la recherche ou d'une activité connexe.

**EDI** : L'**équité** s'établit grâce à l'élimination des préjugés et des obstacles systémiques, ce qui permet à toutes les personnes de jouir du même accès aux programmes et d'en tirer les mêmes avantages. La **diversité** est représentée par les différences fondées sur la race, la couleur, le lieu d'origine, la religion, le statut de personne immigrante ou nouvellement arrivée, l'origine ethnique, les capacités, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et l'âge. L'**inclusion** est la pratique qui consiste à valoriser et à respecter toutes les personnes compte tenu de leur contribution et à offrir à ces personnes un appui égal.

**Études à temps partiel** : Régime d'études qui représente un nombre d'heures inférieur à celui des études à temps plein qui a été établi conformément aux règlements des établissements; ce nombre d'heures se fonde sur les besoins des bénéficiaires de bourse en matière d'adaptation.

**Études à temps plein (terme qui s'apparente à étudiante ou étudiant à temps plein)** : Régime établi selon les règlements des établissements et dont le nombre d'heures varie selon la province et le pays.

**Étudiante ou étudiant de première génération** : Personne aux études dont les parents ou les tuteurs n'ont pas suivi d'études postsecondaires.

**Étudiante internationale ou étudiant international** : Personne résidant temporairement au pays qui est légalement autorisée à étudier au Canada à titre temporaire. À quelques exceptions près, les étudiantes et étudiants internationaux doivent obtenir un permis d'études si elles ou ils suivent un programme d'études d'une durée supérieure à six mois.

**Genre** : Traits comportementaux, culturels et psychologiques associés à une gamme d'identités de genre, comme les identités féminine et masculine, dans une société donnée.

### Groupes visés par le financement

- Bourses directes – Candidates et candidats non retenus. Personnes candidates à un appui direct qui n'ont pas reçu de bourse d'études ou de recherche des organismes à un moment donné entre les années de concours 2014 et 2021 et qui n'ont pas été identifiées comme bénéficiaires d'un appui indirect des organismes.
- Bourses directes – Bénéficiaires. Bénéficiaires d'au moins une bourse d'études ou de recherche des organismes entre les années de concours 2014 et 2021 qui n'ont pas été identifiés comme bénéficiaires d'un appui indirect des organismes.

- Bénéficiaires d'un financement indirect et d'une bourse. Bénéficiaires d'au moins une bourse d'études ou de recherche des organismes entre les années de concours 2014 et 2021 qui ont aussi été identifiées comme ayant reçu un appui indirect des organismes.
- Candidates et candidats ayant bénéficié d'un financement indirect et dont la demande n'a pas été retenue. Personnes ayant reçu un appui indirect des organismes entre 2020 et 2021 et qui ont également présenté une demande de bourse des organismes entre 2014 et 2021, mais qui n'ont pas obtenu de bourse.
- Bénéficiaires de financement indirect seulement (n'a pas présenté de demande). Personnes ayant bénéficié d'un appui indirect entre 2020 et 2021 et n'ayant pas présenté une demande de bourse directe des organismes.

**Langue maternelle** : Première langue apprise à la maison et encore comprise.

**Minorité visible**<sup>80</sup> : Groupe de personnes dont les caractéristiques visibles diffèrent de celles de la majorité ou de la population dominante.

**Participation active** : Pour les besoins de cette évaluation, cette notion a été définie comme suit : Participation à la planification ou à la réalisation du projet d'une manière susceptible de favoriser « l'apprentissage par la pratique » (c.-à-d. l'apprentissage par l'expérience); par exemple, l'exécution de tâches précises à court terme (comme une analyse de la littérature ou une collecte de données) ou l'exercice d'un rôle comportant la responsabilité de nombreux types de tâches sur une période prolongée (p. ex. coordination de projet).

**Personne en situation de handicap** : Personne ayant une déficience sur le plan physique, mental, intellectuel, cognitif, sensoriel, de l'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle, apparente ou non, de nature permanente, temporaire ou épisodique, qui nuit à sa participation pleine et égale à la société lorsqu'elle est confrontée à un obstacle.

**Personnel hautement qualifié** : Englobe les personnes étudiant au premier cycle et aux cycles supérieurs, les techniciennes et techniciens de recherche, les associées et associés de recherche et tout autre membre du personnel technique ou de recherche.

**Possibilité de financement (PF)** : Mécanisme de financement ayant des objectifs précis et indépendants. Dans le cas des IRSC, il s'agit du lancement d'un appel de demandes de financement.

**Première langue officielle** : Langue officielle (français ou anglais) utilisée dans la vie de tous les jours.

**Programme axé sur la recherche** : Programme universitaire qui comporte un volet de recherche indépendante d'importance, à savoir un volet de recherche originale et indépendante qui aboutit à la rédaction d'une thèse, à la réalisation d'un projet de recherche d'envergure, à la rédaction d'un mémoire, à une publication savante, à une prestation ou à un exposé dont le mérite est évalué par des spécialistes de l'établissement à titre de condition de réussite du programme.

**Programme non axé sur la recherche** : Programme universitaire qui ne comporte pas de volet de recherche indépendant d'importance.

**Titulaire de subvention** : Chercheuse principale désignée ou chercheur principal désigné, chercheuse principale ou chercheur principal, ou cochercheuse ou cochercheur, dans le contexte des subventions pour la recherche et la formation des organismes.

---

<sup>80</sup> L'utilisation de l'expression « minorité visible » correspond à la formulation utilisée dans l'enquête auprès de la communauté étudiante et les formulaires de candidature pendant la période de l'étude; les organismes ont toutefois récemment adopté l'expression « personne racisée ».

**Trois organismes ou interorganismes** : Termes associés à divers éléments (activités, programmes, politiques, etc.) concernant collectivement les trois organismes fédéraux de financement de la recherche (CRSH, CRSNG et IRSC).

**U15** : Collectif de 15 universités canadiennes axées sur la recherche.

**Volet direct** : Soutien financier direct versé aux étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat qui vise à leur permettre de se concentrer sur leur domaine d'étude en réduisant la nécessité pour eux d'occuper un emploi rémunéré.

**Volet indirect** : Soutien financier indirect versé aux étudiantes et étudiants par l'intermédiaire de subventions allouées aux chercheuses et chercheurs et qui comprend les PF pour lesquelles une partie des subventions est censée être consacrée à la formation aux cycles supérieurs.

## Annexe C : Possibilités de financement du portefeuille

Tableau 3 : Les quatre types de financement du portefeuille

Volet	Type	Exemples de PF		
Direct	Type 1 : <b>Bourses d'études et de recherche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indépendance financière</li> <li>Reconnaissance et prestige</li> </ul>	<b>CRSH</b> BESC Bourses de doctorat	<b>CRSNG</b> BESC Bourses d'études supérieures	<b>IRSC</b> BESC Bourses de recherche au doctorat
	Type 2 : <b>À titre individuel et équipes de recherche</b> Expérience de recherche	Subventions Savoir	Subventions à la découverte	Programme de subventions Projet (recherche libre) Programme de subventions Fondation (recherche libre)
Indirect	Type 3 : <b>Initiatives de collaboration multiorganismes</b> Expérience en matière de recherche collaborative et intersectorielle.	Subventions de partenariat	Subventions Alliance	Subventions Catalyseur (recherche priorisée) Subvention Projet (annonces de priorités)
	Type 4 : <b>Subventions de formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux programmes et modes de formation, préparation à la carrière</li> <li>Expérience en vue de la transition vers le marché du travail</li> </ul>	Initiatives de formation en recherche en partenariat (IFRP)	Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER)	Subvention de formation : Programme de réseaux de mentorat autochtone (RP) Subventions de programme M.D.-Ph. D. (recherche priorisée)

Le portefeuille de financement de la formation des trois organismes comprend les principales voies par lesquelles ces derniers fournissent du soutien pour la formation des étudiantes et étudiants de cycle supérieur en date de 2020-2021.

Pour le CRSNG et le CRSH, l'évaluation a pris en compte les PF actuelles. Le financement accordé sous la forme de subvention unique ou ayant pris fin<sup>81</sup> a été exclu. Les IRSC ont procédé de la même façon, bien que leur portée englobait du financement dans le cadre de leur Programme de recherche priorisée et de leur Programme de recherche libre, qui n'était plus offerts en 2020-2021.

Comme on peut le voir ci-dessus, en raison des différences dans la structure de financement des IRSC, le financement indirect aux cycles supérieurs par les IRSC comporte plus d'un type de soutien; les subventions individuelles dans le cadre du Programme de recherche priorisée, par exemple, peuvent relever des types 2, 3 ou 4, selon la subvention. Le financement indirect des IRSC a été inclus dans le financement de type 2 pour l'analyse des données dans cette évaluation.

Dans le cas du Programme de recherche priorisée, les PF sont généralement de nature temporaire et à court terme parce qu'elles donnent suite à des priorités à un moment donné. Autrement dit, les PF à court terme sont caractéristiques du Programme de recherche priorisée. Par conséquent, la plupart des subventions accordées dans le cadre de ce programme au cours de la période de l'évaluation (2014-2021) ont été incluses<sup>82</sup>. Les subventions Fondation du Programme de recherche libre ont également été

<sup>81</sup> C'est-à-dire pour lequel plus aucun concours n'est prévu. L'Initiative stratégique pour la formation en recherche dans le domaine de la santé (ISFRS) des IRSC et les subventions de recherche et développement coopératives (RDC) du CRSNG sont des exemples de PF qui ont pris fin.

<sup>82</sup> Certaines subventions du Programme de recherche priorisée qui n'incluaient pas de volet de formation explicite et substantiel ont été exclues de la collecte des données primaires. Voir l'annexe C pour en savoir plus.

incluses, même si elles ont pris fin en 2019. Cela s'explique par la taille et l'importance de ce financement, par son objectif explicite à l'égard de la formation et du renforcement des capacités et par le fait qu'il n'existait pas encore de financement ayant des objectifs similaires en matière de renforcement des capacités<sup>83</sup>.

## Descriptions des possibilités de financement

### Possibilités de financement communes aux trois organismes

**Bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier) :** La BESC Vanier vise à attirer et à retenir des candidates et candidats au doctorat de premier plan qui démontrent des compétences en leadership, du potentiel en recherche et un excellent dossier universitaire dans le cadre d'études supérieures en sciences humaines, en sciences naturelles et génie ou en santé. La BESC Vanier a notamment pour objectif de permettre au Canada de devenir un centre d'excellence mondial en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Les établissements canadiens disposant d'un quota de BESC Vanier sont chargés de proposer des candidates et candidats au doctorat admissibles, et les bénéficiaires sont sélectionnés à l'issue des examens effectués par les établissements qui présentent des candidatures et par des comités de sélection propres à l'organisme. Le montant est de 50 000 \$ par année pendant trois ans. Pour de plus amples renseignements, voir : [Bourses d'études supérieures du Canada Vanier](#).

**La BESC Vanier n'est pas visée par la présente évaluation.**

**Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M) :** La BESC M offre du financement direct aux étudiantes et étudiants à la maîtrise ou qui s'apprêtent à entamer des études de maîtrise, qui démontrent un rendement élevé et qui mènent des recherches en sciences humaines, en sciences naturelles et génie ou en santé. Les bourses visent à leur permettre d'approfondir leurs compétences et leur formation en recherche et à contribuer au développement d'un personnel hautement qualifié.

Les étudiantes et étudiants admissibles qui sont inscrits à la maîtrise ou à certains programmes de doctorat présentent une demande directement auprès des établissements canadiens admissibles en vue d'obtenir la ou les bourses des organismes qui correspondent le mieux à leur domaine de recherche. Le montant est de 17 500 \$ pendant 12 mois et n'est pas renouvelable. Pour de plus amples renseignements, voir : [CRSNG – Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise \(nserc-crsng.gc.ca\)](#).

**Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (BESC D) :** La BESC D vise à appuyer l'excellence en recherche au Canada et les expériences de formation en recherche de haute qualité des étudiantes et étudiants au doctorat en sciences humaines, en sciences naturelles et génie ou en santé au moyen d'un financement direct.

Les doctorantes et doctorants admissibles présentent leur demande auprès d'un établissement canadien admissible disposant d'un quota de bourses (ou directement auprès de l'organisme si elles ou ils ne sont pas encore inscrits). Les demandes sont présentées auprès de l'organisme qui correspond au domaine de recherche. La valeur du financement est de 35 000 \$ par an pendant 36 mois. Pour de plus amples renseignements, voir : [Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat \(nserc-crsng.gc.ca\)](#).

---

<sup>83</sup> Une évaluation récente du programme de soutien au fonctionnement des IRSC (en phase d'approbation au moment de la rédaction du présent document) recommande que les objectifs du programme de subventions Projet soient révisés afin d'intégrer les objectifs de renforcement des capacités qui étaient auparavant inclus dans les subventions Fondation.

**Bourses d'études supérieures du Canada – Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith (BESC-SEEMS) :** Les BESC-SEEMS sont complémentaires aux bourses Vanier, BESC M et BESC D. Les BESC-SEEMS offrent du financement aux titulaires d'une BESC active pour compenser le coût des études en recherche à l'extérieur du Canada pendant une période déterminée. Le montant peut atteindre 6 000 \$ pour la durée de la période à l'étranger (jusqu'à six mois). Pour de plus amples renseignements, voir : [CRSNG – Bourses d'études supérieures du Canada – Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith \(nserc-crsng.gc.ca\)](http://crsng-nserc-crsh.gc.ca).

### **Possibilités de financement du CRSH**

**Bourses de doctorat du CRSH :** Les bourses de doctorat du CRSH ont pour but de permettre aux personnes candidates au doctorat en sciences humaines de se concentrer pleinement sur leurs études, de chercher le meilleur mentorat et de contribuer à l'écosystème de la recherche canadienne.

Les doctorantes et doctorants admissibles présentent leur demande auprès d'un établissement canadien admissible disposant d'un quota de bourses (ou auprès de l'organisme, en fonction de leur statut d'inscription), et elles et ils peuvent en bénéficier pour des études dans un établissement étranger. Les demandes sont présentées auprès de l'organisme qui correspond au domaine de recherche. Il est à noter que les personnes admissibles à la fois aux bourses de doctorat du CRSH et aux BESC des trois organismes seront automatiquement prises en considération pour les deux. Le financement s'élève à 20 000 \$ par année et est offert pour une période de 12, 24, 36 ou 48 mois. Pour de plus amples renseignements, voir : [Bourses de doctorat du CRSH \(sshrc-crsh.gc.ca\)](http://sshrc-crsh.gc.ca).

**Subventions Savoir :** Les subventions Savoir appuient les initiatives de recherche à long terme de chercheuses et chercheurs émergents ou établis. Elles visent à favoriser la recherche qui permet d'examiner et d'approfondir les connaissances sur des questions complexes liées à la société et à l'individu et qui concernent et recoupent plusieurs disciplines, domaines thématiques, démarches ou champs d'études.

Les personnes et les équipes de recherche affiliées à un établissement postsecondaire canadien admissible peuvent présenter une demande de subvention Savoir. Les chercheuses et chercheurs au postdoctorat et les doctorantes et doctorants peuvent présenter une demande sous certaines conditions. Les doctorantes et doctorants doivent terminer leurs études avant de recevoir la subvention. Les bénéficiaires des deux groupes doivent établir une relation avec un établissement canadien admissible dans les cinq mois suivant la date de début de la subvention. La durée du financement est de deux à cinq ans, l'allocation maximale étant de 400 000 \$ sur la période totale de financement. Pour de plus amples renseignements, voir : [Subventions Savoir \(sshrc-crsh.gc.ca\)](http://sshrc-crsh.gc.ca).

**Subventions de développement Savoir :** Les subventions de développement Savoir sont destinées à appuyer les premières étapes des initiatives de recherche des chercheuses et chercheurs émergents et établis. Elles soutiennent le développement de nouvelles questions de recherche et l'expérimentation méthodologique, théorique ou conceptuelle en lien avec des sujets admissibles.

Les personnes affiliées à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible peuvent présenter une demande de subvention de développement Savoir. Les chercheuses et chercheurs au postdoctorat et les doctorantes et doctorants peuvent présenter une demande sous certaines conditions. Les doctorantes et doctorants doivent terminer leurs études avant de recevoir la subvention. Les bénéficiaires des deux groupes doivent établir une relation avec un établissement canadien admissible dans les trois mois suivant la date de début de la subvention. Un maximum de 75 000 \$ est disponible pour une durée d'un à deux ans. Pour de plus amples renseignements, voir : [Subventions de développement Savoir \(sshrc-crsh.gc.ca\)](http://sshrc-crsh.gc.ca).

**Subventions de partenariat :** Les subventions de partenariat sont destinées aux grandes équipes d'établissements postsecondaires et d'organisations de divers types qui entretiennent une collaboration officielle. Ces subventions visent à favoriser la recherche, la formation en recherche et la mobilisation des connaissances dans les domaines admissibles des sciences humaines en appuyant de nouveaux partenariats officiels dans leurs étapes initiales ou des partenariats officiels existants dans le cadre desquels sont menées des activités de recherche nouvelles ou distinctes des activités antérieures. La qualité de la formation, du mentorat et des plans d'employabilité pour les membres du corps étudiant et **les chercheuses et chercheurs émergents** est un élément important des initiatives proposées.

Les universités canadiennes admissibles peuvent présenter une demande, qui doit être préparée par la directrice ou le directeur du projet, cette personne devant être affiliée à l'établissement d'accueil. Les chercheuses et chercheurs au postdoctorat et les doctorantes et doctorants peuvent présenter une demande sous certaines conditions. Les doctorantes et doctorants doivent terminer leurs études avant de recevoir la subvention. Les bénéficiaires des deux groupes doivent établir une relation avec un établissement canadien admissible dans les cinq mois suivant la date de début de la subvention. Le processus de présentation des demandes se déroule en deux étapes. Les candidates et candidats qui réussissent la deuxième étape peuvent recevoir un financement maximal de 2,5 millions de dollars sur une période de quatre à sept ans. Pour de plus amples renseignements, voir : [CRSH – Subventions de partenariat \(sshrc-crsh.gc.ca\)](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/subventions-de-partenariat).

**Subventions de développement de partenariat :** Les subventions de développement de partenariat visent à développer la recherche et les activités connexes dans les domaines admissibles des sciences humaines en appuyant de nouveaux partenariats officiels entre des établissements d'enseignement postsecondaire et des organismes d'autres types. Ces subventions permettent de concevoir et de tester de nouveaux partenariats qui peuvent déboucher sur des pratiques exemplaires ou des modèles susceptibles d'être appliqués à plus grande échelle. La qualité de la formation, du mentorat et des plans d'employabilité pour les membres du corps étudiant et **les chercheuses et chercheurs émergents** est un élément important des initiatives proposées. Ces personnes sont censées participer de manière significative à l'initiative.

Les chercheuses et chercheurs affiliés à un établissement canadien admissible peuvent présenter une demande. Les demandes peuvent être présentées par une équipe de recherche et préparées par la personne candidate ou par la codirectrice ou le codirecteur au nom des organisations partenaires. Les chercheuses et chercheurs au postdoctorat et les doctorantes et doctorants peuvent présenter une demande sous certaines conditions. Les doctorantes et doctorants doivent terminer leurs études avant de recevoir la subvention. Les bénéficiaires des deux groupes doivent établir une relation avec un établissement canadien admissible dans les cinq mois suivant la date de début de la subvention. La valeur du financement est comprise entre 75 000 \$ et 200 000 \$ sur une période d'un à trois ans. Pour de plus amples renseignements, voir : [Subventions de développement de partenariat \(sshrc-crsh.gc.ca\)](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/subventions-de-developpement-de-partenariat).

**Initiatives de formation en recherche en partenariat (IFRP) :** Les IFRP visent à favoriser l'adoption d'approches novatrices quant à la formation en recherche des étudiantes et étudiants inscrits à un programme sanctionné par un diplôme ou à un programme de premier cycle ou de cycle supérieur, ainsi que des chercheuses et chercheurs au postdoctorat. Les IFRP facilitent les initiatives en cours et les nouvelles initiatives qui favorisent le développement de compétences en recherche et de compétences professionnelles, un climat propice au réseautage et des initiatives de formation en recherche collaboratives et durables qui contribuent à résoudre les difficultés en lien avec la recherche. Les initiatives de formation en recherche en partenariat doivent favoriser l'acquisition et le perfectionnement de compétences importantes qui complètent les qualifications et l'expertise des

étudiantes et étudiants et les préparent à des carrières dans l'industrie, au sein du secteur public ou d'organisations non gouvernementales ou dans le milieu universitaire.

Les établissements admissibles peuvent présenter une demande de financement et doivent soumettre des propositions en collaboration avec des organisations partenaires. Le processus de présentation des demandes se déroule en deux étapes. Les candidates et candidats qui réussissent la deuxième étape peuvent recevoir un financement maximal de 2,5 millions de dollars sur une période de quatre à sept ans. La majorité des fonds (au moins 75 p. 100) doit être consacrée à la formation. Pour de plus amples renseignements, voir : [Lignes directrices sur les initiatives de formation en recherche en partenariat \(sshrc-crsh.gc.ca\)](http://sshrc-crsh.gc.ca).

### **Possibilités de financement du CRSNG**

**Bourses d'études supérieures du CRSNG** : Les bourses ES D du CRSNG ont pour but de permettre aux personnes candidates au doctorat en sciences naturelles et en génie de se concentrer pleinement sur leurs études, de chercher du mentorat et de contribuer à l'écosystème de la recherche au Canada.

Les doctorantes et doctorants admissibles présentent leur demande auprès d'un établissement canadien admissible disposant d'un quota de bourses (ou directement auprès de l'organisme si elles ou ils ne sont pas encore inscrits), et elles et ils peuvent en bénéficier pour des études dans un établissement étranger. Les demandes sont présentées auprès de l'organisme qui correspond au domaine de recherche. Il est à noter que les candidates et candidats à la bourse ES D sont automatiquement pris en considération pour la bourse BESC D des trois organismes, et vice versa, sous réserve d'admissibilité. La valeur de la bourse ES D est de 21 000 \$ par année pendant trois ans. Pour de plus amples renseignements, voir : [Programme de bourses d'études supérieures du CRSNG – doctorat \(nserc-crsng.gc.ca\)](http://nserc-crsng.gc.ca).

**Subventions à la découverte** : Les subventions à la découverte visent à favoriser les initiatives de recherche à long terme des chercheuses et chercheurs en début de carrière et établis en apportant du soutien à l'égard des fonds de fonctionnement. Ces subventions visent à favoriser la créativité, l'innovation et la flexibilité dans les domaines des sciences naturelles et du génie en permettant aux chercheuses et chercheurs d'explorer des pistes au fur et à mesure qu'elles se présentent et offrent la possibilité d'aborder des sujets à risque et à potentiel élevés.

Les subventions à la découverte sont accordées pour une durée maximale de cinq ans et il n'y a pas de limite au montant que les chercheuses et chercheurs en début de carrière et établis peuvent demander. Pour de plus amples renseignements, voir : [CRSNG – Programme de subventions à la découverte \(nserc-crsng.gc.ca\)](http://nserc-crsng.gc.ca).

**Subventions à la découverte axées sur le développement** : Les subventions à la découverte axées sur le développement sont complémentaires au programme de subventions à la découverte. Elles financent des chercheuses et chercheurs de petites universités et visent à favoriser la promotion et le maintien d'une activité de recherche diversifiée et de haute qualité dans les petites universités canadiennes et à contribuer à des environnements de formation en recherche stimulants.

Les candidates et candidats doivent être issus de petites universités canadiennes pour être admissibles à une subvention à la découverte axée sur le développement. Les chercheuses et chercheurs doivent avoir présenté une demande de subvention à la découverte et leur demande doit être jugée d'une qualité suffisante pour mériter un appui, mais ils ne doivent *pas* avoir reçu de financement dans le cadre de la subvention à la découverte. La valeur de la subvention est de 30 000 \$ sur deux ans, avec une allocation annuelle maximale de 15 000 \$. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir : [CRSNG – Subventions à la découverte axées sur le développement \(nserc-crsng.gc.ca\)](http://nserc-crsng.gc.ca).

**Subventions Alliance** : Les subventions Alliance encouragent les chercheuses et chercheurs universitaires à collaborer avec des organismes partenaires d'autres secteurs, à produire de nouvelles connaissances ou technologies et à accélérer l'application des résultats de recherche pour créer des avantages pour le Canada.

Les chercheuses et chercheurs universitaires canadiens admissibles à un financement du CRSNG peuvent présenter une demande à titre individuel ou avec des cocandidates ou cocandidats admissibles. La période de financement est d'un à cinq ans et la valeur du financement se situe entre 20 000 \$ et 1 million de dollars par an. Les subventions Alliance comportent une composante de partage des coûts entre les partenaires du projet. Pour de plus amples renseignements, voir : [CRSNG – Subventions Alliance \(nserc-crsng.gc.ca\)](https://www.crsng.gc.ca/Alliance/Alliance.aspx).

**Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER)** : Le programme FONCER vise à appuyer l'élaboration de programmes de formation novateurs afin de favoriser les démarches collaboratives et intégratives pour relever les défis scientifiques associés aux priorités de recherche du Canada. Il vise à faciliter la transition des étudiantes et étudiants et des chercheuses et chercheurs au postdoctorat en sciences naturelles, en génie ou en recherche interdisciplinaire vers des emplois productifs au sein de la main-d'œuvre canadienne en favorisant l'acquisition et le perfectionnement de compétences professionnelles.

Les établissements admissibles au financement du CRSNG peuvent détenir des subventions, et la candidate ou le candidat doit occuper un poste admissible au sein de l'établissement dans un domaine appuyé par le CRSNG. Le financement du programme FONCER est d'une durée maximale de six ans. Le processus de demande se déroule en deux étapes, et trois volets sont offerts : le volet régulier, le volet industriel et le volet de collaboration internationale. Les candidates et candidats retenus à la deuxième étape peuvent recevoir un maximum de 150 000 \$ la première année et de 300 000 \$ les cinq années suivantes, soit un maximum de 1,65 million de dollars sur six ans. Sur les fonds reçus, 80 p. 100 doivent être consacrés aux allocations des étudiantes et étudiants et un maximum de 30 p. 100 peuvent être alloués à des étudiantes et étudiants dans des domaines autres que les sciences naturelles et le génie. Pour de plus amples renseignements, voir : [CRSNG – Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche \(nserc-crsng.gc.ca\)](https://www.crsng.gc.ca/Programme/Programme.aspx).

#### **Programmes de bourses et initiatives de formation en recherche en santé des IRSC**

**Annonces de priorités pour les concours des bourses de recherche au doctorat des IRSC** : Ces bourses offrent des sources de financement supplémentaires pour les demandes très bien cotées qui sont pertinentes pour les domaines de recherche prioritaires ou les mandats des IRSC. Les bourses de recherche au doctorat visent à reconnaître et à appuyer les étudiantes et étudiants qui poursuivent un doctorat dans un domaine lié à la santé au Canada ou à l'étranger.

Le niveau de financement par bourse est généralement le même que celui des BESC D (35 000 \$ par an, pour une période maximale de trois ans). D'autres bourses offertes varient selon le domaine de recherche. Pour de plus amples renseignements, voir : [Bourse de recherche au doctorat : Annonce de priorités de l'automne 2021 \(RechercheNet\)](https://www.recherche.net/fr/actualites/annonces-de-priorites-de-l-automne-2021) et [Bourses de recherche au doctorat – Instructions sur la présentation des demandes \(cihr-irsc.gc.ca\)](https://www.cih-irsc.gc.ca/fr/bourses-de-recherche-au-doctorat).

**Bourses d'études doctorales à l'étranger (BEDE)** : Les BEDE visent à appuyer les étudiantes et étudiants à l'étranger (hors du Canada) qui poursuivent un doctorat dans un domaine lié à la santé. La bourse offre une reconnaissance et un financement aux étudiantes et étudiants dans leur carrière de recherche universitaire et appuie celles et ceux qui acquièrent une expérience de recherche à l'étranger.

Les personnes déjà inscrites à un programme d'études supérieures ne doivent pas avoir effectué plus de 24 mois d'études à temps plein dans le cadre de leur programme de doctorat. Les personnes inscrites à un programme conjoint et celles qui passent directement d'un baccalauréat à un doctorat ne doivent pas avoir effectué plus de 36 mois d'études à temps plein dans leur programme de doctorat. Une directrice de recherche principale ou un directeur de recherche principal doit être identifié et affilié à l'établissement à l'étranger où les études doctorales seront menées. Le montant maximum par bourse est de 35 000 \$ par an pour une durée maximale de trois ans, avec une allocation de 30 000 \$ et une allocation de recherche de 5 000 \$ par an<sup>84</sup>. Pour de plus amples renseignements, voir : [Bourse de recherche au doctorat : Bourses d'études doctorales à l'étranger \(BEDE\) \(RechercheNet\)](#).

**Bourses de maîtrise** : Les bourses de maîtrise (Programme des sciences aux affaires et maîtrise en santé publique D<sup>r</sup> James Rossiter) offraient des sources de financement supplémentaires pour les demandes très bien cotées qui sont pertinentes pour les domaines de recherche prioritaires ou les mandats des IRSC et visaient à reconnaître et à appuyer les étudiantes et étudiants au Canada qui :

- 1) poursuivaient une maîtrise dans un domaine lié à la santé; ou
- 2) étaient titulaires d'un doctorat dans un domaine lié à la santé et poursuivaient une maîtrise en administration des affaires.

L'ampleur du financement variait en fonction de la PF, et une allocation ou supplément était également disponible pour les étudiantes et étudiants qui souhaitaient voyager à l'étranger. Ces bourses ne sont plus proposées.

**Plateforme de formation en recherche en santé (PFRS)** : La PFRS a pour objectif de soutenir l'élaboration de plateformes de formation en recherche interdisciplinaire et interprovinciale ou interterritoriale afin d'attirer un ensemble diversifié de membres du corps étudiant et de chercheuses et chercheurs en début de carrière et de leur permettre d'acquérir les compétences requises pour faire carrière dans le milieu universitaire et ailleurs. Cette subvention vise à soutenir les plateformes de formation et de mentorat qui renforcent les capacités à l'égard des grands problèmes dans le domaine de la santé, des possibilités de recherche et des lacunes importantes.

Le montant est suffisant pour accorder environ 12 subventions, et le montant maximum par subvention est de 400 000 \$ par année durant une période maximale de six ans, pour un total de 2 400 000 \$ par subvention. Cette PF vise une liste de plateformes de formation pour lesquelles il est possible de présenter une candidature. La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné doit être une personne qui fait de la recherche de façon indépendante ou qui utilise les connaissances, et le nom de deux autres membres doit être indiqué à titre de candidate principale ou de candidat principal. Les candidates et candidats doivent collectivement être affiliés à au moins trois établissements admissibles différents. La plateforme de formation proposée doit déterminer au moins huit mentores ou mentors représentant différents établissements, secteurs, disciplines, provinces ou territoires et stades de carrière. Un membre doit remplir la fonction de championne ou champion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI). Pour de plus amples renseignements, voir : [Subvention de formation : Plateforme de formation en recherche en santé \(RechercheNet\)](#).

La PFRS n'est pas visée par la présente évaluation, car il s'agissait d'une nouvelle initiative dont les fonds n'étaient pas encore versés.

**Bourse d'impact sur le système de santé (BISS)** : La BISS vise à fournir aux étudiantes et étudiants au doctorat et aux boursières et boursiers au postdoctorat l'occasion d'appliquer leurs recherches et leurs compétences aux enjeux de soins de santé auxquels s'attaquent les systèmes de santé et les

<sup>84</sup> Depuis l'automne 2022, la BEDE est devenue une allocation de 35 000 \$ seulement.

organisations connexes en dehors du cadre universitaire, et d'acquérir une expérience professionnelle, de nouvelles compétences et des possibilités de réseautage. Cette PF vise à appuyer les domaines de recherche axés sur des problèmes liés aux services, aux politiques ou aux systèmes de santé.

Les doctorantes et doctorants doivent être des stagiaires inscrits à temps plein et étudier dans un programme sur les services et les politiques de santé ou dans un domaine connexe dans le cadre de leurs études de doctorat au sein d'un établissement canadien admissible. Les candidates et candidats au postdoctorat doivent être aux études et avoir obtenu leur diplôme dans le domaine des services et des politiques de la santé ou un domaine connexe. Pour les étudiantes et étudiants au doctorat, le montant maximum par bourse est de 50 000 \$ durant un an : l'allocation est de 45 000 \$ et l'allocation de formation et de recherche est de 5 000 \$. Au postdoctorat, le montant maximum par bourse est de 155 000 \$ durant deux ans, à savoir une allocation générale de 70 000 \$ et une allocation de formation et de recherche de 7 500 \$ par année. Pour de plus amples renseignements, voir : [Bourse en matière d'impact sur le système de santé \(RechercheNet\)](#).

### Recherche libre

Les programmes de recherche libre financent les recherches dans n'importe quel domaine lié à la santé en vue de l'acquisition et de l'application de connaissances. Le financement est accordé à des chercheuses et chercheurs et à des organisations universitaires pour qu'ils mènent des recherches, appliquent des connaissances et renforcent les capacités grâce à de la formation en recherche et au versement de salaires. Dans leur proposition, les candidates et candidats définissent la nature et la portée de leur recherche et se font concurrence pour obtenir des fonds en démontrant leur excellence et l'incidence potentielle de leur recherche sur les systèmes de santé ou les résultats en santé.

Ci-dessous figure la description des programmes de recherche libre des IRSC.

**Programme de subventions Projet** : Le programme de subventions Projet a pour but de faire valoir les idées les plus susceptibles de faire progresser de façon importante les connaissances fondamentales ou appliquées en santé, les soins de santé, les systèmes de santé ou les résultats pour la santé. Il vise à appuyer des projets proposés et menés par des chercheuses et chercheurs dans tous les secteurs de la santé. Le programme vise à appuyer un portefeuille diversifié de propositions de recherche et d'application de connaissances dans le domaine de la santé, à faciliter les initiatives de collaboration et à contribuer à la création et à l'utilisation de connaissances en santé.

L'ampleur du financement est proportionnelle aux exigences de la recherche proposée, lesquelles devraient varier en fonction du domaine et de la démarche de recherche ainsi que de la portée des activités. Les candidates et candidats doivent être des personnes qui font de la recherche de façon indépendante ou qui utilisent les connaissances et doivent être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien ou à une entité affiliée (c.-à-d. des hôpitaux, des instituts de recherche et d'autres organisations sans but lucratif qui ont un mandat de recherche ou d'application de connaissances en santé). Un organisme non gouvernemental autochtone ou une personne affiliée à un tel organisme au Canada dont le mandat comprend la recherche ou l'application de connaissances peut présenter une demande. Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions Projet, voir : [Subvention Projet \(RechercheNet\)](#).

**Programme de subventions Fondation** : Le Programme de subventions Fondation a pris fin en 2019. Il fournissait du soutien à long terme à des chefs de file de la recherche en santé dans toutes les disciplines connexes. Les subventions accordées visaient à leur offrir la latitude voulue pour qu'elles et ils puissent explorer des pistes de recherche novatrices et contribuer à la création et à l'application de connaissances dans le domaine de la santé.

Les montants des subventions variaient en fonction du domaine de recherche, de la démarche ainsi que de la portée des activités du programme, et la durée des subventions était de sept ans. Les candidates et candidats devaient être des personnes en milieu de carrière ou chevronnées qui faisaient de la recherche de façon indépendante et dont les preuves n'étaient plus à faire en ce qui concerne l'excellence de leurs travaux. Pour de plus amples renseignements, voir : [Subvention Fondation \(RechercheNet\)](#) et [Message du Président : décision définitive au sujet du Programme de subventions Fondation \(cihr-irsc.gc.ca\)](#).

### **Recherche priorisée**

Les programmes de [recherche priorisée](#) financent des subventions et des bourses ciblées qui sont en lien avec des questions prioritaires. Leur objectif est de faire progresser les connaissances dans le secteur de la santé et leur application, dans des domaines de recherche particuliers définis par les IRSC en consultation avec d'autres ministères, partenaires et parties prenantes afin d'améliorer les systèmes de santé ou les résultats en matière de santé dans ces domaines prioritaires. Les subventions servent à financer la recherche ou à fournir du soutien axé sur la carrière ou la formation.

Les descriptions des programmes mentionnés et inclus dans l'évaluation sont fournies ci-dessous. Toutefois, des renseignements sur d'autres programmes prioritaires peuvent être obtenus sur le site Web des IRSC, et on peut en savoir plus sur d'autres initiatives dirigées par les instituts des IRSC sur les [sites Web des instituts](#).

**Subventions catalyseur** : Ces subventions à court terme catalysent et soutiennent la recherche dans les domaines prioritaires. Elles visent souvent des idées nouvelles et originales ainsi que l'établissement de données préliminaires. Les initiatives ou domaines de recherche particuliers varient. Les critères d'admissibilité varient également en fonction des domaines de recherche et des objectifs des PF. La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné doit généralement être une personne qui fait de la recherche de façon indépendante et qui est membre du corps professoral d'une université admissible. Cependant, l'admissibilité peut être élargie pour inclure des organisations non gouvernementales autochtones au Canada et des personnes qui y sont affiliées. En voici quelques exemples : Recherche communautaire sur le VIH/SIDA, Réadaptation musculosquelettique et EM/Syndrome de fatigue chronique.

**Programme de projets de recherche concertée sur la santé (PRCS)** : Les projets de recherche concertée sur la santé (PRCS) constituaient une initiative conjointe des IRSC, du CRSNG et du CRSH (pour ce dernier, par l'entremise d'appels spéciaux uniquement). Les subventions des PRCS appuyaient des projets de recherche interdisciplinaires et collaboratifs comprenant tout domaine des sciences naturelles ou du génie et tout domaine des sciences de la santé. Le programme a pris fin en 2022.

L'ampleur du financement était proportionnelle aux exigences de la recherche proposée, lesquelles variaient en fonction de la démarche et de la portée des activités du projet. La proposition devait comporter au moins deux personnes assumant la candidature principale (dont la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné), l'une issue du domaine des sciences naturelles ou du génie et l'autre, du domaine des sciences de la santé. Les deux personnes candidates devaient être membres du corps professoral d'universités canadiennes. La demande devait inclure des étudiantes et étudiants ainsi qu'une organisation non universitaire d'utilisatrices et d'utilisateurs de connaissances ou de technologies ayant un intérêt manifeste et une capacité démontrable à utiliser les produits finaux de la recherche. [Projets de recherche concertée sur la santé – IRSC \(cihr-irsc.gc.ca\)](#).

**Subventions des annonces de priorités** : Les subventions des annonces de priorités offrent des sources de financement supplémentaires pour les demandes très bien cotées présentées dans le cadre d'autres

PF (p. ex. le programme de subventions Projet) qui sont pertinentes à l'égard des domaines de recherche prioritaires ou des mandats des IRSC.

L'ampleur du financement varie selon le domaine de recherche, et cette subvention partage l'admissibilité avec le concours de subventions Projet. Les candidats peuvent indiquer jusqu'à trois annonces de priorités à considérer. Pour de plus amples renseignements, voir : [Subvention Projet : Annonce de priorités du printemps 2022 \(Domaines de recherche particuliers\) \(RechercheNet\)](#) et [Programme de subventions Projet : Processus de demande](#).

**Stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP)** : La SRAP finance les recherches axées sur la patientèle (ce qui signifie que les patientes et patients doivent participer aux projets et aux processus de recherche). Elle a financé un large éventail de recherches axées sur la patientèle par l'entremise de deux mécanismes principaux : [Réseaux de la SRAP](#) et [Essais cliniques novateurs \(ECN\)](#). Pour en savoir plus sur l'admissibilité, consultez les liens fournis. [Stratégie de recherche axée sur le patient – IRSC \(cihr-irsc.gc.ca\)](#).

**Soutien de l'établissement hôte – Programme d'été sur le vieillissement** : Le Programme d'été sur le vieillissement est le programme de formation phare de l'Institut du vieillissement, et il offre de la formation avancée aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur et aux boursières et boursiers au postdoctorat qui participent à des recherches sur le vieillissement. Ce programme réunit des étudiantes et étudiants en recherche et des mentores et mentors universitaires dans le cadre de séances d'apprentissage interactives.

Les personnes candidates doivent étudier à temps plein ou à temps partiel dans un programme de maîtrise ou de doctorat, ou bénéficier d'une bourse postdoctorale dans une université canadienne, ou suivre une formation clinique postdoctorale. Une directrice de recherche ou un directeur de recherche doit être identifié, et ce doit être une première participation à un programme de formation du Programme d'été sur le vieillissement pour l'étudiante ou l'étudiant. Pour de plus amples renseignements, voir : [Programme d'été sur le vieillissement \(2022\) \(RechercheNet\)](#) et [Programme d'été sur le vieillissement de l'Institut du vieillissement 2024 \(cihr-irsc.gc.ca\)](#).

**Subventions d'équipe** : Ces subventions d'importance appuient la recherche en équipe dans les domaines priorités. Elles favorisent souvent la collaboration et la coordination entre des groupes de recherche. Les initiatives ou domaines de recherche particuliers varient. Les critères d'admissibilité varient également en fonction des domaines de recherche et des objectifs des PF. La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné est généralement une personne qui fait de la recherche de façon indépendante et qui est membre du corps professoral d'un établissement admissible. Cependant, l'admissibilité peut être élargie pour inclure des organisations non gouvernementales autochtones au Canada et des personnes qui y sont affiliées. En voici quelques exemples : Prévention des comorbidités du VIH/SIDA, Vie saine, Initiative Canada–Royaume-Uni sur l'intelligence artificielle, Recherche sur le cannabis dans les domaines priorités.

**Bourse de formation : Programme de réseaux de mentorat autochtone** : Le Programme de réseaux de mentorat autochtone a pris fin en 2019. Il visait à soutenir des chercheuses et chercheurs et des dirigeantes et dirigeants ayant à leur actif un solide bagage de mentorat auprès de membres du corps étudiant et de chercheuses et chercheurs émergents membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis et détenant une expérience en recherche communautaire. Son objectif était d'appuyer les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs émergents ainsi que d'accroître le nombre de membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein de la communauté de la recherche et de les rendre plus concurrentiels par des activités de mentorat.

Le montant maximum par subvention était de 200 000 \$ par an pour une durée maximale de cinq ans, soit un total de 1 million de dollars par subvention. Chaque subvention a permis d'appuyer sept pôles provinciaux et un pôle de coordination nationale et internationale. Les personnes candidates étaient des chercheuses et chercheurs indépendants ayant un vécu autochtone important et étaient nommées dans un établissement admissible. Les autres personnes candidates ou ayant un rôle de collaboration pouvaient être non autochtones, mais la majorité des candidates principales et candidats principaux devaient être autochtones. Les demandes complètes devaient identifier un minimum de cinq personnes autochtones mentorées. Pour de plus amples renseignements, voir : [Subvention de formation : Programme de réseaux de mentorat autochtone \(RechercheNet\)](#), [Programme de réseaux de mentorat autochtone \(cihr-irsc.gc.ca\)](#) et [Mise à jour sur le Programme de réseaux de mentorat autochtone des IRSC \(cihr-irsc.gc.ca\)](#).

**Subventions du programme M. D.-Ph. D. :** Les subventions du programme M. D.-Ph. D. ont contribué à renforcer la recherche clinique au Canada en augmentant le nombre de cliniciennes-chercheuses et de cliniciens-chercheurs. Le programme a pris fin en 2015, mais le financement s'est poursuivi jusqu'en 2021. Les fonds ont été alloués aux universités canadiennes admissibles, qui ont ensuite distribué des bons aux bénéficiaires aux études. Les candidates principales et candidats principaux étaient désignés et devaient assurer la direction du programme M. D.-Ph. D. d'un établissement admissible. Les fonds devaient être utilisés par la direction du programme M. D.-Ph. D. pour appuyer des étudiantes et étudiants inscrits à un programme M. D.-Ph. D. combiné dans leur établissement. Les directrices et directeurs de recherche des bénéficiaires devaient détenir des fonds de fonctionnement ou de salaires obtenus par l'entremise d'un processus concurrentiel d'évaluation par les pairs. La valeur des bons était de 22 000 \$ maximum (allocation de 21 000 \$ par an et allocation de recherche de 1 000 \$ par an, pour une durée maximale de six ans).

## Annexe D : Méthodologie

Cette annexe donne un aperçu de la méthodologie employée. Un rapport complémentaire technique détaillé peut également être obtenu sur demande.

Comme le définit la Politique sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT, 2016), les évaluations portent habituellement sur des programmes, des politiques et des priorités, mais également sur d'autres unités ou thèmes en fonction des besoins des utilisatrices et utilisateurs. La présente évaluation a été conçue en consultation avec le personnel des organismes et des personnes représentant des organisations de parties prenantes<sup>85</sup>. Trois aspects d'intérêt ont été établis : l'accès, l'expérience et le cheminement des étudiantes et étudiants. Ces aspects ont servi de point de départ aux questions d'évaluation suivantes :

1. **À qui le portefeuille offre-t-il du soutien?** Cette question portait sur l'accès au financement du portefeuille. Il s'agit de savoir si les organismes disposent de la bonne combinaison de PF pour offrir du soutien à un éventail diversifié d'étudiantes et d'étudiants de cycle supérieur, compte tenu de l'engagement des organismes à l'égard de l'EDI pour ce qui est de l'accès de toutes et tous au financement.
2. **Comment ce portefeuille contribue-t-il à la formation en recherche?** Cette question porte sur l'expérience des étudiantes et étudiants à l'égard de la formation et l'influence des organismes sur la formation en recherche.
3. **Ce financement influence-t-il le cheminement professionnel des bénéficiaires?** Cette question porte sur la corrélation entre, d'une part, les objectifs de carrière des étudiantes et étudiants et les résultats obtenus en début de carrière, et d'autre part, le financement et les possibilités de formation.
4. **Quels éléments les organismes devraient-ils prendre en compte dans le contexte des changements qui touchent la formation et l'expérience des étudiantes et étudiants en raison de la COVID-19?** L'évaluation tient également compte des répercussions de la pandémie sur la formation.

Ces questions portent sur la pertinence et l'efficacité du financement, conformément à la politique du SCT.

**Conception.** L'évaluation a eu recours à une méthodologie mixte mise en œuvre par étapes. Les résultats des différentes sources de données ont été intégrés à chaque phase, et les résultats ont servi à prendre les décisions relatives à la phase suivante (p. ex. l'élaboration des instruments et l'échantillonnage). Après chacune de ces phases, des rapports d'étape ont été présentés au Comité consultatif de l'évaluation et à la haute direction des trois organismes. La synthèse finale a permis de dégager les résultats qui figurent ci-dessous.

Toutes les étapes de l'évaluation se sont déroulées sous l'angle de l'EDI<sup>86</sup>. Bien qu'aucune possibilité de financement (PF) ne permette à elle seule de rejoindre tout le corps étudiant, la combinaison des PF du

<sup>85</sup> La conception du présent exercice a été approuvée par le Comité consultatif de l'évaluation et le Comité interorganismes de mesure du rendement et de l'évaluation. Les questions et la démarche d'évaluation ont été approuvées par le Comité de gestion des programmes des trois organismes et le Comité directeur des programmes des trois organismes, ainsi que par les administrateurs généraux de l'évaluation des trois organismes.

<sup>86</sup> Les démarches méthodologiques et les cadres en matière d'EDI se développent rapidement, comme en témoignent les changements apportés à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) du gouvernement du Canada, qui a été adaptée pour inclure une approche et des outils visant à déterminer les facteurs identitaires croisés qui façonnent les expériences des individus en matière d'accès, par exemple, aux programmes gouvernementaux.

portefeuille peut offrir à ses membres un éventail de possibilités d’obtenir du soutien et permettre au financement de favoriser des expériences de formation riches et inclusives, conformément aux engagements des organismes à l’égard de l’EDI (CRSNG, 2022a, 2022b). L’angle de l’EDI a orienté les décisions concernant les aspects prioritaires de l’évaluation, les questions et indicateurs, les sources de données et la démarche analytique. L’adoption de cet angle a permis de porter explicitement attention à la diversité et à l’inclusion ainsi qu’aux obstacles et éléments favorables qui peuvent se présenter aux membres des groupes sous-représentés<sup>87</sup>.

L’évaluation a eu recours à six sources de données, qui ont été choisies pour fournir des perspectives multiples sur le financement du portefeuille et son rôle dans le système de financement. Les données primaires ont été recueillies au moyen d’entretiens avec des informatrices et informateurs clés, d’études de cas, de groupes de discussion et d’enquêtes. L’évaluation a également fait un usage intensif de données secondaires, notamment des données administratives des organismes, de rapports de parties prenantes externes et de données d’enquêtes menées par des organisations externes, ce que le tableau 4 résume.

**Tableau 4 : Sources de données prises en compte dans l’évaluation**

Source de données	Description
Examen des documents (2)	Documents au sujet des programmes des organismes et évaluations antérieures (n=58 documents) Rapports et études des parties prenantes externes (n=39 documents)
Analyse des données administratives des organismes	Bases de données des organismes contenant les données administratives liées à la gestion des diverses subventions, les données du CV commun canadien, les données financières et d’autres données (rapports d’étape et rapports sur les réalisations) communiquées aux organismes par les titulaires de subvention (n>300 000 dossiers).
Données externes (7 sources)	Données d’enquête provenant de sources externes, notamment de l’Enquête canadienne auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat (ECEMD, 2010-2019), de l’Enquête nationale auprès des diplômés (END, 2018), de l’Enquête financière nationale auprès des diplômés (2022), du Système d’information sur les étudiants postsecondaires (SIEP, 2003-2020), du recensement de Statistique Canada (2016 et 2021), et de l’Enquête auprès des étudiants de Dialogue sciences et politiques (2019).
Entretiens avec des informatrices et informateurs clés (43)	Entretiens semi-structurés avec des membres du personnel des bureaux de bourses et des bureaux chargés de l’équité des universités (n=16 personnes, 12 universités), d’autres bailleurs de fonds importants pour les études de cycle supérieur (n=10 personnes, 5 bailleurs de fonds) et des chercheuses et chercheurs qui détiennent des subventions du volet indirect des organismes (n=22 personnes, 18 universités).
Études de cas (9)	Études de cas d’équipes d’étudiantes et d’étudiants de cycle supérieur et de chercheuses et chercheurs universitaires travaillant sur des recherches financées par l’entremise du volet indirect. Les équipes sélectionnées comprenaient des étudiantes et étudiants ayant participé à des PF directes. Données recueillies principalement par

<sup>87</sup> Les groupes sous-représentés comprennent, entre autres, les femmes, les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), les personnes en situation de handicap, les membres de minorités visibles ou de groupes racisés et les membres de la communauté LGBTQ2+ (CRSNG, 2022a). Cette évaluation a également pris en compte d’autres groupes tels que les étudiantes et étudiants de première génération, celles et ceux ayant des personnes à charge, les adultes aux études ainsi que les groupes géographiques et linguistiques.

	l'entremise d'entretiens individuels semi-structurés (n=50, soit 15 chercheuses et chercheurs, 35 étudiantes et étudiants, 11 établissements).
Enquêtes (2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enquête auprès des chercheuses et chercheurs détenant des subventions actives dans le portefeuille en 2020-2021 (N=31 306). Taux de réponse globale de 36 p. 100, dont 21 p. 100 chez les cocandidate et cocandidats et 45 p. 100 chez les titulaires de subvention principaux, c'est-à-dire les chercheuses principales et chercheurs principaux et les chercheuses principales désignées et chercheurs principaux désignés. Dans l'ensemble, au moins un rapport a été reçu dans le cas d'environ la moitié (52 p. 100) des 25 394 subventions incluses dans l'échantillonnage (c.-à-d. qu'une réponse a été reçue par une ou un titulaire de subvention associé). Cette enquête demandait les coordonnées des étudiantes et étudiants de cycle supérieur recevant du financement indirect de la part des organismes.</li> <li>2. Enquête auprès des étudiantes et étudiants de cycle supérieur, y compris des personnes non retenues et des bénéficiaires de financement direct entre 2014 et 2021, et des étudiantes et étudiants qualifiés de bénéficiaires de financement indirect en 2020-2021 par les titulaires de subvention (N=102 138). Le taux de réponse global est de 23 p. 100, cette donnée prenant en compte les invitations non délivrées (messages retournés). Le tableau 5 ci-dessous présente les taux de réponse des sous-groupes.</li> </ol>
Groupes de discussion (3)	Personnel des organismes participant à l'administration courante des PF du portefeuille et membres des comités sur l'EDI des organismes (n=14 participants).

**Tableau 5 : Taux de réponse des étudiantes et étudiants à l'enquête**

Sous-groupe <sup>88</sup>	Années des cohortes	N	% de réponse <sup>89</sup>
Bénéficiaires d'une bourse du volet direct <sup>90</sup>	2014-2017	15 499	25 %
	2018-2021	18 815	37 %
	Total	34 314	32 %
	2014-2017	22 143	13 %
	2018-2021	26 247	20 %

<sup>88</sup> Au total, 4 972 étudiantes et étudiants (5 p. 100 de l'échantillon global) ont été identifiés comme participant à la fois au volet direct et au volet indirect, c'est-à-dire comme des bénéficiaires d'un appui indirect qui ont également demandé ou reçu une bourse directe. Ainsi, le nombre total de cas distincts est N=102 138, comme il est indiqué dans le Tableau 4.

<sup>89</sup> Le taux de réponse est le taux de réponse fonctionnel excluant les invitations non délivrées (messages retournés enregistrés). Parmi les personnes répondantes, 4,5 p. 100 ont répondu partiellement (c.-à-d. qu'elles ont répondu à une partie de l'enquête, mais pas à la totalité). Celles qui n'ont pas répondu aux questions de qualification ou qui n'ont pas donné leur consentement ne sont pas prises en compte.

<sup>90</sup> Un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants ont présenté une demande plus d'une fois pour les bourses du volet direct; le groupe des bénéficiaires est composé de celles et ceux qui ont reçu au moins une bourse directe durant la période visée par l'évaluation.

Candidates et candidats non retenus dans le volet direct <sup>91</sup>	Total	48 390	17 %
Bénéficiaires dans le cadre du volet indirect	2020-2021	24 406	23 %

**Champ d'application.** Comme la présente évaluation a été conçue à l'appui de la future stratégie des organismes sur la formation, l'accent a été mis sur le financement que les organismes proposaient au début de l'évaluation (2020-2021) et qu'ils pourraient souhaiter améliorer ou adapter à l'avenir. Dans le cas du CRSNG et du CRSH, tout financement accordé sous la forme d'une subvention unique ou qui a pris fin<sup>92</sup> a été exclu. Les IRSC ont procédé d'une façon semblable, bien qu'ils aient inclus du financement pertinent dans le cadre de leur Programme de recherche priorisée et de leur Programme de recherche libre qui n'est plus offert depuis 2020-2021.

Il existe une autre série de PF pertinentes pour la formation aux cycles supérieurs qui n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie. Il s'agit notamment de PF qui ont été évaluées très récemment, comme la Bourse d'études supérieures du Canada Vanier (IRSC, 2020b), de PF offertes par des organismes partenaires (comme les subventions conjointes offertes dans le cadre du programme conjoint Accélération de Mitacs), de nouvelles PF sur lesquelles aucune donnée n'était encore disponible (comme la Plateforme de formation en recherche concertée sur la santé des IRSC) et de financement qui n'est pas destiné aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur. Il est important de reconnaître l'incidence potentielle de ce financement sur le cheminement, même si le présent rapport ne l'examine pas en profondeur. Par exemple, citons le financement au premier cycle et au postdoctorat et le financement des organismes pour l'infrastructure des universités<sup>93</sup>.

L'évaluation a porté sur les données qui concernaient au maximum sept années (de 2014 à 2021) dans le cas des PF visées<sup>94</sup>. Toutefois, les PF du portefeuille actuel ont été instaurées à différents moments, car les organismes révisent et adaptent régulièrement leur financement. Par exemple, les Bourses d'études supérieures du Canada (volet direct) ont été instaurées en 2003, mais les subventions Alliance du CRSNG (volet indirect) l'ont été en 2019. Ci-dessous figurent des renseignements supplémentaires sur ces dates.

### Considérations méthodologiques importantes

Les considérations importantes pour l'interprétation des résultats de cette étude sont décrites ci-dessous.

<sup>91</sup> Un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants ont présenté une demande plus d'une fois pour les bourses du volet direct; le groupe des candidates et candidats non retenus est composé de personnes qui ont présenté une demande, mais qui n'ont pas reçu de bourse du volet direct à un moment quelconque de la période visée par l'évaluation.

<sup>92</sup> C'est-à-dire pour laquelle plus aucun concours n'est prévu. L'Initiative stratégique pour la formation en recherche dans le domaine de la santé (ISFRS) des IRSC et les subventions de recherche et développement coopératives (RDC) du CRSNG sont des exemples de PF qui ont pris fin.

<sup>93</sup> Par exemple, le financement du CRSNG pour les étudiantes et étudiants de premier cycle par l'entremise des bourses de recherche de 1<sup>er</sup> cycle, ou le financement des trois organismes pour les chercheuses et chercheurs au postdoctorat par l'entremise des bourses Banting et des bourses propres à un organisme.

<sup>94</sup> Des données supplémentaires concernant les programmes de bourses directes ont été incluses pour des analyses longitudinales particulières (2003-2022). Lorsque la période est prolongée à ces fins, cela est indiqué dans le texte correspondant.

**Variation dans la mise en œuvre des programmes.** Le contrôle exercé sur l'accès des étudiantes et étudiants et leur expérience à l'égard de leur formation se fait en grande partie en dehors des organismes. Les PF des organismes de ce portefeuille sont mises en œuvre de manière décentralisée, car des décisions de fond sont prises par les établissements, les titulaires des subventions et les directrices ou directeurs de recherche. Cela pose problème si l'on veut déterminer la mesure dans laquelle le financement contribue à l'expérience et au cheminement des étudiantes et étudiants par rapport à d'autres facteurs. De plus, le fait que différentes entités se partagent la mise en œuvre des PF du portefeuille introduit la possibilité de variations considérables à ce chapitre, ce qui peut faire varier les résultats du financement.

**Financement et état d'avancement de la demande.** Les étudiantes et étudiants peuvent avoir participé à plusieurs PF des organismes au cours de leurs études. Un certain nombre font plusieurs demandes de bourses auprès des organismes, au cours d'un même diplôme ou dans le cadre de différents diplômes. Certains participent également aux deux volets de financement. De plus, les étudiantes et étudiants peuvent recevoir des financements d'autres sources que celles de l'organisme. Il en résulte des interactions potentielles entre les sources de financement et l'impossibilité de séparer les étudiantes et étudiants en deux groupes de comparaison distincts, financés et non financés. Les participantes et participants à ce portefeuille appartiennent aux cinq catégories suivantes :

- 1- **Bourses directes – Candidates et candidats non retenus.** Personnes candidates à un appui direct qui n'ont pas reçu de bourse d'études ou de recherche des organismes à un moment donné entre les années de concours 2014 et 2021<sup>95</sup> et qui n'ont pas été identifiées comme bénéficiaires d'un appui indirect des organismes<sup>96</sup>.
- 2- **Bourses directes – Bénéficiaires.** Bénéficiaires d'au moins une bourse d'études ou de recherche des organismes entre les années de concours 2014 et 2021 qui n'ont pas été identifiés comme bénéficiaires d'un appui indirect des organismes.
- 3- **Bénéficiaires d'un financement indirect et d'une bourse.** Bénéficiaires d'au moins une bourse d'études ou de recherche des organismes entre les années de concours 2014 et 2021 qui ont aussi été identifiés comme ayant reçu un appui indirect des organismes.
- 4- **Candidates et candidats ayant bénéficié d'un financement indirect et dont la demande n'a pas été retenue.** Personnes ayant reçu un appui indirect des organismes entre 2020 et 2021 et qui ont également présenté une demande de bourse des organismes entre 2014 et 2021, mais qui n'ont pas obtenu de bourse.
- 5- **Bénéficiaires de financement indirect seulement (n'a pas présenté de demande).** Personnes ayant bénéficié d'un appui indirect entre 2020 et 2021 et n'ayant pas présenté une demande de bourse directe des organismes<sup>97</sup>.

**Période.** La période de sept ans pour l'évaluation était importante afin de fournir des échantillons de taille suffisante pour les groupes sous-représentés, dont la voix est importante pour cette évaluation. Elle a également permis à d'anciennes participantes et anciens participants, aujourd'hui en début de carrière, de donner leur point de vue. Cependant, les différences dans les données disponibles pour

<sup>95</sup> Ce groupe comprend un très faible pourcentage de personnes qui ont été retenues, mais qui ont refusé la bourse.

<sup>96</sup> Selon les données que les titulaires de subvention ont fournies au sujet des étudiantes et étudiants qui bénéficiaient d'un soutien financier grâce aux subventions du portefeuille des organismes en 2020-2021, comme l'indique en détail l'annexe D. Il se peut que ces étudiantes et étudiants aient reçu du soutien indirect de la part des organismes sans que leur nom ait été mentionné en raison de l'absence de réponse à l'enquête auprès des titulaires de subvention, ou il se peut qu'elles et ils aient participé à un projet financé par un organisme sans avoir reçu de soutien financier de la part de celui-ci.

<sup>97</sup> À tout moment au cours de la période visée par la présente évaluation (années de concours 2014 à 2021).

l'échantillonnage<sup>98</sup> signifient que, bien que les périodes se chevauchent pour les étudiantes et étudiants des volets direct et indirect, les données du volet direct comprennent plus de personnes qui ont participé plus tôt dans la période<sup>99</sup>. Les résultats pour la participation au volet direct comprennent les étudiantes et étudiants qui ont présenté une demande ou reçu une bourse entre 2014 et 2021<sup>100</sup>. La date de fin du financement varie selon les bourses. Les participants au volet indirect ont reçu un financement en 2020-2021 et la date de début de leur participation varie, certains ayant participé au volet indirect pendant toute la période 2014-2021.

Il n'a pas été possible de regrouper les étudiantes et étudiants sur des périodes équivalentes pour comparer les cohortes. Cela est dû à la durée variable et aux multiples cas de participation d'une même personne dans les volets de financement direct et indirect. Pour la validation de la comparabilité des données entre les deux volets, les données du volet direct ont été analysées séparément pour chacune des sept années de concours entre 2014 et 2021. Toute différence notable entre les résultats du début et de la fin de la période, ou toute indication de changement au fil du temps, est signalée ci-dessous.

Les estimations de la taille de la population provenant d'enquêtes externes sont rapportées avec les résultats ci-dessous afin de fournir un contexte aux données de participation au portefeuille. Les périodes pour les estimations de la population varient également, mais dans la plupart des cas, elles datent de 2019 ou d'une année antérieure. La source et l'année de toutes les estimations de la population sont indiquées.

***Échantillon d'enquête pour les bourses de doctorat.*** Les bourses de doctorat directes sont attribuées à deux niveaux pour la plupart des candidatures, soit d'abord au sein des établissements, puis dans le cadre d'un concours national. Les données relatives à toutes les candidatures non retenues par le CRSH, aux deux niveaux de concours, étaient disponibles pour l'échantillonnage. Cependant, alors que les données du CRSNG et des IRSC étaient disponibles pour les candidates et candidats ayant atteint le niveau du concours national, qui est le niveau du concours géré par les organismes, seules des données partielles étaient disponibles pour les candidatures non retenues au niveau du concours de l'établissement. Par conséquent, l'échantillon de l'enquête auprès de la communauté étudiante diffère d'un organisme à l'autre pour les candidates et candidats non retenus pour une bourse de doctorat<sup>101</sup>. Les résultats du CRSH sont présentés ci-dessus pour les candidatures au concours national séparément, afin d'être comparables à ceux du CRSNG et des IRSC. Pour le CRSH, toute différence constatée dans les réponses des candidates et candidats entre le niveau du concours national et le niveau du concours de l'établissement est également signalée. Lorsqu'elles sont disponibles, les données administratives concernant les candidates et candidats au doctorat du CRSNG et des IRSC qui n'ont pas participé au concours national sont indiquées, le cas échéant.

L'analyse du biais de non-réponse a révélé que l'échantillon de personnes répondantes du volet direct de l'enquête auprès de la communauté étudiante était comparable à la population des bourses

<sup>98</sup> Bien que les organismes disposent de données sur les participantes et participants au financement direct depuis l'introduction de ces PF (p. ex. 2003 pour les BESC), les données sur les participantes et participants indirects recueillies dans le cadre de cette évaluation se limitent à celles et ceux qui recevront un financement en 2020-2021 (voir l'annexe D pour en savoir plus).

<sup>99</sup> Bien que 78 p. 100 des réponses valides à l'enquête sur le financement direct datent du concours de 2017 ou d'une année ultérieure.

<sup>100</sup> À quelques exceptions près, lorsqu'une période plus courte est importante, par exemple pour les questions d'enquête sur les changements de financement au cours d'une année donnée. Dans ces cas, la période est indiquée dans le texte. La date de début des subventions directes, fixée à 2014, correspond également à la date de la dernière évaluation des BESC, qui couvrait la période allant jusqu'à 2014.

<sup>101</sup> L'échantillon comprenait les candidates et candidats des BESC M pour les trois organismes, et tous les bénéficiaires des BESC M et des bourses de doctorat pour les trois organismes. La différence dans l'échantillon ne concerne que les candidates et candidats à une bourse de doctorat qui n'ont pas été retenus.

directes des organismes, selon les paramètres de population disponibles dans les données administratives. Aucune indication de biais de non-réponse n'a été cernée, à quelques exceptions près : taux de réponse relativement plus faibles pour les cohortes plus anciennes (avant 2018) et les candidates et candidats au doctorat du CRSH qui n'ont pas atteint le niveau du concours national; représentation plus élevée des personnes déclarant être en situation de handicap ou membre de la communauté LGBTQ2+.

### **Échantillon d'enquête pour les étudiantes et étudiants participant au volet indirect.**

L'échantillon des étudiantes et étudiants participant au volet indirect a été constitué en plusieurs étapes. Les titulaires de subvention des organismes (n=31 306) ont d'abord été interrogés au sujet des personnes qui ont bénéficié financièrement de subventions du volet indirect entre 2020 et 2021. Le taux de réponse global était de 36 p. 100, dont 21 p. 100 chez les cocandidates et cocandidats et 45 p. 100 chez les titulaires de subvention principaux, c'est-à-dire les chercheuses principales et chercheurs principaux et les chercheuses principales désignées et chercheurs principaux désignés. Toutes les personnes correspondant aux critères d'admissibilité<sup>102</sup> et déterminées par les titulaires de subvention ont ensuite été invitées à participer à l'enquête auprès de la communauté étudiante (n=24 406). Avant le début de l'enquête, les étudiantes et étudiants ont été invités à donner leur consentement éclairé, et les coordonnées de celles et ceux qui n'ont pas donné leur consentement, que l'on avait recueillies dans le cadre de l'enquête auprès des titulaires de subvention, ont été supprimées. À l'exception du taux de réponse variable selon l'organisme<sup>103</sup>, l'analyse des réponses à l'enquête auprès des titulaires de subvention n'a révélé aucune indication de biais de non-réponse en fonction des facteurs disponibles dans les données administratives relatives aux subventions et à la population des titulaires de subvention. Les organismes disposaient toutefois de peu de renseignements préalables sur les membres du corps étudiant financés par l'entremise du volet indirect. Par conséquent, l'analyse du biais de non-réponse pour ce groupe était limitée. Pour ces raisons, la généralisation des résultats aux étudiantes et étudiants financés indirectement au-delà de l'échantillon peut être limitée. La prudence est de mise.

Compte tenu de l'objectif de cette évaluation, les résultats ont été rapportés à l'échelle du portefeuille, avec des ventilations à des échelles inférieures (p. ex. volet de financement, organisme de financement, sous-groupe démographique). Le rapport fournit des statistiques descriptives pour les répondantes et répondants à l'enquête auprès de la communauté étudiante des volets direct et indirect à tous les niveaux. L'utilisation de statistiques inférentielles a été limitée aux données relatives aux personnes participant au volet direct. Cela est dû à la base d'échantillonnage partielle<sup>104</sup> pour les étudiantes et étudiants bénéficiant d'un financement indirect et à la capacité limitée d'évaluer la représentativité de l'échantillon (c.-à-d. le biais de non-réponse). Des statistiques descriptives et des renseignements contextuels sont fournis pour soutenir l'interprétation dans tous les cas, car en raison de la grande taille de l'échantillon, la signification statistique ne signifie pas nécessairement qu'un résultat est pertinent.

**La pandémie de COVID-19.** Les enquêtes, les entretiens et les études de cas pour cette évaluation ont été menés à l'automne 2021 et à l'hiver 2022. Les taux de réponse à l'enquête et le recrutement pour les entretiens et les études de cas sont similaires à ceux des évaluations de ces programmes avant la pandémie. Toutefois, la pandémie pourrait avoir affecté la nature des expériences de formation des étudiantes et étudiants en 2020-2021. Des questions sur les répercussions de la pandémie sur ce groupe ont été incluses dans toutes les activités de collecte de données. L'intention était de créer un espace pour discuter de la pandémie et de ses répercussions avec les participantes et participants. Il est

<sup>102</sup> Par exemple, le fait d'avoir une adresse de courriel d'une université canadienne.

<sup>103</sup> Le taux de réponse des titulaires de subvention était de 26 p. 100 dans le cas des IRSC, de 35 p. 100 dans celui du CRSH et de 46 p. 100 dans celui du CRSNG.

<sup>104</sup> En raison du fait que la constitution de l'échantillon du volet indirect pour l'enquête auprès de la communauté étudiante dépendait de l'information déclarée par les titulaires de subvention.

important de noter que les résultats concernant les répercussions de la pandémie peuvent éclairer l'interprétation des résultats pour les questions relatives à l'accès et à l'expérience des étudiantes et étudiants, y compris la mesure dans laquelle ces résultats peuvent refléter des conditions inhabituelles.

### **Considérations quant à la méthodologie et à l'analyse pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)**

Toutes les étapes de l'évaluation se sont déroulées sous l'angle de l'EDI, et cet angle a orienté les décisions au sujet des aspects prioritaires de l'évaluation, des questions et indicateurs, des sources de données et de la démarche analytique. L'adoption de cet angle a permis de porter explicitement attention à la diversité et à l'inclusion ainsi qu'aux obstacles et éléments favorables qui peuvent se présenter aux membres des groupes sous-représentés. Ces derniers comprennent entre autres les identités de genre sous-représentées, les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), les personnes en situation de handicap, les membres d'une minorité visible ou d'un groupe racisé et les membres de la communauté LGBTQ2+ (CRSNG, 2022a). En raison de l'accent mis sur la communauté étudiante des cycles supérieurs, cette évaluation a également pris en compte d'autres groupes tels que les étudiantes et étudiants de première génération, celles et ceux ayant des personnes à charge, les adultes aux études ainsi que les groupes géographiques et linguistiques.

Les démarches méthodologiques et les cadres de l'EDI évoluent rapidement (Bauer et coll., 2021), comme en témoignent les changements apportés à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) du gouvernement du Canada, qui a été adaptée pour tenter de déterminer les facteurs identitaires croisés qui façonnent les expériences vécues dans le cas de l'accès, par exemple, aux programmes gouvernementaux (FEGC, 2022). L'importance de l'intersectionnalité dans les études sur les programmes sociaux est bien comprise. Comme le décrivent Bauer et coll. (2021), elle repose sur la compréhension que : « l'expérience humaine est façonnée conjointement par de multiples positions sociales (p. ex. la race, le sexe) et ne peut être comprise adéquatement en prenant en compte les positions sociales de façon indépendante » (p. 1). Aborder l'identité comme étant l'appartenance à une seule catégorie ou traiter l'appartenance à plusieurs groupes de manière purement additive par rapport à l'expérience ou aux résultats n'est pas seulement trop simpliste, mais peut conduire à des interprétations et des représentations erronées des individus et des communautés (voir Else-Quest et Hyde, 2016).

D'un point de vue technique, cependant, les méthodes d'analyse intersectionnelle évoluent continuellement, en particulier pour les études qui intègrent des données quantitatives. Des solutions de rechange aux façons de faire conventionnelles, à l'échelle opérationnelle, sont encore en train d'émerger (voir Bauer et coll., 2021). Dans le cadre de cette évaluation, les composantes qualitatives ont servi à explorer les points où l'appartenance à plus d'un groupe peut interagir avec les structures des programmes et limiter les possibilités offertes. Une analyse intracatégorielle complète s'appuyant sur des données qualitatives et quantitatives a été jugée comme une option utile et viable compte tenu des données disponibles (McCall, 2005), mais elle n'était pas réalisable pour tous les groupes durant la période visée et avec les ressources disponibles pour cette phase de l'évaluation. Comme cette évaluation a été conçue en tant qu'étude longitudinale, avec des phases ultérieures, un protocole technique sera préparé pour l'utilisation secondaire et approfondie de l'ensemble des données dont on dispose lors de la phase suivante.

Pour la présente phase, l'analyse des données quantitatives primaires (p. ex. les enquêtes) et secondaires (p. ex. les données administratives) liées à l'EDI s'est appuyée sur plusieurs considérations. Il s'agissait notamment de la disponibilité des données, c'est-à-dire de la suffisance de la taille de l'échantillon de participantes et de participants aux programmes et de la disponibilité d'estimations de

données sur la population externe; de la reconnaissance des limites et des risques liés à la présentation de résultats désagrégés par sous-groupe; et des contraintes en matière de ressources. Les données sur la représentation des groupes sous-représentés parmi les candidates et candidats et les bénéficiaires du financement des organismes aux cycles supérieurs ont été ventilées en fonction des facteurs d'identité énumérés ci-dessus. Cette désagrégation des données d'EDI a permis d'évaluer dans quelle mesure la représentation de chaque groupe en quête d'équité reflète sa représentation au sein de la population étudiante des cycles supérieurs au Canada (dont les estimations sont fondées sur des enquêtes externes et des données de recensement). La désagrégation des données a été effectuée pour d'autres analyses de données primaires et secondaires, afin d'évaluer la mesure dans laquelle le processus de sélection est équitable (p. ex. en comparant les taux de réussite des candidatures de divers groupes; évaluations autodéclarées du processus de sélection). Toutefois, comme nous l'avons souligné plus haut, une limite importante de cette démarche analytique est qu'elle repose sur une seule variable et ne tient pas compte de l'intersectionnalité des multiples facteurs identitaires.

Compte tenu des limites et des risques susmentionnés, les résultats ventilés par sous-groupe n'ont été rapportés que pour la première question d'évaluation (accès au financement). Pour les autres questions (expérience et cheminement), les résultats désagrégés liés aux principales conclusions ont été évalués, mais n'ont été rapportés que lorsque des différences de résultats par groupe avaient été constatées et avaient une incidence sur les conclusions ou les recommandations. Pour certaines questions de l'enquête auprès de la communauté étudiante (c.-à-d. celles qui n'ont été posées qu'à des groupes restreints de personnes répondantes, comme celles qui ont obtenu leur diplôme), il n'a pas été possible de ventiler les résultats par facteur d'identité en raison de la taille réduite de l'échantillon.

Les composantes qualitatives de l'évaluation offraient différentes possibilités. Pour des raisons éthiques, l'appartenance autodéclarée à un groupe auto-identifié n'a pas été prise en compte dans la sélection des participantes et participants aux études de cas ou à d'autres entretiens avec des informatrices et informateurs clés. Cependant, les questions des entretiens sur les obstacles potentiels et les éléments facilitateurs liés aux programmes du portefeuille ont été conçues avec une structure limitée afin d'élargir les réponses et d'éviter d'introduire des a priori sur les catégories sociales. L'instrument utilisé pour l'enquête auprès de la communauté étudiante comportait sept questions ouvertes, et les considérations relatives à l'EDI ont été prises en compte dans l'analyse de ces données. L'équipe chargée de l'évaluation s'est appuyée sur les données de déclaration volontaire primaires et secondaires pour s'assurer que les membres des groupes en quête d'équité étaient représentés dans les cas sélectionnés pour l'analyse. Des ressources supplémentaires ont été utilisées pour permettre l'analyse inductive d'un plus grand nombre de cas afin de garantir l'inclusion et la saturation. Enfin, les données quantitatives ont été réexaminées pour approfondir les résultats émergents.

Dans l'ensemble, l'analyse intersectionnelle a été limitée et exploratoire, mais elle a permis de dégager des conclusions relatives aux facteurs structurels qui ont donné lieu à des recommandations. Comme indiqué ci-dessus, des analyses plus complètes de ces données dans une optique intersectionnelle sont prévues pour la phase suivante de l'étude.